

## Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) s'est réunie pour sa 32<sup>e</sup> session à Antananarivo les 23 et 24 novembre 2016, sous la présidence de M<sup>me</sup> Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar.

### 1. Ouverture des travaux

#### 1.1. Allocution de la Présidente de la Conférence ministérielle

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, la Présidente remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ce grand rendez-vous. Elle réitère l'attachement de son pays aux principes fondateurs de la Francophonie, en mettant l'accent sur l'importance de relever le défi de la lutte contre la pauvreté et d'impulser une nouvelle dynamique à l'Organisation, dans le souci de l'intérêt commun. Elle signale les situations politiques préoccupantes dans l'espace francophone et la nécessité de rester à l'écoute. En citant le thème du Sommet d'Antananarivo, *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone*, elle affirme qu'au cœur des actions, la stabilité est la condition préalable à tout processus de développement socio-économique. Elle exhorte à rechercher des solutions efficaces face à des constats alarmants, qu'il s'agisse du terrorisme international, des pandémies, de la sécheresse ou des phénomènes migratoires. L'engagement de tous à relever les défis multiples actuels en gardant à l'esprit la sécurité et la conservation de la nature lui paraît indispensable pour pouvoir léguer un monde meilleur aux générations futures. Elle salue les efforts de l'OIF pour apporter des réponses aux maux du monde et changer le destin de la communauté francophone, mettant en avant la coopération économique et le rôle des femmes pour atteindre les Objectifs du développement durable (ODD). Elle se réjouit de la mise en place à Antananarivo du Bureau régional de l'OIF pour l'océan Indien, qui constitue à ses yeux une chance pour Madagascar et pour toute la région en matière de coopération. Elle déclare que pour rendre justice aux peuples et donner au monde un nouvel espoir, il faut lutter contre les inégalités et les disparités causées par une distribution inéquitable, qui sont sources de frustrations, de tensions et de conflits. Elle attire l'attention sur la portée des actions découlant des engagements pris, qui seront jugées par les générations futures. Elle déplore les nombreux conflits armés qui ont cours dans l'espace francophone et plus particulièrement en Afrique, une terre d'espoir dont le potentiel est considérable. Par-delà les pertes en vies humaines, il y a lieu, estime-t-elle, de se préoccuper de la situation des populations déplacées, qui fait l'objet de rapports accablants. Face à la persistance de foyers de tensions malgré des développements positifs, elle juge qu'il est du devoir de la Francophonie de contribuer à leur résolution, appelant à ne pas minimiser la propagande terroriste et la radicalisation des jeunes. À cet égard, elle salue la campagne *Libres ensemble* et l'intégration de la jeunesse dans ses actions par l'Organisation. Elle conclut en affirmant que l'amélioration des conditions de santé des populations et du cadre macro-économique pour mener la nation à la prospérité et à la modernité est une priorité pour son gouvernement. A cet égard, elle se félicite du soutien financier du Fonds monétaire international et de la Banque africaine de développement, qui témoigne de la restauration de la confiance des institutions internationales envers Madagascar.

## **1.2. Constitution du bureau**

Le bureau de la Conférence ministérielle est constitué comme suit :

- Présidence : Madagascar ;
- Vice-présidences : Guinée et Roumanie ;
- Rapporteur général : Belgique.

## **1.3. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

La Conférence approuve le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de sa 32<sup>e</sup> session.

## **1.4. Adoption du projet de rapport de la 31<sup>e</sup> session de la CMF**

La Conférence adopte le rapport de sa 31<sup>e</sup> session tel qu'amendé en séance.

## **2. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie**

### **2.1. Rapport de la 99<sup>e</sup> session du CPF par la Secrétaire générale de la Francophonie**

La Secrétaire générale rend compte des travaux de la 99<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie, qui s'est tenue la veille à Antananarivo, en préparation des travaux de la CMF. Elle adresse au préalable à la Présidente de la Conférence ministérielle, ainsi qu'aux autorités et au peuple malgaches, les remerciements très sincères du Conseil permanent pour l'accueil chaleureux qui lui a été offert.

Depuis la 31<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle tenue à Erevan les 10 et 11 octobre 2015, marquée par la transmission des pouvoirs de la présidence de la CMF de la République du Sénégal à Madagascar ainsi que par l'annonce du thème, très opportun, proposé par Madagascar pour le XVI<sup>e</sup> Sommet, le Conseil permanent s'est réuni à trois reprises, le 7 avril, le 30 juin et le 22 novembre, et a beaucoup travaillé pour poursuivre la mise en œuvre de l'action politique, diplomatique et économique de l'Organisation, ainsi que des questions de coopération, administratives et financières de l'OIF, des engagements souscrits lors du Sommet de Dakar et de la préparation des instances d'Antananarivo.

S'agissant des questions politiques et diplomatiques, certains pays ont fait l'objet d'une attention plus particulière du Conseil permanent :

- la République centrafricaine, dont le CPF a levé le 7 avril les mesures de suspension des Instances adoptées le 8 avril 2013 à la suite du coup d'État survenu dans ce pays. Tout en saluant le retour à l'ordre constitutionnel après la tenue des élections marquant la fin de la transition, le CPF demeure préoccupé par la situation humanitaire et sécuritaire de même que par la reconstruction et la consolidation de la paix ;
- le Burundi, où la situation politique et celle de droits et libertés a conduit le CPF à prononcer, le 7 avril, la suspension de la coopération multilatérale avec ce pays à l'exception des programmes destinés aux populations ;
- la République démocratique du Congo, qui connaît une situation de tensions politiques liées au processus électoral ; le CPF a rappelé la nécessité de privilégier en toutes circonstances le respect des libertés fondamentales et le dialogue ;
- le Gabon, où l'élection présidentielle au mois d'août avait provoqué des tensions post-électorales ; le CPF a appelé toutes les parties à s'engager résolument dans la dynamique du dialogue ;
- le Mali, qui demeure confronté à des actes terroristes récurrents et meurtriers et où le CPF a appelé à la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation ;

- la Guinée-Bissau, où le processus de consolidation de la paix reste extrêmement fragile ; le CPF a salué la nomination d'un nouveau Premier ministre de consensus ;
- la Thaïlande, qui a été suspendue des Instances de la Francophonie depuis juin 2014 à la suite du coup d'État de mai 2014 ;
- en Ukraine, où le CPF soutient les efforts menés par la communauté internationale, en particulier le format de Normandie, en vue de la mise en œuvre effective des accords de Minsk ;
- la situation en mer de Chine méridionale, qui reste préoccupante.

Pour tous ces pays, comme pour l'ensemble des pays et régions sous tension, en crise ou en transition auxquels il porte une attention particulière, le Conseil permanent a réitéré sa volonté d'accompagnement en vue du retour à une vie politique apaisée et à un ordre constitutionnel durable. Il a en outre encouragé tous les pays engagés dans des processus électoraux à organiser des scrutins libres, fiables, inclusifs et transparents, conformément à la Déclaration de Bamako. Il a réaffirmé son appui à l'ensemble des initiatives déployées par l'OIF, en lien avec les partenaires internationaux, au service de la paix, de la démocratie, des droits et des libertés, notamment ses actions de prévention des conflits et de médiation ainsi que les mesures d'accompagnement des processus électoraux, de transition démocratique ou de consolidation de la paix.

En outre, le Conseil permanent a exprimé sa profonde inquiétude face au terrorisme qui continue de frapper et d'endeuiller l'espace francophone et réitéré la nécessité d'approfondir la coopération internationale pour lutter contre ce fléau. À cet égard, il a salué la mobilisation menée par l'OIF à travers la conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente de juin 2016 à Paris et l'initiative *Libres ensemble* dédiée aux jeunes, ainsi que le plaidoyer porté par la Secrétaire générale devant le Conseil de sécurité des Nations unies sur les menaces asymétriques dans les contextes des opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, dès lors que l'agenda de 2016 avait pour principal événement le XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Antananarivo, un point sur les préparatifs a régulièrement été fait devant le Conseil permanent. La réunion du CPF tenu ce 22 novembre y était largement consacrée. Les textes de la Déclaration et des résolutions soumis à l'examen des ministres sont le fruit des nombreuses séances de travail du Comité *ad hoc* de rédaction et des orientations formulées par le Conseil. Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie ont été approuvés par le Conseil permanent, qui transmet également à la Conférence ministérielle, après approbation, l'avant-projet de la Déclaration du Sommet d'Antananarivo consacré au thème *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone*, qui s'articule autour de trois thématiques : les valeurs francophones au service d'une mondialisation harmonieuse et d'un monde plus stable ; croissance partagée et développement durable et responsable : un lien indissociable ; le développement durable et responsable et l'énergie pour tous constituent les principaux défis de demain. Le Conseil permanent a en outre approuvé et transmet à la Conférence ministérielle 13 avant-projets de résolutions portant respectivement sur :

- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- la création d'une entité au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles ;
- la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ;
- la formation professionnelle et technique ;
- l'énergie propre et durable pour tous en Afrique ;
- la promotion de la diversité linguistique ;

- les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;
- la décentralisation et le développement local ;
- « Eau, Paix, Sécurité » ;
- la promotion du dialogue des cultures en tant que facteur de développement durable ;
- « Investir dans le secteur de la santé pour soutenir la croissance partagée dans l'espace francophone » ;
- la sécurité routière ;
- l'économie bleue.

S'agissant des demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet d'Antananarivo, le Conseil permanent transmet à la Conférence ministérielle un Avis.

Comme lors de toutes ses sessions, le CPF s'est aussi penché sur les questions de coopération et les questions administratives et financières. Il a salué la mise en œuvre de sa programmation et entériné les recommandations concernant le budget de l'OIF et sa gestion administrative. La Secrétaire générale signale que la veille, le CPF a approuvé la révision du barème de traitement des agents de l'OIF et adopté le projet de Statut du personnel révisé de l'OIF portant modification de l'âge du départ à la retraite des agents.

En outre, le Conseil a décidé l'application automatique et immédiate des mesures adoptées par la CMF de 2011 concernant les États accusant des arriérés de contributions statutaires :

- 1<sup>er</sup> niveau de mesures : impossibilité d'exercer la présidence ou la vice-présidence de commissions, de comités ou de groupes de travail et impossibilité d'accueillir une réunion ou une manifestation officielle de la Francophonie internationale ; ce train de mesures s'applique au Cabo Verde ;
- 2<sup>e</sup> niveau de mesures : impossibilité de prise de parole dans les réunions des instances de la Francophonie et report de la mise en œuvre des programmes de coopération ; ce train de mesures s'applique aux Comores, à la Dominique, à la Mauritanie, à Sao-Tomé et Príncipe, au Qatar et au Vanuatu. Le Qatar a annoncé l'apurement de ses arriérés et le paiement de sa contribution en cours dans les jours suivant la session du CPF.

Réitérant ses préoccupations quant à la situation financière de l'OIF, incluant cette question des arriérés de contributions statutaires, le Conseil a de plus appuyé la recommandation de la Commission administrative et financière de mener une réflexion sur la stabilisation du budget de l'Organisation dans le cadre de la préparation du prochain budget quadriennal.

S'agissant des dossiers relevant de la compétence de la CMF, le CPF lui transmet pour adoption :

- le projet de budget révisé de l'OIF pour l'année 2017 ainsi que le projet de résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2015-2018 de l'OIF au titre de l'année 2017, d'un montant de 72 362 215 € ;
- le projet de programmation 2015-2018 révisée de l'OIF ;
- le projet de modification des Statuts de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF).

D'autre part, en vue de la table ronde sur la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les relations internationales, qui se tiendra ce 24 novembre, le Conseil permanent transmet aux ministres un projet de résolution préparé à leur attention par le Groupe de travail sur le français dans la vie internationale.

Le Conseil permanent a en outre été régulièrement informé du bilan de la mise en œuvre des engagements de Dakar, que la présidence du XV<sup>e</sup> Sommet, le Sénégal, a pris soin de dresser et qu'elle présentera au cours de la session.

De plus, la Secrétaire générale indique qu'elle a rendu compte des actions que déploie l'Organisation dans le domaine de la coopération économique, notamment les actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes qui visent à apporter des solutions concrètes à la situation de précarité de l'emploi qui les touche particulièrement.

Elle signale que le CPF a également entendu, lors de chaque session, une communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il a également pris connaissance des activités de ses opérateurs, conférences ministérielles permanentes ainsi que de la Conférence des OING et OSC francophones ; cette dernière a tenu à Antananarivo, du 2 au 4 novembre, sa 10<sup>e</sup> Conférence, qui a adopté une déclaration sur le thème du Sommet.

Pour finir, la Secrétaire générale informe que le Conseil permanent a confié au Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut le mandat de mener une réflexion stratégique sur le fonctionnement des instances afin de présenter, lors de la prochaine session de la CMF en 2017, des propositions allant dans le sens d'une meilleure rationalisation et d'une plus grande efficacité des travaux. Ce Comité *ad hoc* est également chargé d'examiner les questions relatives aux statuts et modalités d'adhésion, notamment celle de la recevabilité des candidatures, à la place des Observateurs au sein de l'OIF ainsi qu'à l'élargissement de l'Organisation, mises en exergue lors de l'examen des demandes de candidatures en vue du Sommet d'Antananarivo.

La Secrétaire générale termine en signalant la disparition de plusieurs illustres personnalités de la communauté francophone cette année : M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président du Cabo Verde de 1991 à 2001, qui a notamment conduit de nombreuses missions électorales pour la Francophonie, décédé le 16 septembre et, le 13 octobre 2016, Sa Majesté le Roi de Thaïlande, Bhumibol Adulyadej ; l'ancien Président du Bénin Emile Derlin Zinsou, ancien président du Conseil permanent de la Francophonie, le 28 juillet 2016 ; et le 16 février, le premier Secrétaire général de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali. Elle annonce que l'OIF organisera prochainement une cérémonie en sa mémoire.

Elle rend hommage aux membres des commissions, comités et groupes *ad hoc* pour leurs contributions à l'élaboration des dossiers soumis à la CMF ainsi qu'à la vie de l'Organisation.

## 2.2. Débat et décisions

**L'ensemble des intervenants** ont remercié les autorités malgaches pour leur accueil et les ont félicitées pour l'organisation de ces assises et pour la réussite du Village de la Francophonie.

**Le secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de la Suisse** note que, face à des défis de plus en plus globaux, les réponses doivent être collectives et s'inscrire dans le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit. Il constate avec satisfaction que la Déclaration et les résolutions proposées font une large place à la prévention et que l'OIF joue un rôle de premier plan à cet égard. Il indique que le projet de résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents déposé par la Suisse conjointement avec le Canada-Québec, le Gabon, la Tunisie et la Fédération Wallonie-Bruxelles vise une approche intégrée alliant prévention et respect des droits de l'Homme. Il souligne l'engagement de son pays pour que l'eau, enjeu stratégique si souvent à la source des conflits, devienne un instrument de coopération entre les pays au service de la paix, et le dépôt, avec le Sénégal, d'un projet de résolution intitulé *Eau, paix et sécurité*. Souhaitant une présence plus marquée de l'OIF dans l'accompagnement des sorties de crise, son gouvernement est prêt à mettre à disposition l'expertise nécessaire, notamment en matière d'observation électorale, comme il l'a fait pour le Burkina Faso et Madagascar. C'est pourquoi il regrette le désengagement en la matière qu'il perçoit dans le projet de révision de la programmation. Il réitère son soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'Alger au Mali et appelle à la poursuite du dialogue en RDC, où son pays a organisé des rencontres avec différentes parties prenantes. Il signale l'expertise suisse apportée à la

Centrafrique dans le domaine du traitement du passé et de la bonne gouvernance, tout en se félicitant de la réintégration de ce pays au sein de l'OIF et du dialogue entamé par le président avec les groupes armés en prélude au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Puis il indique que la Suisse, qui préside la Configuration Burundi de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix, appelle le gouvernement à travailler de concert avec la communauté internationale pour trouver une solution durable à la crise. Préoccupé par l'annonce faite par les autorités de vouloir se retirer de la Cour pénale internationale et de la rupture des liens avec l'Office du Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, tout comme par l'absence de dialogue entre les acteurs concernés, il suit avec attention les missions effectuées par l'envoyé spécial de la Secrétaire générale, l'ancien président de la Confédération suisse Pascal Couchepin. Il termine en réitérant ses condoléances au peuple haïtien à la suite du passage dévastateur de l'ouragan Matthews. Son pays a débloqué 2,5 millions de francs suisses à titre de première mesure d'urgence et soutiendra la phase de reconstruction à venir.

**La Secrétaire générale** précise, à l'intention du chef de délégation suisse, que l'OIF ne se désengage pas de l'accompagnement électoral, bien au contraire. Elle en veut pour preuve la quarantaine de missions réalisées en quelques mois dans nombre de pays, avec le renfort à une quinzaine de commissions électorales, l'audit de fichiers électoraux, le renforcement des institutions de régulation des médias et de la gestion des contentieux électoraux ainsi que celui des capacités nationales en ce qui a trait à l'observation proprement dite. Elle assure que l'OIF travaille en étroite concertation avec les organisations internationales partenaires. C'est ainsi qu'en synergie avec le travail réalisé par des organisations qui peuvent déployer des centaines d'observateurs électoraux, l'orientation privilégiée par l'OIF est l'accompagnement du processus électoral en amont, pendant et en aval.

**Le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg** appuie le projet de Déclaration et exprime son attachement à l'OIF, appréciant l'esprit de coopération constructive et les échanges francs et bienveillants qui y ont lieu en langue française. Outre les défis sécuritaires et les flux de réfugiés, il s'alarme des attaques contre les droits de l'Homme. Il note, comme phénomène dangereux, l'agression concertée contre les libertés civiles dans de nombreux pays, en insistant sur les atteintes aux droits des femmes et des groupes indigènes, les plus vulnérables et les plus touchés. Il souligne la remise en cause du droit international et notamment les violations de plus en plus fréquentes du droit international humanitaire. Estimant qu'il est important de préserver l'indépendance du Conseil des droits de l'Homme, il déplore que celui-ci soit bloqué par l'attitude non constructive de certains de ses membres. Les positions à l'égard du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale lui paraissent aussi préoccupantes. À cet égard, il salue les pays qui, comme la Côte d'Ivoire et la Tunisie, ont réitéré leur appui à la CPI. Il met en garde contre la politique d'exclusion de certains groupes, tels les réfugiés et les défenseurs des droits de l'Homme. Pour lui, la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD) doit conduire à des sociétés plus justes ; tous les gouvernements en sont redevables, collectivement et individuellement, devant les citoyens. Après avoir signalé que le Luxembourg a décidé de rejoindre le Partenariat pour un gouvernement ouvert au prochain Sommet de Paris, il annonce qu'à la suite de son mandat concluant comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies en 2013-2014, le Luxembourg soumet sa candidature comme membre du conseil exécutif de l'Unesco pour la période 2017-2021.

**Le ministre des Affaires étrangères du Togo** félicite la Secrétaire générale et ses collaborateurs pour la qualité du rapport présenté et pour les initiatives louables qu'elle prend afin de remplir efficacement son mandat dans les domaines de la promotion de la paix et du développement durable. Il exprime sa satisfaction que le projet de résolution sur l'économie bleue soumise à l'examen de la CMF fasse référence à l'adoption, en octobre 2016 par le Sommet de Lomé, de la Charte sur la sécurité et la sûreté maritime, notamment en Afrique. Il rappelle que c'est en lien avec ce sujet que, depuis la CMF d'Erevan, le Togo a exprimé le

souhait d'accueillir la 33<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en 2017, en vue de réunir tout l'espace francophone autour de la vision du développement à travers l'économie bleue qu'il renouvelle cette demande.

**L'ambassadeur de l'Égypte** salue l'excellente organisation de la Conférence par les autorités malgaches. Il qualifie l'année 2015 de tournant historique sur la voie du développement durable, avec l'adoption de l'Agenda 2030, axé sur la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, puis de l'accord ambitieux sur le « Changement climatique » à Paris en décembre. Il fait observer que l'Égypte figure parmi les premiers pays à avoir pris conscience que le modèle fondé uniquement sur le concept de croissance économique conduit à la dégradation de l'environnement, à l'injustice sociale et à l'inégalité économique. En vue de créer un monde équitable, résilient et viable, il paraît indispensable de repenser les systèmes économiques, dans un objectif de partage et de durabilité, notamment en réduisant, voire éliminant, les modes de croissance basés sur la consommation excessive des ressources naturelles, principal responsable de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre. L'Égypte joue un rôle de premier plan dans cette phase de « transformation », en sa qualité de coordinatrice de la position africaine sur le Changement climatique au niveau des chefs d'État et de gouvernement (CAHOSCC) et des ministres de l'Environnement (CMAE), dont les efforts ont permis l'élaboration de l'Initiative africaine pour l'adaptation, proposée par l'Égypte, ainsi que de l'Initiative africaine pour l'énergie renouvelable, toutes deux adoptées à New York par le CAHOSCC le 25 septembre 2015, ainsi que par le Sommet de l'Union africaine en janvier 2016. Sur le plan national, l'Égypte souffre de l'impact nuisible du changement climatique : rareté de l'eau, désertification et la montée du niveau de la surface de la mer. Cependant, il a réussi à développer une stratégie nationale de développement durable, intitulée « La vision de l'Égypte 2030 », et a mis sur pieds un programme ambitieux pour l'annulation progressive des subventions pour l'énergie et l'expansion des projets d'énergie renouvelable dans le mélange énergie à 20% en 2020. L'Ambassadeur rappelle que la paix et la sécurité en Afrique, indispensables à l'atteinte des ODD, sont une préoccupation majeure pour son pays qui, en sa qualité de membre du Conseil de paix et de sécurité africain ainsi que du Conseil de sécurité de l'ONU, appuie tout effort visant à intensifier la coordination entre les deux Organisations en vue de parvenir au règlement pacifique des conflits sur le continent et d'y contrer la montée de nouveaux défis, tels que le crime organisé et le terrorisme. Il affirme que la quête d'une paix durable en Afrique exige une diplomatie préventive plus active et mieux adaptée adoptant une vision globale accompagnée d'une approche évolutive capable de s'adresser directement aux causes profondes des crises. De surcroît, l'Égypte est considérée comme l'un des dix principaux États fournisseurs des troupes participant aux missions de paix en Afrique. L'Égypte appelle à la mise sur pied d'un mécanisme international pour lutter contre le terrorisme, ouvert à tous les États africains. Mentionnant un nouveau rapport de l'ONU publié en octobre 2016 qui met en évidence les inégalités structurelles comme facteur principal d'exacerbation des conséquences des aléas climatiques sur les populations pauvres et vulnérables, plus particulièrement dans les pays en développement, il constate l'insuffisance des ressources internationales consacrées à la résilience vis-à-vis du changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il relève également la nécessité d'établir un système commercial plus équitable, de faire place aux exportations des pays en développement sur le marché mondial, de régler la question de la dette, de la réforme du système financier mondial et de la restitution des fonds illicites ainsi que du transfert de technologie. Il déclare que s'engager sur la voie de la durabilité exige de traiter résolument cette longue liste d'enjeux en s'assurant que toutes les parties remplissent leurs engagements conformément au principe de responsabilités communes et différenciées.

**Le représentant de la Bulgarie**, ayant rendu hommage à l'hospitalité malgache, salue le rassemblement de la famille francophone autour de valeurs communes, convaincu qu'à travers la solidarité, la tolérance et le dialogue, un pont est jeté reliant les cultures et

permettant aux pays de s'enrichir de leurs différences. Il se félicite du thème choisi pour le Sommet. Rappelant la grande importance qu'accorde la Bulgarie à l'action politique de l'OIF, il mentionne la vague de réfugiés sans précédent, les mouvements populistes et extrémistes, les risques de radicalisation des jeunes et de terrorisme auxquels s'ajoutent les problèmes humanitaires liés notamment aux crises migratoires. Les signes alarmants se multiplient et appellent à une analyse approfondie des causes. Dans ces conditions, les efforts communs sont cruciaux pour le rétablissement de la stabilité, de la confiance et de la démocratie, de même qu'une mobilisation soutenue pour agir contre les crimes contre l'humanité et les violations des droits de l'Homme, tout en entretenant la coopération avec d'autres acteurs internationaux. Dans ce cadre, la Bulgarie soutient les efforts de l'OIF dans son accompagnement des pays en sortie de crise. Dans le contexte de lutte contre la radicalisation des jeunes sur les réseaux sociaux, la Bulgarie réitère son plein soutien à l'initiative *Libres ensemble* et annonce qu'elle y a apporté sa contribution en mobilisant la jeunesse des pays d'Europe centrale et orientale. Ainsi, le ministère des Affaires étrangères bulgare a mis à la disposition de l'OIF une contribution volontaire pour la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'Europe centrale et orientale. Deux projets à destination de la jeunesse, « Je suis francophone, je suis actif, je peux » et « Milieu médiatique francophone à l'école », ont été organisés par le Centre régional pour l'enseignement du français en Europe centrale et orientale (Créféco), à Sofia en novembre 2016, dans le but de renforcer le mouvement créatif des jeunes et de développer une culture des valeurs démocratiques, des droits de l'Homme et de l'égalité des genres. Le représentant exprime enfin la reconnaissance de son pays pour l'appui constant de l'OIF dans le cadre du fonctionnement du Créféco et de l'École Supérieure de la Francophonie pour l'Administration et le Management (ESFAM) de Sofia.

**Le ministre des Relations extérieures du Cameroun** témoigne sa profonde compassion à l'endroit des familles des victimes dans les pays membres de l'OIF qui ont récemment été frappés par des attentats terroristes et remercie la Secrétaire générale pour son plaidoyer appuyé en faveur du déblocage, par l'Union européenne, de la somme de 50 millions d'euros destinée à soutenir la Force multinationale mixte dans sa lutte contre la secte Boko Haram, qui mène des actions terroristes au Nigéria, au Tchad, au Niger et au Cameroun, où il a encore frappé la veille, faisant huit morts. Il se fait l'écho du discours prononcé par le Président Paul Biya à la 71<sup>e</sup> session de l'assemblée générale des Nations unies, soulignant la détermination du Cameroun à accentuer la lutte contre le terrorisme tout en lançant un appel en vue d'un soutien accru de la communauté internationale aux pays confrontés à ce fléau. Il remercie tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui logistique et matériel, ainsi que les populations locales qui sont mobilisées dans ce combat. Il salue particulièrement l'initiative *Libres ensemble*, qui suscite une grande conscientisation chez les jeunes camerounais. Il renouvelle son appréciation quant à l'organisation d'une conférence à Paris les 26 et 27 octobre sur le maintien de la paix dans l'espace francophone. Il salue l'ensemble des actions menées par la Secrétaire générale au cours des deux dernières années dans les domaines liés à la paix, à la démocratie et à la consolidation de l'État de droit et se félicite du retour au calme et à la légalité constitutionnelle dans les pays qui ont connu des périodes électorales difficiles. S'agissant des défis climatiques, il salue les initiatives pertinentes prises à l'occasion de la CdP22 sous l'impulsion du Roi Mohammed VI du Maroc. Le Cameroun partage par ailleurs les problématiques inscrites au cœur du projet de déclaration d'Antananarivo et plaide pour une mondialisation plus équitable, où les préoccupations des plus vulnérables sont prises en compte. Le ministre approuve en outre les projets de résolution qui couvrent des problématiques pertinentes, pour la plupart inscrites au rang des priorités des États membres. Il salue la mémoire des victimes de l'ouragan Matthews à Haïti et remercie la Francophonie d'avoir lancé une dynamique de solidarité en faveur de ce pays, appelant l'ensemble des pays membres à soutenir financièrement le Fonds dédié et rappelant à ce titre la création d'un mécanisme chargé d'assurer la solidarité entre membres de l'espace francophone en cas de catastrophe dont l'initiative revient, lors du Sommet de Montreux, au Président Paul Biya, qui avait accordé une dotation de 150 000 euros en guise de contribution initiale. Il remercie enfin l'ensemble

des pays qui ont manifesté leur sympathie à l'égard du Cameroun à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 21 octobre 2016.

**La présidente de la CMF** exprime ses sincères condoléances suite à la tragédie qui vient de toucher le Cameroun et réitère sa ferme condamnation des actes de terrorisme sous toutes ses formes.

**Au nom du vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam**, le représentant se réjouit de la tenue de la CMF à Madagascar, qui montre que les efforts du gouvernement et de l'OIF pour y ramener la paix ont porté leurs fruits. Évoquant les conflits, l'instabilité et l'insécurité qui prévalent au niveau mondial, auxquels s'ajoutent les crises humanitaires dues aux calamités naturelles et aux épidémies, il souligne que les mécanismes multilatéraux, dont la Francophonie, jouent un rôle de plus en plus important pour promouvoir les intérêts et faire face aux défis communs. Saluant les résultats dont témoigne le rapport de la Secrétaire générale, il se félicite de la contribution de la Francophonie pour le rétablissement de la paix et la résolution des différends par des moyens pacifiques, ainsi que pour la promotion de la diversité linguistique et culturelle, et pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Toutefois, il déplore que, malgré l'augmentation du niveau de vie de la population, l'évolution du taux de pauvreté reste préoccupante dans presque tous les pays francophones en développement. Aussi, apprécie-t-il que le thème du Sommet porte sur la croissance partagée et le développement responsable ; il soutient les efforts de l'OIF pour la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie en promouvant la coopération tripartite et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Il encourage tous les pays signataires à respecter cet accord et à le mettre en œuvre, à l'instar de son pays. Annonçant que le Vietnam a atteint avant terme la plupart des objectifs du millénaire et est déterminé à mobiliser les forces internes du pays pour réaliser l'Agenda 2030 des Nations unies, il déclare que le développement durable est la pierre angulaire des programmes nationaux visant à accélérer la croissance économique, à garantir l'équité sociale, à économiser les ressources naturelles et à préserver l'environnement. Il souhaite plus de coopération mondiale pour prévenir les effets du changement climatique sur le développement économique et social des pays qui sont les plus touchés. Enfin, il signale l'intention du Vietnam de continuer à participer aux opérations de maintien de la paix dans les pays francophones.

**Le secrétaire d'État français chargé du Développement et de la Francophonie** affirme que le respect de l'État de droit et la gouvernance démocratique sont au cœur de la mission de l'OIF. Il en veut pour preuve son rôle dans la reprise du dialogue entre l'opposition et le pouvoir en Guinée, la stabilité retrouvée en Côte d'Ivoire et la transition réussie au Burkina Faso. Ayant participé à la Conférence de Bruxelles pour la Centrafrique, le 17 novembre, il renouvelle son soutien au président Touadéra dans ses efforts pour une sortie de crise durable. Il encourage les parties maliennes à surmonter leurs différends pour permettre la pleine mise en œuvre de l'Accord d'Alger et exprime sa sympathie à tous les pays touchés par le terrorisme, le Cameroun étant le plus récemment frappé. Il appuie l'initiative *Libres ensemble*, qu'il espère voir diffusée le plus largement possible. Il rappelle que la Charte de la Francophonie stipule que l'OIF a notamment pour objectif d'aider à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, tout en observant la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure. Cependant, juge-t-il, l'examen de la situation politique dans le monde francophone et un tour d'horizon lucide appellent à ne pas passer les faits sous silence mais à formuler des recommandations constructives et à trouver ensemble des solutions pour surmonter les épreuves douloureuses. Il déplore que trop souvent les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'Homme sont bafoués, avec des effets contraires à ceux escomptés par ceux qui abusent du pouvoir, et le cercle vicieux connu : instabilité, violence, flux de réfugiés, perte de confiance des investisseurs. À cet égard, il note la situation préoccupante au Burundi, qui constitue une menace pour la stabilité du pays et de toute la région, et qui appelle une

réponse par le dialogue. Il estime qu'il est dans l'intérêt des autorités de ne pas rompre les relations avec leurs partenaires internationaux, mobilisés pour trouver une issue pacifique. Il renouvelle le soutien de la France à l'action de l'OIF pour dialoguer avec les protagonistes et appuyer les initiatives de sortie de crise. En République démocratique du Congo, où la situation fait également peser une menace sur la stabilité nationale et régionale, il appelle à élargir le dialogue à toutes les parties prenantes pour faire émerger une solution consensuelle, dans le respect de la Constitution, en particulier en ce qui concerne la limitation des mandats présidentiels. La liberté de la presse et le droit à l'information sont à ses yeux tout aussi fondamentaux. La délégation française suit avec attention l'évolution de la situation au Gabon, s'agissant du respect des libertés publiques, des droits de l'Homme et de l'État de droit. Rappelant, d'autre part, l'attachement de la France à la justice et à la lutte contre l'impunité dans le monde, il espère que le Burundi, l'Afrique du Sud et la Gambie reconsidéreront leur décision de retrait de la Cour pénale internationale. En terminant, il salue l'action de médiation de l'OIF par l'envoi de missions d'information et de contacts, à charge pour les États membres traversant une situation politique difficile de savoir saisir cette main tendue.

**Le ministre des Affaires étrangères de Djibouti** soutient le projet de Déclaration. Il annonce que son pays lancera bientôt un centre d'excellence pour la prévention de l'extrémisme violent en coordination avec une organisation régionale, et souhaite associer l'OIF à cette initiative. Djibouti lutte aussi contre le terrorisme sous la bannière de l'Union africaine en Somalie et accueille de nombreux réfugiés yéménites sur son sol. Seul pays francophone dans la corne de l'Afrique, Djibouti poursuit ainsi sa politique de paix et de stabilité dans une région tourmentée. Le ministre félicite la Secrétaire générale pour son plaidoyer pour la paix, la démocratie et la consolidation de l'État de droit, et pour son action en faveur des jeunes et des femmes. Il soutient le nouveau barème de traitement du personnel de l'OIF. Enfin, il annonce que Djibouti a payé ses arriérés et reste à jour de ses contributions statutaires.

**Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération de la Principauté de Monaco** se réjouit que « l'île rouge » soit, à la satisfaction générale des pays membres, l'hôte d'un Sommet de la Francophonie. Il déclare que le Prince Albert II a souhaité maintenir et conforter la politique de coopération internationale menée par son gouvernement en faveur du continent africain. Cet appui au développement se matérialise par des projets conduits en lien avec les autorités locales et les ONG, ciblant les personnes les plus vulnérables, dans trois domaines d'intervention principaux : l'éducation, la santé et l'insertion socio-économique. L'attachement de la Principauté de Monaco à l'Afrique la conduit à s'inquiéter de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans plusieurs pays membres et à souhaiter que la solidarité francophone soit plus que jamais mise à profit afin de garantir le respect de l'État de droit aux populations des pays en proie aux crises. En parallèle, l'action de l'OIF dans la lutte contre le terrorisme lui semble tout à fait légitime, conjuguée aux initiatives menées par les autres institutions internationales et régionales. Le ministre relève que seule une action coordonnée et globale, permettant l'implication de tous, permettra d'endiguer le fléau de l'extrémisme. Il salue, à cet égard, l'initiative *Libres ensemble* que la Secrétaire générale a concrétisée afin de permettre à la jeunesse francophone d'exprimer son désir de liberté et de fraternité et de combattre l'obscurantisme sous toutes ses formes. Il rappelle que la Principauté de Monaco a fait du renforcement de la sécurité nationale et internationale une priorité de sa politique gouvernementale. En 2016, Monaco a ratifié de nombreux instruments internationaux en la matière et a étoffé sa législation pour pouvoir mieux appréhender la menace terroriste. Partant du constat que les femmes et les enfants sont les premières victimes de l'extrémisme, des guerres et des violences, mais ont également un rôle essentiel à jouer dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix, le Gouvernement a fait de la promotion et de la protection des droits des femmes et des enfants l'une des deux priorités de sa politique extérieure. À ce titre, le ministre appuie la résolution invitant l'OIF à proposer une Stratégie pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. La deuxième priorité de l'action extérieure de la Principauté porte sur la protection de

l'environnement. À ce titre, et compte tenu de l'urgence à agir pour un développement durable, le ministre appelle la famille francophone à respecter et mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Paris sur le climat, qui relève d'un devoir envers les générations futures afin de leur permettre de vivre dans un environnement sain. Il salue les initiatives menées par l'IFDD, auxquelles Monaco contribue, dans le cadre de la préservation de l'environnement dans les petits États insulaires en développement, qui sont en parfaite adéquation avec l'engagement du Prince Albert II en faveur des océans. Cet engagement s'est traduit par une implication sans faille de la Principauté dans la définition des ODD, et plus particulièrement celui consacré à la gestion durable des océans et à l'importance de l'économie bleue. Rappelant que Monaco a présenté sa candidature pour accueillir en 2017 la Conférence ministérielle de l'OIF, de même que le Togo a présenté la sienne, le ministre met de l'avant le souci permanent de recherche du consensus ainsi que les raisons qui conduisent le Togo à effectuer cette démarche, pour annoncer que Monaco a décidé de retirer sa candidature à l'organisation de la CMF de 2017 et de soutenir la candidature du Togo, se réjouissant que le thème envisagé rejoigne les engagements du Prince Albert II. Il termine en indiquant que Monaco présentera en temps opportun sa candidature pour accueillir la Conférence ministérielle de l'OIF en 2019.

**Le ministre auprès du bureau du Premier ministre, chargé de la Francophonie au Laos** se félicite que le rapport de la Secrétaire générale se propose d'établir un nouvel ordre politique et culturel international qui assurera l'égalité, le respect mutuel et l'intérêt réciproque dans les relations internationales et l'espace francophone. Il met également l'accent sur la bonne gouvernance basée sur le droit et la justice, à travers le renforcement de la coopération juridique et judiciaire, et demande à la Francophonie de mener une lutte acharnée contre la pauvreté, la disparité économique, l'inégalité sociale, l'exploitation irrationnelle de l'environnement, pour atteindre un mode de développement durable centré sur l'homme. Le ministre salue le dynamisme de la Secrétaire générale et sa participation constructive à diverses manifestations et rencontres internationales dans plus d'une vingtaine de pays, y compris sa visite au Laos qui leur a permis de travailler ensemble dans un esprit ouvert et visionnaire au mois d'octobre. Il met l'accent sur les actions en faveur de la paix et de la prévention des crises à travers la diplomatie préventive et les démarches proactives pour le droit, la justice et le développement durable. Il apporte ainsi son soutien total au rapport de la Secrétaire générale et aux projets de déclaration et de résolutions qui reflètent la même ligne politique que le gouvernement du Laos.

**Le délégué du Congo**, ayant fait part des salutations du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger, retardé, évoque un contexte international préoccupant marqué par de graves menaces pesant sur l'humanité : la persistance des conflits, le terrorisme, la montée des extrémismes religieux, la crise migratoire, la xénophobie, la criminalité transnationale, le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités sociales. Il mentionne les drames terroristes de Paris et Bruxelles et la résurgence de la violence en République centrafricaine et en RDC et se félicite, dans ce contexte, de la contribution de l'OIF à la promotion de la langue française mais aussi et surtout de son affirmation de l'Organisation sur la scène internationale en matière d'accompagnement des processus de sorties ou de règlement des crises, de transition démocratique, de consolidation de la paix et de la démocratie dans de nombreux pays de l'espace francophone. Il souligne également son implication dans la négociation sur les changements climatiques ayant abouti à la signature de l'accord de Paris. Il exhorte les pays de la Francophonie à faire preuve de plus de solidarité et d'engagement dans l'opérationnalisation de cet instrument contraignant obtenu de haute lutte pour sauver la planète. Il partage enfin quelques réflexions que lui inspire le thème du XVI<sup>e</sup> Sommet. Ainsi, à l'heure de la mondialisation, que les pays veulent humaniste et harmonieuse, les valeurs de la Francophonie doivent contribuer à l'instauration d'un monde plus stable. Ensuite, l'indissociabilité de la croissance partagée et du développement durable participe de l'amélioration du bien-être des populations francophones à travers l'élimination de la

pauvreté. Enfin, le développement durable et responsable passe aussi par l'énergie pour tous sans laisser de côté les énergies renouvelables pour lesquelles l'Afrique présente un fort potentiel, gage de l'industrialisation et de la modernisation des pays. Il termine en relevant que le thème du Sommet est en cohérence avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et avec l'agenda 2063 de l'Union africaine et indique que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration d'Antananarivo.

**Pour la ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada,** le Sommet est l'occasion de réitérer l'attachement des membres de l'Organisation à la langue française, aux valeurs démocratiques, au respect des droits de la personne et à l'État de droit. Elle relève que l'égalité femme-homme et l'exercice de leurs droits par les femmes et les filles sont au cœur de ces valeurs et qu'il est de la responsabilité des gouvernements de s'assurer de leur promotion. Elle tient à ce que cette dimension soit prise en compte par le comité chargé de se pencher sur la recevabilité des candidatures des pays déposant une demande d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Réitérant que la défense des droits des femmes et des filles doit être une priorité, elle remercie le Bénin d'avoir accepté de co-parrainer le projet de résolution sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Par ailleurs, elle note avec satisfaction que le Sommet fait une place spéciale à la jeunesse, qui est aussi une priorité du Canada. Elle met en outre l'accent sur l'importance d'un processus démocratique libre, fiable et transparent, incluant la pleine participation des femmes à tous les niveaux de la société. À cet égard, elle se félicite du bon déroulement des élections en Haïti en dépit du passage de l'ouragan Matthews ainsi que des avancées au Burkina Faso et en Centrafrique. Elle se réjouit que le rétablissement de l'ordre constitutionnel à Madagascar ait permis la tenue du Sommet. L'insécurité dans le Sahel constitue en revanche un sujet de grande préoccupation. Elle signale à ce propos les enlèvements et les attaques aux frontières maliennes et nigériennes. Considérant que la situation en République démocratique du Congo nécessite aussi une attention particulière, elle déplore les violences et appelle à la tenue des élections dans les meilleurs délais et dans le respect de la Constitution, selon la volonté populaire. Elle lance aussi un appel en direction du Burundi pour qu'il soit mis un terme aux atteintes à la personne et, regrettant la décision des autorités burundaises de se retirer de la Cour pénale internationale, elle les encourage à revenir sur cette décision.

**La ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Canada-Québec** note que, depuis Erevan, la Francophonie a eu à répondre à de nombreux actes terroristes. À cet égard, elle note que l'initiative *Libres ensemble*, proposée par la Secrétaire générale, est un outil utile à la mobilisation de la jeunesse contre les discours haineux et la radicalisation pouvant mener à la violence. Son gouvernement a, de son côté, voulu contribuer à la recherche de solutions. C'est pourquoi, en association étroite avec l'Unesco et avec le concours du gouvernement du Canada, il a accueilli à Québec une conférence internationale intitulée *Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir, vivre ensemble*, qui a permis d'éclairer les trajectoires des jeunes radicalisés et de mettre en relief les mécanismes de manipulation dans les espaces numériques. Outre le dépôt d'un projet de chaire Unesco sur la radicalisation et l'extrémisme violents, cette conférence, à laquelle ont participé des personnes venues de 70 pays, dont 40 de l'espace francophone, a donné lieu à une feuille de route utile pour tous les États et gouvernements. L'Appel de Québec trouve d'ailleurs un écho dans le projet de résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme qui sera soumis au Sommet. La ministre se réjouit qu'y soit soulignées la nécessité d'œuvrer à la prévention ainsi que la mise en place d'un réseau pour la diffusion de bonnes pratiques. Elle exprime sa satisfaction de constater l'important travail du réseau international francophone de formation policière Francopol, qui, sous la direction de l'École nationale de police du Québec, a recensé des pratiques inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation à l'échelle francophone, qui seront publiées dans un guide pratique. Elle conclut au caractère indispensable de cette action de lutte contre la radicalisation, comme à celui de l'action pour favoriser l'égalité femme-homme. À ce sujet, la proposition de créer une entité

permanente au sein de l'OIF lui paraît opportune. Il en va de même de celle de développer une stratégie de la Francophonie pour l'égalité femme-homme. Elle estime qu'il est temps de poser des gestes concrets envers cet enjeu capital pour l'espace francophone. En effet, note-t-elle, les règles d'appartenance dont l'Organisation s'est dotée rappellent l'adhésion aux valeurs définies dans la Charte de la Francophonie et les autres textes constitutifs. Elles doivent animer la réflexion et l'action francophone, et imposent de promouvoir la participation des femmes, à parité avec les hommes, à tous les niveaux de prise de décision. À sa base, cette préoccupation envers l'égalité entre citoyens s'exprime dans la lutte contre les violences, particulièrement envers les groupes désavantagés ou minoritaires : toutes les violences, contre les femmes et les filles, contre les membres de partis politiques, contre les tenants de différentes croyances ou contre ceux dont l'identité ou l'expression sexuelle est différente, sont illégitimes et les États et gouvernements ont le devoir de les prévenir et d'agir. Sur ce dernier point, se référant aux discussions qui ont cours dans certaines instances internationales, la ministre estime qu'il convient d'examiner la façon dont l'OIF pourrait œuvrer à la prévention de la discrimination en matière d'orientation ou d'identité sexuelle. Elle conclut en rappelant que la Francophonie est une entreprise de solidarité, qui ne peut s'exprimer que dans l'ouverture à la différence et dans la promotion des valeurs qui rassemblent plutôt que celles qui divisent. Ces engagements fondamentaux sont à même d'assurer la paix dans l'espace francophone.

**Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Belgique** salue le choix du thème de la croissance partagée et du développement responsable pour le XVI<sup>e</sup> Sommet, qui cadre parfaitement avec l'Agenda 2030, intégrant l'accord d'Addis-Abeba sur les moyens de mise en œuvre. Il indique que la Belgique, qui s'est engagée à concrétiser cet agenda fera un premier rapport sur son action lors du forum politique de haut niveau de l'ONU en 2017. À ses yeux, la Francophonie est l'un des mécanismes qui peuvent appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, notamment en ce qui concerne l'égalité femme-homme, le dialogue entre les cultures, l'engagement des acteurs de la société civile et la transition numérique et énergétique. Il félicite la Secrétaire générale pour son volontarisme et pour l'attention qu'elle accorde aux femmes et aux jeunes, dans le droit fil des orientations du Sommet de Dakar. Attachant une importance particulière à la dimension politique de la Francophonie, il estime que l'OIF a une réelle valeur ajoutée en la matière, singulièrement dans le cadre des crises et des processus de transition en Afrique. Évoquant le défi mondial présenté par le terrorisme et la radicalisation violente qui, au-delà des pertes humaines, attaquent les valeurs universelles et les piliers mêmes de la démocratie et de l'État de droit, il affirme que les gouvernements ont le devoir de protéger leurs citoyens et d'arrêter ces attaques, en indiquant que la Belgique a pris des mesures à cet égard. Toutefois, estime-t-il, la répression ne suffit pas et il faut également travailler à prévenir la radicalisation violente, en condamnant les discours de haine, de racisme, de discrimination et en veillant à la bonne intégration des jeunes dans la société. À ce propos, il salue la campagne *Libres ensemble* et se réjouit du message fort contenu dans le projet de Déclaration d'Antananarivo. Commentant quelques situations particulières, il juge la crise politique en République démocratique du Congo, découlant de la non-convocation des élections, préoccupante tant sur le plan des droits de l'Homme que des risques d'instabilité. Relevant qu'un premier accord politique a été conclu en octobre 2016 avec une certaine frange de l'opposition et qu'un nouveau Premier ministre a été désigné à la suite de cet accord, il considère qu'il est important de parvenir désormais à un accord plus inclusif et réaliste, y compris sur le plan budgétaire et des échéances électorales car, estime-t-il, un gouvernement démocratique fonde sa légitimité sur des élections régulières et dans les délais stipulés par la Constitution. Il encourage les efforts de médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo, dont il espère qu'ils aboutiront à un accord largement porté par l'opinion congolaise. Dans ce contexte, il se félicite de la mise à disposition par l'OIF d'une expertise technique concernant le processus électoral et appelle à l'ouverture de l'espace des libertés démocratiques et au respect des droits de l'Homme par toutes les parties. Au Burundi où, en dépit d'une certaine amélioration au plan sécuritaire, des défis subsistent en matière de droits de l'Homme et d'ouverture politique, il exprime l'avis que le dialogue inclusif sous l'égide de la communauté internationale est la seule solution à la crise. Il espère que le médiateur

Benjamin M'Kapa sera en mesure d'organiser très rapidement une nouvelle réunion pour le dialogue inter-burundais. Il s'inquiète par ailleurs des tensions entre le Burundi et l'ONU, et appelle à la restauration des relations et à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'Homme. D'autre part, il soutient l'action de l'envoyé spécial de l'OIF Pascal Couchepin et appuie la résolution du CPF sur la situation au Burundi. Enfin, se référant aux élections qui se tiendront en juin 2018, il sollicite le soutien des membres de l'OIF à la candidature de la Belgique pour un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2019-2020, en précisant que la Belgique est le seul pays francophone candidat de son groupe régional.

**Le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire** salue l'action de la Secrétaire générale sur le terrain de la défense et de la promotion des droits de la jeunesse et de la femme et de la lutte contre l'extrémisme. Il réitère ses remerciements aux pays membres pour leur solidarité lors de l'attaque terroriste qui a frappé la ville historique de Grand Bassam en mars 2016 et sollicite le soutien des pays frères à sa candidature pour un poste de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Rappelant qu'Abidjan, capitale économique et culturelle de la Côte d'Ivoire, se prépare à accueillir les 8<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en juillet 2017, il annonce qu'un ministère exclusivement dédié à l'organisation de cet important événement a été créé : le Gouverneur du District autonome d'Abidjan a été nommé, depuis le mois de juillet 2016, ministre chargé des 8<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie. Il assure que bien qu'un léger retard ait été relevé par le CIJF, les préparatifs des Jeux avancent bien à la satisfaction de tous, ainsi que l'atteste le rapport de la dernière mission du CIJF. La diffusion en salle d'un film sur la préparation des Jeux montre l'accueil au Village des Jeux, dont les travaux de construction et de réhabilitation ont été lancés en février 2016 pour une livraison avant mars 2017. Outre les 50 pays déjà inscrits, une trentaine sont encore attendus. Rappelant que la Côte d'Ivoire a fait sienne la Déclaration de Dakar, issue du dernier Sommet, qui fait une large place à la Jeunesse et à la Femme, le ministre termine en assurant que son pays s'inscrit dans l'idéal humaniste de l'OIF et entend promouvoir les valeurs de justice, de démocratie, de justice et d'hospitalité.

**La ministre de la Culture de la Moldavie**, après avoir rappelé l'entrée de son pays vingt ans auparavant dans la famille francophone et son attachement au français, salue la visite de la Secrétaire générale à Chisinau en mai, qui a donné une impulsion notable dans son pays. Elle rappelle que la Moldavie s'est fortement mobilisée pour attribuer au français une place importante dans l'enseignement, en privilégiant les produits culturels francophones et en encourageant constamment l'usage du français dans les administrations et les relations internationales. Elle rend hommage à l'engagement de la Secrétaire générale au service des missions de solidarité et de développement, de culture du dialogue et de compréhension mutuelle dans le respect des différences. Dans le contexte international actuel, face aux défis tels que l'immigration, la crise économique, le terrorisme et le réchauffement climatique, elle appelle à davantage de cohésion dans le respect des valeurs de solidarité, de paix, de démocratie et de diversité culturelle, au sein d'une Francophonie des idées et des mots. Elle appelle à défendre, avec constance et optimisme, le développement durable et la croissance partagée pour que les générations futures puissent bénéficier d'un environnement de vie sécurisé et équitable.

**Le représentant de l'Andorre**, ayant excusé l'absence du ministre des Affaires extérieures, remercie le pays hôte et se félicite du choix du thème du Sommet et de la place accordée aux jeunes. Il salue l'organisation de la première édition des Journées de la Francophonie économique et numérique à Paris comme un événement marquant. Il encourage une mobilisation collective en vue de réussir des modèles de transition et de transformation de l'économie. Pour lui, transformer un pays dans le respect des valeurs, c'est trouver le chaînon manquant pour passer des initiatives aux projets d'entreprises créatrices d'emploi. Il met l'accent sur la prévention des risques et l'éducation à la citoyenneté. Il salue la dimension technique et adaptée aux besoins des pays, des initiatives francophones

nationales déployées dans le cadre du programme du français dans les relations internationales. La formation en diplomatie économique lui semble indispensable pour accompagner la SEF. Il observe qu'aux contraintes de la transition des économies, sont venus s'ajouter les enjeux de la transition climatique et énergétique. Il préconise de mieux combiner public/privé et de mieux distribuer les richesses. L'Andorre se positionne activement pour la préservation de l'environnement, s'agissant en particulier du massif pyrénéen, et s'est engagée dans la signature d'un code de bonnes pratiques. Il appelle par ailleurs à la vigilance afin d'éviter toute superposition des discours et des actions au sein des États. Il conclut en soulignant la nécessité de poursuivre l'action pour regagner dans la durée la confiance et l'implication des jeunes et de la société civile.

**La ministre responsable de la Francophonie du Nouveau-Brunswick** félicite le comité de rédaction pour son travail, en notant que la Déclaration et les résolutions proposées représentent bien les valeurs et les objectifs de la Francophonie et consolident les actions de l'OIF en lien avec les stratégies jeunesse, économique et numérique. Elle remercie le Luxembourg et la République démocratique du Congo d'avoir coparrainé, avec son gouvernement, le projet de résolution sur la formation professionnelle et technique (FTP), qui reconnaît l'importance de la FPT pour le développement économique et social des pays. Elle exprime la conviction que la Francophonie peut accroître la participation des jeunes et des femmes, qui sont les acteurs de développement les plus marginalisés, à une croissance économique durable et inclusive en améliorant leur accès à une formation en adéquation avec le marché du travail. Dans cet esprit, elle encourage l'OIF, spécialement à travers l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF), à concourir à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de FPT. Elle appuie par ailleurs le projet de résolution déposé par le Gabon sur la création d'une entité au sein de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle soutient aussi le projet de résolution proposé par le Canada sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, de même que celui porté conjointement par le Canada-Québec, le Gabon, la Suisse, la Tunisie et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme. Venant d'un espace où cohabitent deux communautés de langues officielles, le français et l'anglais, elle se félicite en outre du dépôt d'un projet de résolution sur la promotion de la diversité linguistique. Elle relève avec satisfaction que les résolutions sont ainsi diversifiées et reflètent les quatre missions de la Francophonie. Pour conclure, elle salue le thème du Sommet, qui est à ses yeux un bon gage d'avenir pour l'Organisation et qui lui permettra de consolider ses actions en Afrique, envers les jeunes et les femmes ainsi qu'au profit de l'ensemble du monde francophone et des pays en développement.

**Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Cambodge** se réjouit de la tenue de ce sommet à Madagascar car elle offre au peuple malgache et à ses dirigeants une marque de confiance de la part de toute la communauté francophone. Il salue l'engagement et le dynamisme de la Secrétaire générale, qui donnent un souffle nouveau à l'OIF. Dans un monde en mutation, dominé par les dangers et les incertitudes, il note que les effets néfastes de la crise financière survenue huit ans auparavant ont contribué à accroître les inégalités. Il note également que les pôles d'instabilité au Proche-Orient et au Moyen-Orient ont généré un terrorisme international dont les membres de la famille francophone ont été victimes. Il évoque le *Brexit*, qui ébranle l'Union européenne et dont la négociation affectera aussi les partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il s'alarme d'une nouvelle guerre froide entre les grandes puissances et d'une angoissante course aux armements, ainsi que de catastrophe majeure pour la planète si les bonnes intentions de la CdP21 ne sont pas rapidement traduites en décisions concrètes. Dans ce contexte, il se demande si la Francophonie est en mesure d'offrir une lecture différente des grands problèmes du monde, fondée sur les valeurs qui lui sont chères et qui soit prioritairement axée sur l'humain, dans une planète protégée. Il estime qu'avec un tel objectif l'OIF pourrait devenir une actrice centrale et stratégique dans la résolution des problèmes mondiaux, notamment à travers

l'éducation et la formation. En terminant, il réaffirme l'engagement du gouvernement royal du Cambodge à relever les défis résumés par le thème du Sommet.

**La secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Roumanie** se réjouit aussi de la tenue du Sommet à Madagascar, en rappelant l'adoption, à Antananarivo en 2005, de l'actuelle Charte de la Francophonie. Se félicitant du renforcement de l'apport de la Francophonie au dialogue international, elle salue le thème du Sommet, qui correspond aux préoccupations de l'Organisation. Préconisant une action concertée et responsable pour relever de nouveaux défis, elle souligne le lien indéniable entre développement, sécurité et stabilité, et la nécessité de réfléchir en termes de solidarité. Elle estime que la menace terroriste et l'extrémisme violent rendent cette approche encore plus nécessaire. Après avoir indiqué que la délégation roumaine, qui a participé aux travaux du comité de rédaction, soutient la Déclaration et les résolutions proposées, elle relève le défi majeur que représente la prévention des conflits. À cet égard, elle mentionne la contribution de la Roumanie aux missions onusiennes et européennes de maintien de la paix en Haïti, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Elle souligne l'importance du renforcement de la formation à la langue française pour faciliter la communication entre les troupes de ces opérations et les communautés locales, et informe la CMF que l'école d'application des officiers *Mihai Viteazul* de la gendarmerie roumaine fournit une telle formation dans le cadre du projet de l'OIF consacré à l'appui au maintien et à la consolidation de la paix. Elle précise que cette institution roumaine, seul centre de la région accrédité par l'ONU, travaille de concert avec d'autres centres francophones, notamment au Bénin, au Cameroun, au Cambodge, au Canada, au Mali et en Égypte. Elle exprime, par ailleurs, sa préoccupation face à l'instabilité dans l'Ukraine voisine, en appelant au respect complet des accords de paix de Minsk par toutes les parties impliquées. Elle revient ensuite sur la question du terrorisme pour exhorter à rester unis face à cette menace. En condamnant fermement les actes terroristes et en exprimant la solidarité de la Roumanie avec les pays touchés, elle salue le développement par l'OIF d'une approche intégrée de prévention de la radicalisation violente. Elle félicite la Secrétaire générale pour l'initiative *Libres ensemble*, à laquelle son gouvernement encourage les jeunes roumains à prendre part. Elle termine en attirant l'attention sur l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants, et en engageant l'OIF à participer aux efforts visant la réduction des causes des mouvements migratoires et l'amélioration de la situation des migrants.

**L'ambassadeur de Maurice**, se réjouissant de la tenue du Sommet à Madagascar, assure que pendant une semaine, toute l'Indocéeanie est mobilisée pour faire avancer des ambitions communes. Il rappelle que la lutte contre l'exclusion et la résolution des conflits sont les objectifs fondamentaux de toutes les actions de la Francophonie, estimant que l'OIF doit contribuer activement dans cette dynamique. Il note que cette lutte se mène sur plusieurs fronts et que différentes organisations internationales contribuent à différents niveaux. L'OIF doit peser de tout son poids dans le développement économique et dans une redistribution équitable des richesses, comme le souligne le thème du Sommet, car il n'y aura pas de résolution de conflits sans croissance économique partagée et pas de croissance économique partagée sans un accès universel et démocratique à la formation. Dans cet objectif, il appelle de ses vœux une implication de tous les États, qui passe par le soutien d'organisations pour regrouper, motiver, guider et mobiliser les États dans l'avènement d'une cause commune. C'est dans ce sens que Maurice a présenté une résolution sur l'économie bleue. Il remercie tous les États, et en particulier les Seychelles, pour le soutien apporté à cette initiative. Rappelant que Maurice, qui se trouve seulement à deux heures d'avion de Madagascar, est un petit État insulaire de 2000 km<sup>2</sup>, à la 177<sup>e</sup> place dans le classement des pays par rapport à leur superficie terrestre, il souligne que bien que l'espace physique exploitable soit un frein au développement économique, cet obstacle doit être compensé par l'innovation. En ce sens, la résolution sur l'économie bleue, en phase avec le thème du Sommet, vient repousser les frontières du développement économique, en mettent en valeur les possibilités de l'économie océanique comme créatrice d'emplois et pour réduire les

inégalités sociales, tout en présentant une opportunité particulière pour les femmes. Il est persuadé qu'une réflexion sur la question de l'économie océanique, suivie d'une programmation d'activités visant à préparer les pays pour y participer, peut contribuer à l'émergence d'un savoir-faire francophone. Soulignant que l'économie océanique requiert un entrepreneuriat nouveau et des formations adaptées, il salue à ce titre la résolution sur la formation professionnelle et technique proposée. Il relève que la portée internationale du développement de l'économie océanique dépend toutefois d'une condition de sérénité et de sécurité, nécessitant qu'il soit mis fin, notamment, à la piraterie, la pêche illégale, le pillage industriel des eaux et la pollution marine. Tout cela passe par le respect du droit international et par le respect des engagements dans le cadre des négociations internationales, tant sur le droit maritime que sur le changement climatique. Maurice aspire à être un laboratoire de la Francophonie en matière de lutte contre la vulnérabilité des petits États insulaires et les spécificités qui leur sont propres. À ce titre, la résolution sur l'économie s'articule dans la même mouvance que la Déclaration.

**La représentante de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)** salue les travaux du CPF, qui ont permis d'enregistrer le consensus. Évoquant l'action de mobilisation, par la Secrétaire générale, de la communauté internationale pour lutter contre tous les extrémismes et contre toutes les exclusions, véritable urgence parmi les combats à mener, elle souligne que *Libres ensemble*, plus qu'un programme, est la feuille de route d'une organisation aux avants postes de la démocratie et du respect des droits humains et de la diversité culturelle et assure la Secrétaire générale de la reconnaissance de la Fédération pour son action. Dans une volonté commune d'appeler au discours de tolérance et de paix, la jeunesse doit rester une cible privilégiée et être impliquée dans les réflexions et les actions de la Francophonie. L'accroissement des échanges de jeunes évoqué dans la Déclaration contribuera à mobiliser la jeunesse, et la FWB entend s'associer à ce mouvement. Elle se réjouit que, dans le prolongement des décisions d'Erevan, les jeunes soient représentés pour la première fois dans les instances du Sommet. La Déclaration importante et les résolutions fortes qui seront adoptées par les Chefs d'État et de gouvernement touchent à la question fondamentale du développement durable ainsi qu'aux grands défis qui se posent à un monde traversé de conflits et de crises. Malgré le caractère délicat de certaines résolutions ou articles de la Déclaration, elle note que le comité *ad hoc* et le CPF ont travaillé dans un climat de dialogue respectueux. Tout au long des travaux préparatoires, la FWB a cherché à mettre en évidence son attachement aux valeurs fondamentales de l'OIF, telles que la diversité culturelle, la démocratie, les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes ; la référence à ces valeurs se retrouve dans tous les textes proposés. Elle rappelle que malgré l'attachement de bon nombre d'États et de gouvernements francophones tant du Nord que du Sud à la question de la peine de mort, la FWB, dans un esprit de consensus, a accepté que le projet de résolution sur un moratoire sur la peine de mort soit retiré. Elle rappelle toutefois l'engagement pris lors de la réunion du comité, que la réflexion demeure à l'ordre du jour des instances et que l'OIF nourrisse le débat afin de parvenir à une position commune sur cet enjeu important. Pour terminer, elle exprime le vœu que l'esprit de consensus se poursuive tout au long des instances d'Antananarivo auxquelles elle souhaite plein succès.

**Le représentant du Sénégal** exprime sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple malgaches. Il reconnaît les défis multiples et complexes de l'espace francophone, marqué par l'extrémisme violent. Il réitère la solidarité de son pays avec les pays membres confrontés au terrorisme. Il est convaincu que pour être efficace, toute action doit contribuer par des mesures répressives et préventives à la lutte contre la pauvreté des jeunes et des femmes et reposer sur une approche collective. Il se réjouit des actions de l'OIF, en particulier l'initiative *Libres ensemble* et la conférence internationale organisée en juin à Paris sur la prévention du terrorisme et la lutte contre la radicalisation. Il relève que la crise migratoire sans précédent à laquelle fait face l'espace francophone, qui comprend des pays de départ, de transit et d'accueil, doit trouver une solution, qui ne pourra passer que par une

approche globale et durable. Il préconise d'encourager la migration légale en facilitant la mobilité, notamment pour les étudiants, les chercheurs et les acteurs économiques, et de garder à l'esprit les retombées positives pour les pays d'accueil. Il est indispensable d'agir pour la paix et la sécurité internationale, la prévention des crises, la protection et la promotion des droits de l'Homme. Ces questions sont portées avec conviction au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies, au sein duquel la présidence actuelle sénégalaise a initié un débat public sur les opérations de paix et sur l'eau, la paix et la sécurité, qui a fait l'objet d'une résolution sénégal-suisse. Il invite les pays à participer les 5 et 6 décembre 2016 à la 3<sup>e</sup> édition du forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique sur le thème *L'Afrique face à ses défis sécuritaires, regards croisés pour des solutions efficaces*.

**Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi** déclare que l'adhésion de son pays aux organisations régionales et internationales repose sur la nécessité de préserver son indépendance, sur la reconnaissance de la souveraineté des États et sur celle de l'aspiration des peuples à plus de liberté. C'est fort de cette triple disposition que le Burundi a participé à la création de l'OUA puis de l'Union africaine afin d'ouvrir la voie au développement des peuples africains. En indiquant que son pays participe à l'opération de maintien de la paix sous conduite africaine en Somalie, l'Amisom, dont plus d'un quart des troupes sont burundaises, le ministre réprovoque la récente décision de l'Union européenne d'opérer une discrimination contre le Burundi dans le paiement des salaires des troupes de l'Amisom. Il remarque que cette décision oblige l'Union africaine à violer ses engagements à l'égard du Burundi qui, comme les autres nations, défend ses intérêts et croit aux valeurs de dialogue et de coopération. Il déplore en outre l'ingérence étrangère et l'imposition par certains de la voie à suivre, qui ont affecté négativement la situation intérieure dans son pays depuis la fin du processus électoral, il y a un an. Cependant, il constate de réels progrès malgré les tentatives d'inverser la tendance positive. À cet égard, il signale l'évolution au plan de la sécurité, que reconnaissent les organisations régionales. Regrettant qu'il reste des réfugiés burundais dans les pays limitrophes, il annonce qu'à ce jour, plus de 100 000 rapatriés ont été enregistrés et réintégrés. Le Haut-commissariat des réfugiés a par ailleurs pu constater que le Burundi respecte ses engagements internationaux en ce qui a trait à l'accueil de réfugiés, alors qu'au Rwanda, les camps de réfugiés ont été transformés en pépinières de recrutement de jeunes envoyés à l'aventure après un entraînement militaire sur le sol rwandais. Le ministre fait part des démarches de la Communauté est-africaine, qui mène le dialogue inter-burundais sous la médiation du président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et la facilitation de l'ancien président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa. Il signale que des consultations ont lieu et que le facilitateur se rendra à Bujumbura dans les jours à venir, tandis que la Commission nationale de dialogue inter-burundais a fait un rapport sur les consultations menées depuis plus de dix mois. Il remercie l'OIF pour son soutien réaffirmé au dialogue, en insistant sur le fait qu'aucune approche ne devrait être prescriptive. S'agissant des droits de l'Homme, il juge utile d'accompagner le Burundi vers la mise en œuvre des instruments internationaux qu'il a ratifiés mais à condition de respecter son autonomie. C'est pourquoi son pays émet des réserves sur les paragraphes le concernant dans le projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone. La raison en est que le Burundi y est appelé à mettre en œuvre les résolutions 2303 du Conseil de sécurité des Nations unies et 33 du Conseil des droits de l'Homme, qui n'ont pas rallié le consensus. S'exprimant sur la situation d'autres pays, le ministre burundais félicite la RDC pour l'accord du 18 octobre auquel le gouvernement et la société civile sont parvenus, lequel ouvre la voie au processus électoral. Il fait siennes les conclusions de la 7<sup>e</sup> réunion du mécanisme de suivi de l'accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération en RDC et la région, qui s'ouvre aux acteurs politiques n'ayant pu s'associer aux signataires du 18 octobre. Il expose ensuite que le Burundi, qui a envoyé des troupes en mission en République centrafricaine, s'engage à accompagner ce pays frère dans le processus de réconciliation. Par ailleurs, au lendemain de la CdP22 et de l'entrée en vigueur de l'accord de Paris sur le changement climatique, il se réjouit que la communauté internationale soit arrivée à un tel résultat et salue la contribution

de l'OIF pour y parvenir ; en ce qui concerne son pays, le projet de loi sur la ratification de cet accord se situe au niveau de l'assemblée nationale.

Heureux de se retrouver dans cette enceinte après la CMF d'Erevan, **le ministre des Affaires étrangères d'Arménie** souligne que le projet de Déclaration fait bien ressortir les enjeux et fixe une feuille de route ambitieuse. De son point de vue, ces défis doivent rester au centre des préoccupations, qu'il s'agisse de la persistance des crises, de l'accroissement des inégalités, des phénomènes d'exclusion ou des effets néfastes du changement climatique. Il importe, pour lui, que les réponses apportées reposent sur le socle des valeurs fondamentales de l'Organisation, celles de la solidarité, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et de la diversité. Il estime en outre que les crises affectant l'espace francophone démontrent l'impérieuse nécessité de faire respecter le droit international humanitaire et de privilégier l'esprit de tolérance et la culture du dialogue. Reconnaisant à la Secrétaire générale pour son action déterminée de promotion des valeurs de la Francophonie et pour ses efforts de médiation visant le règlement des crises, il espère que la lutte pour la paix et la sécurité continueront à être l'une des priorités essentielles de l'Organisation. Il témoigne de l'aspiration de l'Arménie en ce sens dans le cadre du règlement du conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabagh. Il évoque à ce propos l'escalade militaire provoquée par l'Azerbaïdjan sur la ligne de contact avec le Haut-Karabagh en avril 2016, qui a causé des pertes en vies humaines et entravé les négociations de paix sous l'égide des co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il remercie la Secrétaire générale d'avoir appelé au respect du cessez-le-feu et à une solution pacifique et durable de ce conflit, dans le droit fil des résolutions adoptées à Kinshasa et à Dakar. Puis il réitère l'attachement de l'Arménie au règlement pacifique de ce conflit sur la base des principes proposés par les co-présidents du Groupe de Minsk, notamment ceux qui se rapportent au non recours à la force ou à la menace de la force ainsi qu'à l'intégrité territoriale et à l'autodétermination des peuples comme fondement d'une solution équilibrée et durable. D'autre part, il appelle la famille francophone à rester mobilisée dans la lutte contre le fléau du terrorisme et sait gré à la Secrétaire générale de ses initiatives fortes dans ce domaine. Il en va de même en ce qui a trait au rassemblement de la jeunesse francophone autour des valeurs humanistes. Il se félicite qu'en adoptant la résolution sur la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie en octobre 2015, la CMF d'Erevan a été à l'origine de l'association des jeunes aux instances d'Antananarivo. C'est d'ailleurs sur la base de la réussite de cette conférence que l'Arménie présente sa candidature pour accueillir le XVII<sup>e</sup> Sommet en 2018. Le ministre déclare que cette candidature repose sur le plein engagement de son gouvernement dans les actions et les institutions de la Francophonie avec, notamment, un partenariat de qualité avec l'AUF et l'AIMF ainsi qu'un pacte linguistique renouvelé avec l'OIF. Il signale l'organisation annuelle en Arménie des « saisons de la Francophonie », qui prennent de plus en plus d'ampleur, avec 600 manifestations en 2016. Il ajoute que l'Arménie est l'un des rares États membres à avoir nommé un ambassadeur spécialement pour la Francophonie. En terminant, il souligne l'importance que les sommets se tiennent alternativement dans différentes régions de l'espace francophone. C'est pourquoi, après trois sommets successifs en Afrique et douze ans après celui de Bucarest, il espère que le prochain sommet se tiendra à Erevan.

**Le représentant du Gabon** transmet les regrets du ministre d'État, empêché. Il souligne que le Gabon, membre fondateur de l'OIF, est le premier pays francophone d'Afrique subsaharienne, avec 61% de sa population ayant une pratique régulière du français. Puis il fait état des valeurs traditionnelles d'hospitalité, de respect de l'être humain, de liberté individuelle et collective, de tolérance et de paix, qui comptent au nombre de ses engagements internationaux, notamment auprès de l'OIF. Il assure que le Gabon, qui a toujours opté pour le recours au droit comme modalité de règlement des différends inhérents à la vitalité du pluralisme démocratique, restera fidèle à sa vocation de paix, de dialogue et de consensus. Il ajoute que cet attachement viscéral au droit et à la justice, notamment entre les femmes et les hommes, explique le dépôt d'un projet de résolution sur la création d'une entité au sein de l'OIF chargée de la question de l'égalité

femme-homme. Cette initiative coïncide avec la Décennie de la femme gabonaise 2015-2025, dans le cadre de laquelle le Gabon a décidé de légiférer pour renforcer la représentativité des femmes dans les instances de décision. À cet égard, le représentant note que sur les sept institutions constitutionnelles de son pays, quatre sont présidées par des femmes : la Cour constitutionnelle, le Sénat, le Conseil économique et social, et la Médiature de la République.

**Le représentant personnel du Président de la République de l'ex-République yougoslave de Macédoine** annonce que le président Gjorge Ivanov participera pour la première fois depuis son mandat à un Sommet de la Francophonie et affirme l'engagement de son pays envers l'OIF ainsi que sa volonté de développer une coopération étroite avec tous les pays de la Francophonie. Revenant sur les actes terroristes subis dans les dernières années par certains pays de l'espace francophone, il mentionne en particulier la France et la Belgique en Europe ainsi que les zones de conflits et de guerres au Moyen Orient et en Afrique qui ont provoqué une crise migratoire ; ainsi quelque 800 000 migrants sont passés par la Macédoine sur la route vers les pays occidentaux. L'ERYM fait ainsi face à de nombreuses tentatives illégales de franchissement de la frontière et essaie, avec le soutien de certains pays européens, d'enregistrer toute personne entrant sur son territoire afin de protéger aussi l'espace Schengen de l'infiltration d'éléments radicaux. Il déplore que la question fondamentale de la restauration de la paix dans des pays comme la Syrie ou l'Irak et de la création en urgence de conditions dignes de vie et de travail pour des milliers de familles ne soit pas traitée de manière prioritaire. Cette situation ayant divisé l'Europe et fait monter le nationalisme, la xénophobie, le racisme et des mouvements populistes devrait pousser les pays à davantage s'investir sur la prévention de la radicalisation qui mène au terrorisme. Face aux conséquences de la création des déséquilibres mondiaux, à la fois politiques et économiques, aux inégalités croissantes et au manque de respect entre pays dans les relations internationales, l'ERYM place ses espoirs dans une meilleure application du droit international. Le représentant se félicite du thème du Sommet et soutient pleinement l'initiative *Libres Ensemble*. Consciente de longue date que le dialogue inter-religieux et interculturel est important pour une société stable, l'ERYM a déjà organisé, au cours des quinze dernières années, plusieurs conférences mondiales biennales sur ces sujets et rappelle l'obligation commune d'encourager les futures générations à respecter les valeurs et la diversité de la Francophonie. D'autre part, l'ERYM compte sur la solidarité des pays de la Francophonie économiquement plus forts pour ouvrir la voie à une communication privilégiée et à des échanges économiques plus importants afin de créer de nouveaux emplois. Lors de la CdP21, l'ERYM s'est engagée pour un accord global sur le changement climatique qui devrait devenir une obligation légale pour tous les pays. Il conclut sur la nécessité, dans un monde fracturé, de plaider pour le respect, entre nations, des diversités et pour un dialogue ouvert, afin de créer une croissance partagée et des développements responsables pour une stabilité économique et sécuritaire.

**La déléguée de la République démocratique du Congo**, ayant remercié les autorités malgaches et salué la Secrétaire générale pour son volontarisme et son action dynamique, se réjouit du consensus dégagé en faveur des demandes d'adhésion et de modification de statut et donne son appui à la recommandation du Conseil permanent. En ce qui concerne l'avant-projet de la Déclaration d'Antananarivo, elle remercie vivement le comité *ad hoc* chargé de la rédaction pour le travail accompli, ainsi que la présidence malgache pour son esprit d'ouverture et d'écoute, et souligne que le texte synthétise de la meilleure façon possible les engagements pris par la Francophonie et par ses États et gouvernements membres dans les domaines d'intérêt commun. Elle se réjouit également du projet de résolution sur la formation professionnelle et technique qu'elle a co-présenté avec le Canada Nouveau-Brunswick et le Luxembourg et rappelle l'importance que son pays accorde à la formation pour le développement économique et social des pays, notamment l'insertion citoyenne des jeunes et des femmes. En ce qui concerne la situation politique en RDC, elle assure la communauté francophone de la détermination de son pays d'aller jusqu'au bout du processus de consolidation de sa jeune démocratie par des élections libres et transparentes

dans un climat apaisé, dont le bon déroulement et la crédibilité contribueront à créer des bases saines et solides pour aborder à nouveau les défis d'un développement durable. Elle remercie la Francophonie dont l'expertise a accompagné la Ceni et concouru à la réussite du dialogue national inclusif conduit par le facilitateur Edem Kodjo, appuyé par l'Union africaine, la SADC et la Conférence internationale sur la région des grands lacs. La RDC apprécie les encouragements de la Francophonie adressés à son Premier ministre issu des rangs de l'opposition et récemment nommé par le Chef de l'État, à la suite de l'accord politique découlant du Dialogue politique national ; le gouvernement qu'il dirigera aura pour mission prioritaire l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles. Revenant sur le défi environnemental, au cœur des débats internationaux, qui appelle des décisions urgentes, globales et concertées, elle rappelle que sous l'égide de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), l'ensemble des États membres de la Francophonie ont donné leur appui aux négociations encore en cours pour la mise en place d'un régime international sur les changements climatiques après 2030. Elle souligne que la concertation francophone, en ce domaine, est essentielle pour pouvoir prétendre jouer un rôle significatif sur la scène mondiale et contribuer à apporter des réponses pragmatiques, actuelles et adaptées. Elle se réjouit que la Déclaration d'Antananarivo ait pris des engagements forts et cohérents sur les questions de *Croissance partagée et du développement responsable*.

**Le représentant du Niger** présente les excuses du ministre, dont il livre le message. Ayant remercié les autorités malgaches et rendu hommage à la Secrétaire générale, il relève que le sommet, moment historique de dialogue constructif, se déroule dans un contexte marqué par des événements majeurs et préoccupants pour les pays de l'espace francophone. La question de l'insécurité demeure une constante, le terrorisme constituant un obstacle majeur au développement politique, économique et social. Le Niger fait face à la persistance d'attaques terroristes, qu'il s'emploie à éradiquer, et la situation dans le bassin du lac Tchad demeure préoccupante car la secte Boko Haram continue de perpétrer des attaques cruelles et meurtrières, comme l'attaque au Cameroun, pays frère avec lequel le Niger est solidaire. Dans le combat contre ce groupe terroriste, le Niger se félicite de la pleine coopération avec les pays du bassin du lac Tchad qui réussit, grâce à l'initiative exemplaire que constitue la Force mixte, regroupant les armées du Nigéria, du Tchad, du Cameroun et du Niger, à faire reculer et affaiblir significativement Boko Haram. La situation au Nord Mali continue également d'avoir un impact sur la sécurité du Niger. Il apprécie le soutien des pays amis tout comme les prises de position de la Secrétaire générale pour condamner vigoureusement ces attaques et mobiliser la communauté internationale. Revenant sur la série d'élections qui a marqué l'année 2016 dans plusieurs pays africains francophones, il exprime son appréciation de l'accompagnement dont a bénéficié le Niger à l'occasion des élections de février et mars 2016. Il salue par ailleurs la dynamique qui accompagne la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie. Il appuie l'initiative *Libres ensemble* et l'importance accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi que leur implication croissante à tous les niveaux de décision. Il se félicite de l'ambition francophone de mettre l'apprentissage au service de l'autonomisation des jeunes, des filles et des femmes. Les différents programmes sectoriels élaborés par le gouvernement nigérien proposent des stratégies opérationnelles, qui ambitionnent de porter la proportion des apprenants en éducation et formation technique et professionnelle à 40% des effectifs du secondaire, en plus des projets d'autonomisation des femmes, notamment en zone rurale. Rappelant, par ailleurs, l'engouement enregistré à l'occasion des deux premières éditions du Forum international francophone jeunesse et emplois verts, le délégué informe que son pays compte à nouveau organiser à Niamey, en coopération avec l'OIF, dans les meilleurs délais possibles, la 4<sup>e</sup> édition de cet événement. Il termine en évoquant la question du climat, qui demeure préoccupante. Ayant rappelé la contribution de l'OIF au succès de la CdP21 et la tenue de la CdP22 au Maroc, marquée par la volonté des pays de souligner la priorité que constituent les mesures d'adaptation et l'importance des questions énergétiques, il exprime

le souhait que les ministres examinent et adoptent les mesures et décisions appropriées qui serviront la cause de la famille francophone.

**Le représentant du Burkina Faso** présente les excuses du ministre, dont il livre le message. Il réaffirme l'attachement de son pays à la Francophonie et, dans un contexte international marqué par des crises sociopolitiques, des violences et le terrorisme, qui constituent des freins au développement durable, appelle à redoubler d'efforts dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'insécurité ainsi que pour promouvoir la bonne gouvernance. Il espère ainsi voir impactée positivement la vie des populations, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique. Interpellé par le thème du Sommet d'Antananarivo et soucieux de l'épanouissement de toutes les couches sociales dans l'espace francophone, il reconnaît l'importance de la Francophonie pour aider les pays membres à vivre en paix et dans la stabilité. Il renouvelle l'expression de la reconnaissance des autorités burkinabè envers l'OIF et les pays francophones pour leur accompagnement d'une transition réussie, sanctionnée par des élections présidentielle et législatives libres et transparentes en 2015, suivies en 2016 par les élections municipales. Au regard de l'état de détresse permanente de certains pays de l'espace francophone, il en appelle à la solidarité de tous, sous l'égide de l'OIF, en vue d'accroître la mobilisation internationale pour les accompagner vers un développement durable.

**Le ministre de la Culture de la Guinée** se réjouit que les idéaux que sert l'OIF aient permis un vaste élan de solidarité au chevet de son pays lorsqu'il a été terrassé par l'épidémie de fièvre à virus Ebola, qui a causé près de 3 000 morts entre 2013 et 2015. Il salue la tenue du Sommet de la Francophonie à Madagascar, dans un climat de paix et de relance économique. Il salue le choix du thème de ce Sommet qui est d'une importance capitale car il se situe au cœur du développement des pays, avec le souci d'une transformation économique structurelle et d'une croissance inclusive basée sur le partage équilibré des biens et services aux populations et sur des partenariats « gagnant-gagnant ». Il relève que, pour qu'une alternative durable susceptible de se traduire en projets concrets et profitables pour tous et pour que la Francophonie atteigne les résultats escomptés, il faut une politique porteuse et dynamique ayant pour fondement le respect des valeurs écologiques. Sur le plan politique, il réitère les remerciements de son pays à l'OIF pour son soutien actif et déterminant lors des événements de 2015 en Guinée et sa facilitation de la tenue de l'élection présidentielle en décembre 2015, qui a connu l'inclusion de tous les acteurs politiques guinéens. Il salue par ailleurs le retour à la paix en Guinée-Bissau grâce à un dialogue inclusif et à la médiation du président Alpha Condé, avec le soutien de l'OIF. D'autre part, il annonce que l'honneur revient à la Guinée d'organiser, sous l'égide de l'Unesco, la manifestation *Conakry, capitale mondiale de l'année 2017*, après Port-Harcourt au Nigeria et Alexandrie en Égypte en ce qui concerne l'Afrique. Il espère le soutien de tous et de l'OIF en particulier pour la réussite de cet événement.

**Le représentant de la Tunisie** souligne la richesse du rapport *La Francophonie des solutions*, adressé aux délégations par la Secrétaire générale. Il exprime sa satisfaction pour les travaux du comité de rédaction auxquels son pays a participé, notamment en soumettant un projet de résolution sur le dialogue des cultures en tant que facteur de développement durable. En relevant l'attachement de la Tunisie à la stabilité politique dans l'espace francophone, il exprime son appréciation des appels lancés par la Secrétaire générale à chaque catastrophe naturelle ou situation de crise. Il réitère ses propos au CPF relatifs à l'importance de la lutte contre le terrorisme, à la réduction de la pauvreté et aux défis climatiques et de développement inclusif pour répondre aux fortes attentes des pays membres. Revenant sur la candidature de son pays pour accueillir le prochain Sommet, qu'il a présentée au CPF, il souligne que la Tunisie, qui est l'un des pays fondateurs de l'OIF, n'a jamais accueilli une réunion emblématique de l'Organisation. Il argue en outre de la position stratégique de son pays, qui se situe au carrefour entre l'Afrique et le Monde arabe, qui sont des espaces importants à conquérir pour la Francophonie. De plus, la Tunisie peut se targuer d'être un laboratoire pour la démocratie, l'alternance pacifique, la liberté d'expression, la défense

des droits de l'Homme et le sens du dialogue politique et social, couronné par un prix Nobel. Après avoir présenté une comptabilité des sommets de la Francophonie selon un découpage en neuf régions faisant ressortir que le dernier sommet tenu dans un pays du Monde arabe remonte à quatorze ans, le représentant fait part de l'organisation de plusieurs sommets africains et arabes en Tunisie et de la tenue concurrente au Sommet d'Antananarivo d'un grand rassemblement économique, qui retient le chef de l'État, le chef de gouvernement et le ministre des Affaires étrangères à Tunis. Rejetant la logique selon laquelle il faudrait d'abord organiser une CMF avant d'organiser un Sommet, il appelle au respect de la diversité et assure que la Tunisie réalise la charge en moyens humains et financiers qui découlent d'un tel projet et qu'elle est prête à l'assumer.

**La représentante de la République centrafricaine** adresse ses vifs remerciements au peuple malgache pour leur accueil et félicite la Secrétaire générale. Elle rappelle l'importance particulière qu'attache son pays à l'engagement de la Francophonie pour accompagner les pays par l'initiative *Libres ensemble*. Elle exprime sa gratitude aux pays membres, et en particulier à la France, qui œuvrent à juguler la crise dans son pays et affirme sa pleine adhésion aux orientations inscrites dans le projet de déclaration du Sommet qui met l'accent sur le renforcement des capacités, en particulier des femmes et des jeunes, dont la RCA a grand besoin. Elle partage les préoccupations relatives à la situation en mer de Chine et espère qu'une solution sera trouvée.

**Le représentant du Cabo Verde** remercie les autorités malgaches pour leur accueil. Il salue le geste symbolique du CPF qui a observé une minute de silence à la mémoire du Président du Cabo Verde, ardent partisan de l'action politique de la Francophonie. Il remercie la Secrétaire générale pour la qualité de son rapport. Il témoigne de l'intérêt de son pays pour ces assises et affirme son engagement pour la construction d'un espace de paix, de respect des droits de l'Homme, de démocratie et de liberté, constatant avec inquiétude que ces valeurs continuent d'être bafouées dans de nombreux pays membres de la Francophonie. Il félicite la Secrétaire générale pour les efforts accomplis en 2016 en faveur de la paix et du développement durable et pour les pays en crise, en sortie de crise et en transition. Il salue également l'action menée en faveur des femmes et des jeunes filles et dans le cadre de l'initiative *Libres ensemble*, à laquelle son pays apporte son soutien. Il réitère la nécessité que l'État de droit prévale partout dans le monde. Par ailleurs, c'est avec préoccupation que son gouvernement a constaté l'intention de certains pays de quitter la CPI et il espère qu'ils reconsidéreront leur décision avec calme. Il salue la volonté du Maroc de réintégrer la communauté africaine et espère que les motifs à l'origine de sa sortie soient réglés dans le cadre des Nations unies. Il exprime les condoléances de son gouvernement au peuple camerounais victime d'actes terroristes, qu'il condamne aussi partout dans le monde. Il annonce que le nouveau gouvernement du Cabo Verde, récemment élu, compte régler tous les arriérés de contributions de son pays.

**Le représentant de la Guinée équatoriale**, ayant exprimé les regrets du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, empêché par le déroulement du Sommet Monde arabe-Union africaine, annonce que son pays est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, pour la période 2018-2019. À cet égard, et pour faire face aux défis qui menacent le monde d'aujourd'hui, il rappelle que par un accord de réciprocité, la Guinée équatoriale s'est engagée à soutenir la Belgique pour la période 2019-2020. Il salue la qualité du rapport du CPF qui témoigne d'une aspiration à un monde plus juste et solidaire.

Après avoir présenté les excuses de la ministre des Affaires étrangères, **le représentant du Rwanda** adresse ses félicitations à la Secrétaire générale pour son engagement et son rapport et encourage l'OIF à poursuivre ses efforts dans le domaine socio-économique, dans la recherche de solutions aux crises, dans la lutte contre le terrorisme et pour la promotion de la femme. Il exprime le soutien et la solidarité du Rwanda envers les pays et les

populations touchés par des actes terroristes, en affirmant que la seule réponse efficace passe par l'unité et la solidarité dans la lutte contre le terrorisme et ses idéologies. Soucieux de la paix dans le monde, le Rwanda met ses troupes au service des opérations de maintien de la paix, dont il constitue le plus important contingent en nombre en Afrique. Concernant le Burundi, il exprime son inquiétude en ce qui a trait à la situation sécuritaire et humanitaire, qui demeure très préoccupante, avec un niveau de violence et de violations des droits de l'Homme très élevé. Il encourage les efforts des acteurs internationaux, et notamment ceux de l'OIF, pour soutenir un dialogue inter-burundais inclusif. Il appuie la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies visant le déploiement de policiers sur le territoire burundais comme la première étape vers une solution, en soulignant le risque important qu'entraîne cette situation pour la stabilité et la sécurité dans la région. Il déplore les réactions des autorités burundaises, qui cherchent des boucs émissaires à l'étranger pour des problèmes internes, dont les Burundais sont les seuls et uniques responsables. À l'instar de la République démocratique du Congo et de la Tanzanie, le Rwanda se félicite d'avoir accueilli près de 80 000 réfugiés burundais, mettant en œuvre sa politique et sa culture d'accueil envers les femmes, les jeunes et les personnes âgées, incluant des blessés. Il appuie l'action de l'OIF en faveur de l'égalité femme-homme, en espérant que le rôle déterminant des femmes et des filles en tant qu'actrices du développement sera de plus en plus reconnu. Il préconise le partage des bonnes pratiques dans l'espace francophone à cet égard.

**La Présidente** prend note des réserves du Burundi, qu'elle regrette. S'en remettant à la sagesse de la Secrétaire générale pour tenter de dénouer la situation, elle conclut ce point de l'ordre du jour en indiquant que le texte de la Déclaration d'Antananarivo et les projets de résolutions, autrement approuvés, seront transmis en l'état au Sommet.

### **2.3. Demandes d'adhésion ou de modification de statut au XVI<sup>e</sup> Sommet**

À la suite de la présentation de l'Avis du CPF concernant la demande d'obtention du statut de membre associé déposée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les quatre demandes d'obtention du statut d'observateur déposées par le Royaume de l'Arabie saoudite, la République argentine, la République de Corée et le gouvernement de la province de l'Ontario (Canada-Ontario), la Présidente rappelle que la CMF doit formuler des recommandations sur l'ensemble de ces demandes à l'intention des chefs d'État et de gouvernement.

Le débat sur les demandes d'adhésion s'est déroulé à huis clos entre les membres de plein droit de l'OIF. À l'issue de ces délibérations, la Conférence a formulé des recommandations très favorables aux demandes d'adhésion de la Nouvelle-Calédonie, de l'Argentine, de la Corée du Sud et du Canada-Ontario.

S'agissant de la candidature du Royaume de l'Arabie saoudite, la Conférence ministérielle a constaté que le dossier déposé n'est pas complet au vu de l'ensemble des critères d'adhésion. Par conséquent, considérant qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer, elle recommande que cette candidature ne soit pas examinée au Sommet d'Antananarivo. Pour répondre à l'intérêt exprimé par le Royaume de l'Arabie saoudite, qui témoigne de la force d'attraction de la Francophonie, et pour marquer l'esprit d'ouverture de l'Organisation, la CMF préconise l'envoi par la Secrétaire générale, tel que le prévoient les textes, d'une mission d'évaluation autour de cette candidature, dans une volonté de renforcement du dialogue entre l'Arabie saoudite et la Francophonie, et d'exploration des voies de partenariat possibles.

La Conférence ministérielle approuve par ailleurs la décision du Conseil permanent de la Francophonie de confier au Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut constitué en son sein le mandat de mener une réflexion stratégique approfondie sur les questions relatives aux statuts et modalités d'adhésion, notamment celle de la recevabilité des candidatures, à la place des observateurs au sein de l'OIF ainsi qu'à l'élargissement de l'Organisation.

La CMF convient de porter ces recommandations à la connaissance de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

### 3. Bilan des engagements du Sommet de Dakar

Deux ans après la tenue du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie sur le thème *Femmes et Jeunes en Francophonie, vecteurs de paix et acteurs du développement*, le **ministre de la culture et de la communication du Sénégal** présente, au titre de la présidence sénégalaise, le bilan de la mise en œuvre des décisions et engagements de Dakar, contenus dans la Déclaration et les neuf Résolutions adoptées par les Chefs d'État et de gouvernement. Il mentionne le bilan à mi-parcours présenté lors de la 31<sup>e</sup> session de la CMF tenue à Erevan, les 10 et 11 octobre 2015 et invite les membres à se référer au tableau de bord élaboré à cet effet avec la contribution des États membres.

**Les initiatives en faveur des jeunes et des femmes** portent essentiellement sur leur accès à une éducation de qualité et à l'emploi, le renforcement de l'offre de formation professionnelle et technique, une meilleure insertion des jeunes, la valorisation du rôle des femmes comme actrices de développement, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. À ce titre ont été adoptées les stratégies économique et jeunesse de la Francophonie qui ont été intégrées dans la programmation quadriennale 2015-2018 de l'OIF. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie économique, l'OIF a initié un programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans douze pays francophones d'Afrique subsaharienne qui est entré dans sa phase opérationnelle avec la réalisation des premières missions de terrain et l'élaboration de Plans d'action. Le premier incubateur d'entreprises en faveur des jeunes et des femmes de Madagascar a été inauguré le 12 juillet 2016. En marge de la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies a été adoptée, en mars 2015, la Déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes, qui réaffirme l'engagement de la Francophonie en faveur de la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing. Sur proposition du Gabon, sera mise en place, au sein de l'OIF, une entité pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. S'agissant de la Stratégie jeunesse, le programme phare porte sur la mobilité et le renforcement des capacités des jeunes. Le 10 mars 2016, a été lancée l'initiative *Libres ensemble*, campagne de sensibilisation et de mobilisation de la jeunesse francophone visant à réaffirmer les valeurs de fraternité, de paix et de solidarité, ainsi que le projet visant à favoriser une implication plus active des jeunes aux instances de la Francophonie, qui comporte une consultation de la jeunesse francophone sur le thème du Sommet, l'organisation, à Paris, les 26 et 27 octobre 2016, d'une Conférence des jeunes de l'espace francophone et l'élaboration d'une déclaration qui sera présentée au Sommet d'Antananarivo par une vingtaine de jeunes intégrés dans les délégations nationales officielles. Par ailleurs, la 3<sup>e</sup> édition du Forum international jeunesse et emplois verts (FIJEV), organisée du 20 au 24 juin 2016, par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick en partenariat avec l'OIF, a réuni, à Moncton, une centaine de jeunes entrepreneurs de l'espace francophone sur les thèmes de l'entrepreneuriat et du développement durable. L'OIF et le Gouvernement du Québec ont par ailleurs signé une entente visant à développer les compétences des États et gouvernements membres de l'OIF en matière de politique de jeunesse. Pour ce qui est de la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée en 2012 à Kinshasa, le Sommet de Dakar a demandé de poursuivre sa mise en œuvre, par des projets d'accompagnement qui permettent aux jeunes et aux femmes de saisir les opportunités d'emploi, d'innovation et de création qu'offre une société ouverte inclusive et solidaire. Cela s'est traduit par le lancement du Fonds Francophone pour l'innovation numérique, qui a organisé deux concours d'innovation numérique (innovathons), en 2015, sur le thème du développement durable dans quatre pays (Gabon, Maroc, Benin et Sénégal) et, en 2016, sur la thématique de la cyber sécurité avec, comme pays pilotes, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, le Vietnam, Maurice et Madagascar. Les deux premières réunions des ministres francophones de l'enseignement supérieur consacrées à l'initiative pour le développement numérique de l'espace universitaire francophone (IDNEUF)

qui se sont tenues, à Paris, en juin 2015, et à Bamako, en juin 2016, ont abouti au lancement du meta portail *IDNEUF.org*, réalisé par l'AUF, permettant l'accès libre à près de 40 000 ressources pédagogiques universitaires francophones.

Dans l'objectif du **renforcement de l'usage de la langue française**, il avait été demandé à l'OIF et aux opérateurs de veiller à la réalisation de la Politique intégrée de promotion de la langue française adoptée au Sommet de Kinshasa. À ce titre, plusieurs initiatives peuvent être soulignées : la tenue de la première réunion des présidents des Groupes des ambassadeurs francophones auprès des Organisations internationales, le 28 avril 2015, au siège de l'OIF, à l'issue de laquelle ont été formulées des recommandations visant à promouvoir l'usage de la langue française et le multilinguisme au sein des organisations internationales ; la tenue de la 2<sup>e</sup> édition du Forum mondial de la langue française à Liège, du 20 au 23 juillet 2015, sur le thème de la Francophonie créative ; le lancement de l'Institut de la Francophonie pour la éducation et la formation (IFEFF), le 5 octobre 2015 à Dakar ; la nomination, en qualité de Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016, du musicien Manu Dibango ; le dispositif de soutien en matière d'interprétariat et de traduction mis en place lors de la CdP 21, dans le cadre d'un partenariat entre le ministère français des Affaires étrangères et du développement international et l'OIF, qui a permis d'assister certaines délégations de pays francophones lors des sessions de négociations informelles ; et l'organisation, lors de la CMF d'Antananarivo, d'une table ronde ministérielle sur la mise en œuvre du Vade-mecum sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de ce texte.

En ce qui concerne **la mobilisation en faveur du développement humain et économique durable**, conformément aux engagements de Dakar, la Francophonie, s'est fortement investie au cours de l'année 2015, en vue de l'adoption du Programme d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, en juillet 2015, du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, à New York, en septembre 2015, et de l'Accord de Paris sur le climat, à l'issue de la CdP21 en décembre 2015. Méritent également d'être saluées, les actions de l'IFDD pour soutenir et accompagner les États et gouvernements membres, en amont et durant la CdP21 et la CdP22, à travers notamment, l'organisation d'ateliers régionaux de formation sur les outils méthodologiques pour la préparation des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), l'élaboration et la mise à disposition des délégations francophones de documents techniques comme le guide des négociations, le résumé pour les décideurs et les notes de décryptage des négociations. En marge de ces rendez-vous internationaux majeurs, l'OIF a organisé des concertations ministérielles, en vue de faire entendre la voix francophone sur la problématique du développement durable humain. Enfin, des concertations sur diverses thématiques ont été organisées par les représentations permanentes de l'OIF auprès des organisations internationales, à Bruxelles, Genève, Addis-Abeba et New York.

Dans le domaine des **actions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits**, les initiatives déployées par l'OIF se sont poursuivies à travers, notamment, l'appui en faveur des États en crise ou en sortie de crise, l'envoi dans plusieurs pays de missions d'information et de contact et/ou d'appui aux processus électoraux. Par ailleurs, la 5<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, qui s'est tenue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 à Paris, a été l'occasion d'aborder plusieurs grands thèmes comme les questions de paix, sécurité et terrorisme, les évolutions constitutionnelles et la problématique de l'état civil dans l'espace francophone. Dans le cadre des actions de prévention, l'initiative *Libres ensemble* est une campagne de mobilisation et de sensibilisation de la jeunesse francophone, en vue de réaffirmer les valeurs de fraternité, de paix et de solidarité, et de prévenir et de lutter contre la radicalisation. Tout en se félicitant des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Dakar, le ministre recommande de renforcer les actions déployées par l'OIF pour la promotion de la Stratégie économique ainsi que pour la mise en œuvre des engagements pris sur les questions de santé.

**S'agissant de la mise en œuvre des résolutions**, il signale, concernant les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix, la résolution positive de la situation dans certains États, en particulier au Burkina Faso (retour à l'ordre constitutionnel) au Mali (signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation) et en RCA (retour à l'ordre constitutionnel). La résolution sur le terrorisme reste d'actualité, au regard de la recrudescence des actes terroristes dans l'espace francophone. C'est dans ce cadre que s'inscrit la Conférence internationale sur le thème *Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation : vers une approche francophone intégrée*, qui s'est tenue du 6 au 8 juin 2016, à Paris. En ce qui concerne la résolution sur l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ébola, l'OMS avait officiellement annoncé la fin de ce fléau en Afrique de l'Ouest le 14 janvier 2016 avec l'arrêt de la transmission au Libéria ; la vigilance reste toutefois de mise. Concernant la résolution sur la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et la Fondation Mons 2015 ont, dans le cadre de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention, organisé le 25 octobre 2015, à Mons, un Forum international sur le thème *L'exception culturelle face aux enjeux du numérique : Comment mettre les nouvelles technologies au service de la diversité des expressions culturelles ?* La tenue du forum prévu par l'OIF à Bamako 22 au 25 novembre 2015, sur *La diversité culturelle à l'ère du numérique*, et d'une concertation des ministres en charge de la culture, sur le thème *La culture pilier de développement humain durable*, a dû être annulée à la suite de l'attaque terroriste survenue le 20 novembre. L'OIF a tout de même procédé au lancement, en marge de la 9<sup>e</sup> édition du MASA, à Abidjan, du rapport intitulé *Diversité des expressions culturelles dans l'espace francophone : témoignages et perspectives*, élaboré dans le cadre de la célébration des 10 ans de la Convention.

Au terme de ce tour d'horizon, le Ministre souligne que des efforts significatifs devraient être faits en ce qui concerne la mise œuvre de certaines résolutions, notamment celles relatives à la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

#### **4. Débat ouvert sur les stratégies jeunesse et économique**

Passant au point de l'ordre du jour prévoyant un débat ouvert sur les stratégies jeunesse et économique adoptées lors du précédent sommet, à Dakar, **la Présidente** cède la parole à la Secrétaire générale pour animer cette discussion, en saluant une initiative qui vise à rendre les travaux plus dynamiques.

- **Exposé liminaire de la Secrétaire générale de la Francophonie**

La Secrétaire générale introduit le débat en relevant qu'en consacrant son XVI<sup>e</sup> Sommet à la croissance partagée et au développement responsable comme conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone, la Francophonie réaffirme clairement ses préoccupations et ses priorités : investir dans le capital humain, et favoriser une croissance inclusive, un développement socio-économique durable et une transformation structurelle créatrice d'emplois pérennes, au profit notamment des femmes et des jeunes dont l'apport est encore trop sous-estimé. Cette ambition, les chefs d'État et de gouvernement l'avaient déjà clairement affichée lors du Sommet de Dakar de 2014 en soulignant le rôle des jeunes et des femmes, comme acteurs du développement et comme vecteurs de paix, puis en adoptant une stratégie jeunesse et une stratégie économique pour la Francophonie. La Secrétaire générale rappelle que dans la majorité des pays de l'espace francophone, 60% de la population a moins de 25 ans. En Afrique subsaharienne francophone, les femmes et les jeunes de moins de 35 ans représentent plus des 2/3 de la population et 60% des chômeurs ; chaque année, 12 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail sans aucune perspective d'emploi, et l'augmentation rapide de la population devrait se traduire, en 2030, par une croissance de plus de 50% des arrivées de jeunes femmes et de jeunes hommes sur le marché du travail. Elle observe que les jeunes se sentent exclus, abandonnés, frustrés et sont en colère, exprimant une volonté de changement. Actuellement, 86% des femmes occupent un emploi précaire et

77% dans un secteur informel, bien qu'elles soient les plus animées d'un esprit d'entreprendre et qu'elles soient nombreuses à la tête d'entreprises, majoritairement des micro-entreprises, de surcroît du secteur informel. Elles travaillent également souvent dans des activités à faible valeur ajoutée et aux rendements marginaux, faute d'investissement et d'accompagnement. La Secrétaire générale affirme que les membres de l'espace francophone ont tous intérêt à accompagner la volonté de changement de femmes et ont raison de vouloir mobiliser leurs énergies et leurs savoir-faire au service des femmes et des jeunes. Des études du FMI et de l'OCDE ainsi que d'autres enquêtes le prouvent : investir dans les initiatives économiques des jeunes et des femmes, introduire des politiques volontaristes de soutien, c'est doper la croissance, le PIB, l'innovation, la confiance et la stabilité.

La Secrétaire générale soulève ainsi plusieurs questions : comment penser une stratégie économique pour la Francophonie en prenant en compte ces réalités potentiellement explosives ? Comment faire en sorte que cette stratégie économique génère de nouvelles synergies, de nouveaux partenariats, des échanges, bipartites ou tripartites, dans tout l'espace francophone ? Comment remplir un objectif « gagnant-gagnant », en exploitant des possibilités infinies, de l'Afrique à l'Asie, à l'Europe, aux Amériques en passant par l'océan Indien ? Dans cette perspective, elle souligne le double objectif du programme de soutien à l'entrepreneuriat. Premièrement, soutenir le démarrage ou la consolidation d'incubateurs ou d'accélérateurs de très petites, petites ou moyennes entreprises, qui tirent la croissance et l'emploi et jouent un rôle clef dans l'écosystème entrepreneurial en professionnalisant et en aidant les jeunes et les femmes entrepreneurs à se structurer, à se stabiliser pour mieux rejoindre de manière compétitive des marchés à l'échelle locale, sous-régionale, régionale, continentale voire intercontinentale, avec l'appui du numérique. Deuxièmement, les aider aussi à entrer en partenariat avec d'autres femmes, d'autres jeunes entrepreneurs, d'autres acteurs économiques dans tout l'espace francophone, et à se fédérer ainsi en communautés et réseaux d'entrepreneurs. Dans ce programme, l'OIF joue un rôle de facilitateur, de catalyseur d'opportunités, de compétences et de savoir-faire et est animée de la volonté d'amener les États et gouvernements à s'approprier le modèle des incubateurs et à le répliquer à grande échelle, pour renforcer des pôles de croissance et appuyer un nombre grandissant d'entrepreneurs, en ciblant des filières porteuses, génératrices de chaînes de valeurs, d'emplois, d'innovation et de richesses. Elle souhaite également faire en sorte que les États intègrent ces dispositifs dans des politiques publiques cohérentes, ce qui nécessite d'être porté stratégiquement et en co-construction, en dialogue avec les responsables politiques, les autorités et collectivités locales, les acteurs économiques, sans oublier les universités, les centres de formation et les chercheurs. La Secrétaire générale partage l'état d'avancement du programme de soutien à l'entrepreneuriat, qui inclut douze pays partenaires et beaucoup d'autres pays d'Asie du sud-est, d'Europe centrale et orientale, ainsi que Haïti, désireux de rejoindre ce programme. Cinq filières prioritaires ont été identifiées : l'économie verte et bleue, l'agriculture durable et diversifiée, incluant les plantes à valeur ajoutée utilisées pour les phytonutriments, les phytomédicaments et les cosmétiques, pour un marché de 80 milliards de dollars, l'économie sociale et solidaire, l'économie numérique et l'entrepreneuriat culturel. Huit missions d'évaluation et de démarrage ont été réalisées sur le terrain en 2016, sept plans d'action ont été finalisés, ce qui représente pour commencer un appui à 39 structures de type incubateurs d'entreprises, et des partenariats avec des acteurs publics et privés pour l'amélioration de l'environnement entrepreneurial. Huit accords-cadres pays seront signés en marge du Salon des Industries de Madagascar. Quatre pays seront visités par les équipes de la Direction économique et numérique au premier trimestre 2017. Des jeunes et des femmes entrepreneurs des douze pays partenaires ont été invités à participer à des manifestations internationales d'échange d'expériences en 2016, par exemple au Forum international Jeunes et emplois verts à Moncton au Nouveau-Brunswick, à la Conférence de Montréal et aux Rencontres de l'entrepreneuriat innovant Nord et Sud. Un large vivier d'experts est mobilisé par l'OIF dans le domaine de l'entrepreneuriat, des politiques publiques, du financement ou de la normalisation, de la certification et de la labellisation. Le premier incubateur soutenu par l'OIF, *Incubons*, abrité, depuis le mois de juillet, dans les locaux du Bureau régional pour

l'océan Indien de l'OIF, est spécialisé dans l'économie sociale et solidaire qui accompagne déjà sept entreprises et s'apprête à en accueillir d'autres d'ici à la fin de l'année. Le gouvernement malgache souhaite voir essaimer ces incubateurs en région rurale. L'OIF avance également en nouant des partenariats avec des agences de développement, de grandes institutions financières comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement et d'autres organisations internationales partageant les mêmes objectifs.

Au-delà du soutien à l'entrepreneuriat, l'OIF place la jeunesse au cœur de ses préoccupations par une approche transversale, qui irrigue toute sa programmation révisée, ainsi que celles de l'APF, de l'AUF, de l'Université Senghor d'Alexandrie, de l'AIMF, de TV5Monde et des Conférences des ministres francophones de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. L'accent est mis sur l'offre de programmes de formation et d'insertion professionnelle de qualité en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, vocation de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), lancé cette année et basé à Dakar. L'OIF soutient également le désir de mobilité et d'engagement des jeunes à l'international avec le programme de volontariat international de la Francophonie (VIF), qui remporte un succès toujours plus grand, instrument de citoyenneté et de paix, pour mieux vivre ensemble et pour plus de solidarité internationale. L'OIF aspire également à reconnaître et valoriser les talents des jeunes lors, par exemple, des Jeux de la Francophonie ou des concours d'innovation numérique. Un véritable changement d'état d'esprit a ainsi été généré : il ne s'agit plus seulement d'agir en faveur de la jeunesse, mais d'agir pour et avec les jeunes, en leur donnant les moyens de s'engager, de faire entendre leurs attentes et leurs ambitions. Elle mentionne deux initiatives, mises en œuvre en 2015 et 2016, qui rendent bien compte de ce nouvel état d'esprit : la participation, pour la première fois, de représentants de la jeunesse aux instances, à Madagascar, qui a été précédée d'une vaste consultation et de la tenue, à Paris, les 26 et 27 octobre, d'une conférence internationale des jeunes francophones, à l'issue de laquelle ils ont adopté une Déclaration qui sera présentée aux chefs d'État et de gouvernement lors de la cérémonie d'ouverture du Sommet ; et l'initiative *Libres ensemble*, lancée en mars 2016 sous forme d'une plateforme internet, de réseaux sociaux dédiés et d'un clip. Les jeunes se sont massivement emparés de l'initiative : quatre millions de personnes sont à ce jour touchées dans le monde, 400 000 jeunes ont visionné, adopté et partagé le clip de lancement, une communauté de 192 000 abonnés Facebook est apparue et des centaines de vidéos ont été postées. Dans leurs messages, ces jeunes se rejoignent pour dire leur volonté de vivre libres ensemble, de tisser des liens solidaires à travers les arts, la culture, l'éducation, l'économie et de réaffirmer qu'ils ont la force du nombre face à tous ceux qui distillent sur les réseaux sociaux leurs messages de violence et d'incitation à la haine. La Secrétaire générale souligne le mouvement citoyen francophone et mondial qui se fait progressivement jour avec le déploiement rapide de *Libres ensemble* sur le terrain, souvent à l'initiative des jeunes eux-mêmes ou de ceux qui travaillent avec eux dans plus de vingt pays : des ateliers, des formations, des forums d'échange, des débats autour de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent se multiplient. Ce mouvement doit s'amplifier avec la collaboration des médias, des radios communautaires là où il n'y a pas d'accès à internet, des organisations de la société civile et des centres culturels, sur des campus et dans des lycées, avec la collaboration de tous les États et gouvernements. La Secrétaire générale appelle à développer collectivement de nouveaux espaces de libre expression, d'inclusion et de participation politique des jeunes, notamment par l'implantation nationale de *Libres ensemble* et le franchissement d'une étape supplémentaire dans le suivi de la résolution d'Erevan, mais aussi à échanger les expertises en matière de politiques jeunesse dans l'espace francophone. À cet égard, elle annonce que l'OIF a lancé, au mois de juillet, en partenariat avec la Conféjes et le secrétariat d'État à la jeunesse du gouvernement du Québec, une pré-enquête auprès des ministères de la jeunesse de ses États et gouvernements membres pour un premier recensement des politiques existantes. Ce premier test sera suivi d'une grande enquête internationale, plus complète, qui visera à recenser les besoins d'expertise et d'accompagnement, mais aussi des bonnes pratiques à partager. Elle invite l'ensemble des pays à y répondre avec enthousiasme. Elle réitère son sentiment de très grande urgence et

une vraie volonté de mobilisation collective qui pousse à ne pas se contenter de déclarations de bonnes intentions mais bien à rassembler des moyens pour passer aux actes.

- **Échanges**

**Le représentant du Laos** déclare que son pays accorde une grande importance aux jeunes et aux femmes, ce qu'illustre la création de l'Organisation de la jeunesse révolutionnaire lao et de l'Union des femmes lao. Il se réjouit que, lors de sa visite au Laos, la Secrétaire générale soit allée à la rencontre des femmes et qu'elle ait pu discuter avec de jeunes entrepreneurs. Citant un proverbe lao selon lequel les jeunes sont la colonne vertébrale de la nation, il évoque la politique gouvernementale pour le rajeunissement des fonctionnaires et note que le ministre des Affaires étrangères du Laos est âgé d'une quarantaine d'années. Il ajoute que les jeunes sont ciblés par la stratégie de formation des ressources humaines du plan économique et social. Il conclut en soulignant l'importance du rôle des femmes dans la vie politique et économique de la société lao, avec trois ministres femmes et l'Assemblée nationale présidée par une femme.

**La ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada** remercie la Secrétaire générale pour son action en faveur des jeunes et des femmes. Pour son pays, ces publics cibles sont très importants en termes de stratégie économique et l'intérêt manifesté par d'autres gouvernements est un motif d'encouragement. Elle signale la contribution de 10 millions de dollars canadiens pour le programme consacré à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en Afrique, se félicitant de ce partenariat avec l'OIF. Elle rappelle que, selon les prévisions, en 2045 la moitié des locuteurs francophones se situera en Afrique, où la population de moins de 24 ans aura doublé. Elle indique que son pays appuie les programmes encourageant les jeunes femmes à faire du commerce et souligne le succès de l'initiative *Libres ensemble*, qui s'inscrit dans le droit fil des actions conduites par le Canada pour prendre en compte l'avis des jeunes dans les processus de décision. Elle mentionne à ce sujet le Conseil jeunesse du Premier ministre du Canada, qui réunit 26 jeunes de 16 à 24 ans pour fournir des conseils sur l'emploi et autres questions vitales pour le Canada et l'espace francophone. Elle fait part de l'engagement de son pays dans la lutte contre les mariages forcés et les mutations génitales ainsi que pour l'éducation des adolescent(e)s à la santé reproductive et sexuelle.

**La ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Canada-Québec** note que la solidarité est au cœur du thème du Sommet et qu'elle est à la base de l'adoption des stratégies économique et jeunesse francophones. Elle dresse un bilan positif de la contribution de son gouvernement, s'agissant notamment de l'appui à la jeunesse et à l'entrepreneuriat, et du soutien aux initiatives dans le domaine du développement durable, surtout en matière climatique. Le Canada-Québec entend s'investir encore davantage en Afrique francophone et favoriser le programme d'appui aux politiques jeunesse dans les pays francophones. Elle cite à cet égard l'entente signée en 2015 entre le Premier ministre et la Secrétaire générale. Soulignant que la jeunesse est le principal atout de la Francophonie, elle fait part du projet de contribuer, en partenariat avec l'IFDD et l'IFEF, au renforcement des capacités des jeunes du Sud en matière de coopération climatique selon les besoins exprimés par les acteurs du milieu. Attristée par le passage d'un ouragan dévastateur en Haïti, elle signale l'aide apportée par le Canada-Québec pour répondre aux besoins jugés prioritaires par le gouvernement haïtien. Elle salue l'introduction de l'initiative *Libres ensemble* dans les écoles secondaires et invite à déposer au kiosque du Village de la Francophonie des projets qui pourraient être accompagnés par les offices jeunesse internationaux du Québec. Elle juge tout aussi important de contrer les discours haineux concernant l'orientation et l'identité sexuelle. C'est pourquoi son gouvernement s'attache aux droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Enfin, elle déclare que toute forme de violence en milieu scolaire constitue un handicap et qu'un environnement sûr est essentiel pour un apprentissage efficace.

**Pour le représentant des Seychelles**, le Sommet de Dakar a marqué une étape clé pour la « Francophonie des solutions » grâce à l'adoption de stratégies jeunesse et économique. Il salue la mise en cohérence avec les accords issus des événements marquants de 2015 : la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Sommet sur les ODD et la CdP21. Il rappelle en outre le document résultant de la 3<sup>e</sup> Conférence internationale sur les Petits États insulaires en développement (PEID), adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2014. Il réitère sa gratitude pour l'adoption, au Sommet de Dakar, de la résolution sur la promotion du tourisme durable dans les PEID, qui a sa place dans les stratégies économique et jeunesse, car elle apporte des solutions concrètes pour la formation et l'emploi des femmes et des jeunes, et contribue à la diminution des problèmes sociaux ainsi qu'à la préservation des ressources culturelles et naturelles. Il remercie Monaco pour son appui précieux à cette initiative en faveur des PEID francophones, de même que l'IFDD pour son accompagnement dans l'élaboration d'un projet régional et de six projets nationaux de tourisme durable, y compris à Madagascar. Il espère le soutien des États et gouvernements engagés dans la lutte contre le changement climatique pour contribuer au financement de ces projets, invoquant à ce sujet la résolution sur l'économie bleue qui devrait être adoptée au Sommet d'Antananarivo. Enfin, s'étant réjoui de l'ouverture d'un bureau régional de la Francophonie pour l'océan Indien, il salue le travail de la Conféjes en faveur de la jeunesse seychelloise et exprime le souhait de conclure avec l'OIF, au-delà du pacte linguistique qui arrive à terme fin 2016, un pacte de coopération au cœur duquel figurerait la jeunesse.

**Le représentant de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, ayant rappelé l'impulsion déterminante du mandat donné par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Kinshasa, en vue de l'élaboration d'une Stratégie économique et d'une Stratégie jeunesse de la Francophonie, ensuite finalisés pour le Sommet de Dakar, note que les textes déclinent une diversité d'axes d'intervention au carrefour de la jeunesse, du genre, du numérique, de la citoyenneté active, de l'employabilité, de l'économie solidaire, de l'innovation, du rôle de l'entreprise ou encore de l'action de plaidoyer dans les enceintes internationales. La Francophonie a ainsi démontré que l'ambition fondatrice de promotion du français n'est pas incompatible avec celle de contribuer à relever les défis multiples qui se posent pour le 21<sup>e</sup> siècle, suscitant de nouvelles adhésions au dessein francophone élargi. La promotion du français a donc muté d'un statut d'objectif à un statut de vecteur qui permet de mettre savoirs et savoir-faire, mais aussi valeurs des pays membres, au service de l'épanouissement général des peuples francophones, dont leurs composantes parmi les plus vulnérables, la jeunesse et les femmes. Il constate que les défis auxquels ambitionnent de répondre ces deux stratégies sont immenses, multiples et profonds d'un point de vue sociétal, alors que les moyens pour tenter d'y répondre de façon cohérente sont particulièrement limités, encourageant la Francophonie à systématiser la recherche de complémentarités et de synergies entre toutes les institutions qui la composent. C'est pourquoi la FWB se félicite de l'initiative d'associer les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes à la réflexion. Concrètement, depuis la formation à distance des instituteurs, à travers le projet Ifadem de l'OIF, jusqu'aux enseignements spécialisés de masters dispensés à l'ESFAM de l'AUF, ainsi qu'à l'Université Senghor d'Alexandrie, en passant par le Pasesc de la Confémen, le nouveau Programme de formation professionnelle et d'insertion des jeunes de l'OIF, ou encore le portail IDneuf de l'AUF, c'est une véritable chaîne de cohérence spontanée au profit de la formation des ressources humaines au Sud qui permettent de tisser les différentes institutions de la Francophonie. Il évoque, de même, la complémentarité naturelle au profit du développement économique, dont plus particulièrement celui des jeunes et des femmes, qu'offrent de nombreux programmes et chantiers des différents opérateurs, tels que le Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes de la Conféjes et le Programme d'incubateurs d'entreprises de l'OIF ou les projets de développement économique au niveau des collectivités locales que porte l'AIMF. Il évoque également le Réseau Finnov de l'OIF, qui permet la jonction avec le secteur de l'enseignement supérieur et prolonge aujourd'hui son action au travers de la mise en place d'un espace francophone de la valorisation que la FWB soutient avec enthousiasme. Enfin, il

mentionne les fruits du forum mondial de la langue française qui s'est tenu à Liège en juillet 2015 et qui a redynamisé le réseautage d'accélérateurs, d'incubateurs ou d'autres initiatives qui favorisent les parcours d'idéation entrepreneuriale. Plusieurs activités périphériques au Sommet qui sont mises en œuvre à Antananarivo en sont des reflets que la FWB a souhaité promouvoir. Il souligne que l'innovation dans son approche holistique, et donc également dans sa dimension non-technologique et créative, est au cœur des priorités croisées des institutions de la Francophonie. En conclusion, il souligne la nécessité et la validité d'une mutualisation des potentialités des institutions. À cet égard, la FWB invite l'ensemble des délégations à découvrir au Village de la Francophonie le projet numérique « cyber clic » porté par de jeunes Malgaches, qui avait été présenté lors du forum de Liège.

A l'invitation de la Secrétaire générale, **le représentant de la jeunesse francophone du Gabon, M. Phelado Nydou**, se présente comme un jeune entrepreneur qui, à 27 ans, a monté une entreprise de prestation de services informatiques dans le domaine éducatif. Il reconnaît qu'il lui a fallu beaucoup de courage et d'abnégation pour faire face aux obstacles. Entre découragement et peur de l'échec, il a choisi l'audace de défendre une idée. En retour, il a pu développer ses capacités à proposer des services de qualité, à forte valeur ajoutée et adaptés au marché local, dont il tire de la fierté. Il souligne que son initiative bénéficie à la communauté, observant que tous les pays gagneraient à investir dans l'entrepreneuriat des jeunes, notamment pour la réduction du chômage. Grâce à son expérience, il peut proposer des solutions concrètes consistant à simplifier les procédures administratives pour créer son entreprise ; favoriser l'accompagnement et la formation dans le secteur de l'entrepreneuriat ; et soutenir financièrement les projets des jeunes et leur permettre l'accès à des solutions bancaires peu contraignantes. La société civile s'organise et la création de réseaux de jeunes entrepreneurs permet un partage d'expériences et de bonnes pratiques. Des remises de prix sont organisées pour valoriser les projets innovants et à fort impact social. Il appelle toutefois au soutien de tous en mettant l'accent sur les projets innovants offrant des possibilités de réussite pour les jeunes, soulignant que créer son entreprise tout en créant de l'emploi offre le privilège de pouvoir s'accomplir pleinement.

**La Secrétaire générale** le remercie pour sa contribution, observant que les jeunes font partie de la solution. Elle se félicite d'accueillir, dans l'enceinte de la Conférence, la voix des jeunes, brillante, précise et qui nomme les défis.

**La secrétaire d'état auprès du ministère des Affaires étrangères de la Roumanie** affirme que son pays soutient l'action de la Francophonie dédiée à la jeunesse et félicite la participation des jeunes francophones au Sommet d'Antananarivo, dont un étudiant roumain, membre de la délégation roumaine, qui compte parmi les 20 membres du Comité de rédaction de la Déclaration des jeunes francophones. Elle précise qu'il a également été désigné par l'OIF pour mettre en place un réseau francophone de jeunes entrepreneurs de l'Europe centrale et orientale. Rappelant que l'enseignement du français reste une priorité pour la Roumanie, elle indique que son pays dispose de 25 lycées bilingues, dans 17 départements du pays. 41% du total des élèves du système d'enseignement préuniversitaire apprennent le français, et près de 7 000 lycéens l'apprennent de manière intensive ou bilingue. De plus, 23 universités d'État et 16 universités privées ont des filières francophones. La Roumanie attache une importance particulière à l'essor de la francophonie économique et à sa participation à la mise en œuvre de l'agenda 2030 du développement durable.

**Le représentant de Djibouti** salue l'actualité du thème du Sommet portant sur la croissance partagée et le développement responsable, axé sur les jeunes et les femmes. Il considère que le chômage des jeunes et le peu d'intégration des femmes dans les tissus économiques des pays francophones sont des enjeux qu'il est impératif de relever pour sortir du sous-développement. Il remercie l'OIF pour les initiatives prises en faveur de la jeunesse et des femmes dans l'espace francophone. Face à la délicate question de la mobilité souhaitée par la jeunesse, déplorant que les politiques anti-migratoires menées par certains pays de destination fassent très peu de cas

des droits élémentaires des jeunes qui se lancent à corps perdu dans la quête d'un mieux-être, d'une meilleure vie ailleurs, qui se retrouvent dans des zones de non-droit sans eau, sans électricité ni nourriture, au péril de leur santé, voire de leur vie, sans structure d'accueil, d'assistance ou d'accompagnement, il estime que l'espace francophone devrait permettre aux pays d'agir de manière plus humaine et plus efficace pour traiter de la question de la migration loin des attitudes xénophobes et populistes. Rappelant que les mouvements de populations d'un continent à l'autre ont toujours caractérisé l'humanité, il propose d'organiser la migration plutôt que de la contrer, dans un cadre mieux maîtrisé et mieux règlementé, motivé par un esprit de coexistence et de co-développement. Il estime que l'OIF peut jouer dans ce sens un rôle plus dynamique dans la mesure où l'espace francophone regroupe pays de départ de migrants ainsi que pays d'accueil. À Djibouti, pays de transit, un nombre croissant de jeunes filles et femmes a été constaté ces dernières années sur le chemin de l'exil. Il appelle à agir autrement face à ce drame, à faire de cette peur du défilement et de l'envahissement, une force de relance et de dynamisme renouvelé pour les économies respectives. Il appelle à échanger avec courage et lucidité de cette question qu'il reconnaît être très compliquée.

**Le représentant du Vietnam** transmet le message du vice-ministre des Affaires étrangères, qui apprécie l'initiative d'organiser une discussion ouverte sur les stratégies économique et jeunesse, car ces dernières constituent deux axes importants pour générer une croissance durable dans l'espace francophone. Se réjouissant de constater les premiers résultats de leur mise en œuvre, il propose de veiller à la mise en réseau des économies francophones ainsi qu'à l'accès à l'information, aux conseils juridiques et à la mise en relation avec des partenaires afin de répondre à la demande des entreprises. Il relève l'utilité de réseaux de chambres de commerce et d'industrie pour fournir des informations fiables, des conseils et une expertise en ce qui a trait aux règlements commerciaux et pour l'investissement, notamment en faveur des entreprises des pays en développement et concernant les produits agricoles, les industries minières et les technologies de l'information et de la communication. Il salue les initiatives de l'OIF pour promouvoir la mise en réseau de marchés entre l'Afrique et l'Asie, en l'invitant à accroître ses efforts en ce sens. Un autre point sur lequel il souhaite mettre l'accent est le soutien à l'entrepreneuriat dans les pays membres, avec la participation des femmes et des jeunes, le souci d'une formation de qualité et de la participation aux chaînes de valeurs au niveau mondial. La mise en place d'incubateurs lui paraît être une bonne piste d'action et nécessite d'être concrétisée davantage. Il exprime le souhait du Vietnam de se joindre à ce projet en 2016, qui a été déclarée *Année de l'entrepreneuriat* au niveau national, dans le but de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat. Comme troisième point, il souligne l'intérêt porté par le Vietnam à la coopération tripartite, en invitant l'OIF à la promouvoir et à lui fournir des cadres favorables. Selon lui, il s'agit d'un vecteur facilitant l'atteinte des ODD au service de toutes les parties. Faisant ensuite valoir que la Stratégie économique pour la Francophonie ne peut être mise en œuvre sans une volonté politique et sans la participation des secteurs public et privé, il retient comme piste de réflexion intéressante l'organisation d'une conférence des ministres francophones de l'Économie. Il mentionne la participation du Vietnam à l'édition 2016 des innovations de l'OIF, consacrés à la cybersécurité à travers le concours #Risk[Solutions]. Il conclut en notant qu'il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre efficacement ces deux stratégies mais ne doute pas de l'intérêt de tous les acteurs de la Francophonie, espace de coopération, d'échange et de solidarité, pour répondre aux attentes et pour trouver des solutions pour une paix durable dans le monde.

**La ministre responsable de la Francophonie du Canada-Nouveau-Brunswick** remercie la Secrétaire générale pour un discours juste et inspirant concernant la jeunesse francophone et se réjouit de la mise en œuvre des stratégies économique et jeunesse. Ayant signalé au passage la jeunesse du Premier ministre du Nouveau-Brunswick, âgé de 34 ans, elle fait part de la volonté de son gouvernement de contribuer à la mise en œuvre de ces stratégies, laquelle s'est concrétisée, notamment, par l'accueil à Moncton, en juin 2016, de la 3<sup>e</sup> édition du Forum Jeunesse et emplois verts, à laquelle ont participé quelque cent jeunes entrepreneurs en provenance d'une trentaine de pays francophones. Notant que ce forum a montré que l'esprit

entrepreneurial des jeunes crée des emplois axés sur le développement durable et la protection de l'environnement, elle porte à la connaissance de la Conférence certaines des recommandations issues du Forum de Moncton visant à ce que les États et gouvernements :

- 1) fassent la promotion d'initiatives et d'actions politiques pour développer des emplois verts ;
- 2) développent des programmes de formation adéquats pouvant inciter à la création d'entreprises génératrices d'emplois verts ;
- 3) s'appuient davantage sur les accords multilatéraux pour l'environnement pour la création d'emplois verts.

Les jeunes entrepreneurs encouragent également l'OIF et les opérateurs à initier davantage d'ateliers de renforcement des capacités des jeunes sur les emplois verts. Ils les incitent aussi à encourager la réflexion au sein des instances de la Francophonie sur la mise en œuvre des initiatives d'emplois verts, les incubateurs dans les filières porteuses, le mentorat, les réseaux d'affaires de femmes et de jeunes. La ministre rappelle ensuite que le VIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, accueilli en 1999 par le Canada-Nouveau-Brunswick, était consacré à la jeunesse et que la Déclaration de Moncton énonçait que *« les chefs d'État et de gouvernement feraient en sorte que les jeunes puissent recevoir une formation adéquate, notamment professionnelle et technique, trouver un emploi, libérer leur créativité, vivre dans la liberté et la sécurité, et s'épanouir dans leur culture tout en s'ouvrant aux autres »*. Elle note que, 15 ans après ce sommet, la Francophonie a renouvelé son action envers les jeunes, en particulier les jeunes filles, à l'occasion du Sommet de Dakar. Elle réaffirme la détermination de son gouvernement à contribuer à l'essor et à l'épanouissement de la jeunesse francophone, notamment par un appui aux domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et technique et de l'entrepreneuriat des jeunes. Cette volonté s'est traduite par la signature, en marge de la CMF d'Erevan, d'une entente de coopération avec l'OIF pour contribuer à l'objectif commun d'insertion socioprofessionnelle et d'employabilité des jeunes. C'est aussi pour continuer d'insuffler un dynamisme à la jeunesse francophone que le Canada-Nouveau-Brunswick accueillera les IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021. Enfin, la ministre félicite l'OIF d'avoir organisé la Conférence des jeunes francophones à Paris en vue de favoriser leur implication dans les instances de la Francophonie.

**La représentante de la jeunesse francophone de la Fédération Wallonie-Bruxelles** expose que, parmi les contributions reçues pour la Déclaration des jeunes francophones, la thématique de la lutte pour les droits des femmes occupait une place prééminente. Elle souligne l'importance de ne pas oublier cette moitié de la population et donc d'assurer la défense des droits des femmes dans tous les domaines, à commencer par le droit des filles à accéder à l'éducation, au savoir et au choix de leur orientation. Elle ajoute que les femmes doivent pouvoir se marier avec qui elles le souhaitent, quand elles le souhaitent, avoir le droit de divorcer mais aussi de disposer librement de leur corps. Elle adresse une pensée aux héroïnes du quotidien, qui luttent pour décider de la manière dont elles veulent vivre leur vie, ces mères courage qui se battent pour le bien-être de leurs enfants, en endossant le rôle de pilier de la famille. De son point de vue, c'est grâce à l'intervention de chacun, aussi bien des hommes que des femmes, qu'il sera possible d'agir ensemble pour une plus large sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle insiste sur le fait que cette sensibilisation doit se faire dès le plus jeune âge et que c'est aux jeunes de montrer l'exemple. Elle appelle à ne jamais cesser la lutte pour obtenir l'égalité entre les hommes et les femmes devant la loi, dans le milieu professionnel ou encore au sein des instances de décision. Elle affirme que la parité doit être appliquée dans les parlements et les gouvernements et qu'il faut s'atteler à briser les plafonds de verre dans les entreprises comme dans les administrations. Elle termine par une citation de Stendhal qui disait déjà, au 19<sup>e</sup> siècle : *« l'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain »*.

**Le ministre des Affaires étrangères du Niger** se sent d'autant plus concerné par ces questions que le taux de pauvreté, en particulier des femmes et des jeunes, est très élevé dans son pays, dont la croissance démographique, à 3,9%, est la plus forte au monde, avec une moyenne de 7,6 enfants par femme. Il dresse le constat qu'avec ce taux, la population

nigérienne, qui est l'une des plus jeunes au monde, doublera dans 25 ans si cette tendance ne s'inverse pas. Les conséquences sont particulièrement alarmantes si l'on ne parvient pas à maintenir les jeunes filles à l'école et qu'aucun soutien n'est apporté à l'auto-entrepreneuriat. Comme ailleurs en Afrique, la jeunesse est donc une préoccupation majeure pour le Niger. Au-delà des programmes symboliques, le ministre souligne la nécessité d'un « Plan Marshall » pour l'intégration économique de la jeunesse dont l'OIF devrait selon lui assurer la direction, de manière vigoureuse et exigeante. Il affirme qu'il est indispensable d'agir rapidement et de manière ambitieuse devant ce qu'il considère être l'un des principaux enjeux pour les pays francophones. Pour lui, tout dans les politiques et les programmes doit tourner autour des femmes et des jeunes car c'est par ces deux groupes que seront construites les sociétés de demain.

**Le secrétaire d'État suppléant de la Suisse** affirme la volonté de son pays de partager son expertise dans le domaine de la mise en œuvre des stratégies jeunesse et économique, qui visent à promouvoir une meilleure intégration des jeunes dans le monde du travail. Il rappelle qu'à Dakar, la Suisse avait lancé l'idée d'une participation active des jeunes au sein des instances de la Francophonie. Deux ans plus tard, il se réjouit de constater que vingt jeunes de l'espace francophone prennent part aux débats à Madagascar. Relevante que l'intégration des jeunes ne passe pas uniquement par leur insertion dans le monde professionnel mais également par leur plus grande participation aux décisions politiques ou de société qui les concernent, il constate que leur présence à Madagascar leur permet de s'imprégner des valeurs de démocratie, de respect, et de diversité, et constitue un investissement à long terme en faveur de la paix. La Suisse salue l'engagement de l'OIF et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sans lesquelles cette participation de la jeunesse n'aurait pas pu avoir lieu. Il appelle à aller jusqu'au bout du processus et à permettre la participation des jeunes lors des instances du Sommet sous le format « 1+4+1 ».

**Le message du secrétaire général de la Conféjes est porté par son représentant, M. Denis Kambayi.** Saluant l'initiative d'échanger sur les deux instruments historiques adoptés par le Sommet de Dakar, la stratégie Jeunesse et la stratégie économique, qui font suite à la stratégie numérique adoptée au Sommet de Kinshasa, il constate que la Conféjes et les États et gouvernements membres ont été impliqués dans la préparation de ces stratégies et adhèrent à leurs contenus, qui concordent avec les attentes des ministres chargés de la jeunesse. L'organisation du salon des jeunes entrepreneurs de l'océan Indien (Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles) et de Haïti est un exemple pour témoigner de l'importance, l'utilité et les potentialités qu'offre pour les pays la combinaison entre jeunesse et économie. Dans le cadre de ce salon, des subventions seront remises à dix jeunes promoteurs malgaches sélectionnés en août 2016 par le comité international du Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, financé notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la France avec la contribution des pays du sud. Il est convaincu que les ministres chargés des questions de jeunesse doivent être à l'écoute des jeunes et leurs porte-parole auprès des autres ministres et partenaires au développement en tenant compte du caractère transversal des besoins. C'est avec ces principes que les jeunes francophones pourront être une force de construction massive et bâtir la Francophonie des solutions. Il préconise également de tenir compte du contexte international et des situations nationales caractérisées par la transversalité des problèmes et des besoins, l'acuité et la complexité des problèmes, l'urgence de trouver des solutions et l'insuffisance des moyens affectés. Persuadé que des solutions et stratégies existent dans certains pays, il salue l'appui du gouvernement du Québec pour la réalisation du programme « Mutualisation des bonnes pratiques en politiques publiques de jeunesse ». Aux fins de l'opérationnalisation et de la mise en œuvre avec succès des contenus des stratégies, il met l'accent sur la nécessité de respecter certains principes et conditions, notamment : le renforcement de la synergie entre les États et gouvernements, entre les organisations et institutions de la Francophonie, ainsi qu'avec les acteurs multilatéraux et les associations de la société civile ; l'accélération du partenariat avec les spécialistes, organisations et institutions de jeunes et

de jeunesse, tels que les ministères de la jeunesse, les cadres de jeunesse, les conseils nationaux et/ou institutions faïtières de jeunes, les instituts nationaux de formation des cadres de jeunesse ; l'augmentation des budgets affectés au secteur Jeunesse, à l'instar de la recommandation du réseau panafricain des jeunes leaders pour une hausse à 3% des budgets nationaux avec sollicitation du Président de la République du Gabon pour le plaider ; le renforcement du rôle des actions éducatives et de prévention dans les stratégies de lutte contre la migration irrégulière et le radicalisme des jeunes. Il lance un appel aux ministres chargés des Affaires étrangères et de la Coopération à soutenir et accompagner les ministres en charge des questions de jeunesse dans leurs missions de mobilisation de ressources et de développement de partenariats, persuadé que des relations et concertations entretenues et régulières entre ces départements ministériels sont indispensables et urgentes.

**La Secrétaire générale** partage cet appel pressant, relevant le décalage abyssal entre les besoins et les moyens. Elle affirme la nécessité d'une mobilisation générale des États, de l'OIF, de la Conféjes, de la Confémen et des opérateurs. Elle remercie le Canada pour sa contribution très généreuse au démarrage du programme sur la création et le déploiement d'incubateurs pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes tout en saluant le soutien d'autres pays tels que le Niger, le Sénégal, le Gabon et le Cameroun et en soulignant la nécessité d'avancer collectivement et en coopération avec d'autres organisations. Elle souligne également le besoin de contributions et d'une vraie volonté. Elle rappelle l'engagement de l'AUF s'agissant d'une feuille de route ambitieuse.

**Le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Jean-Paul de Gaudemar**, fait sienne la déclaration d'urgence de la Secrétaire générale, étant lui aussi quotidiennement confronté à cette urgence. Il relève l'évolution à laquelle font face les universités, qui sont désormais le lieu où se rencontre la jeunesse, qui connaissent une démocratisation de leur public et des flux importants mais qui ont mis au jour la question essentielle du devenir professionnel des diplômés. Sur le long terme, cette situation impliquera d'être capables, dans chaque pays et chaque établissement universitaire, de rassembler les forces qui ont des solutions pour l'insertion professionnelle, l'employabilité, l'entrepreneuriat. Il évoque un triangle entre autorités politiques, universitaires et acteurs économiques et juge indispensable de penser intelligemment et collectivement l'avenir que l'on peut offrir aux jeunes, mettant l'accent sur la capacité de dialogue permanent entre ces trois composantes. Relevant que ces dispositions n'existent que dans un petit nombre de pays, il estime qu'au sein de la Francophonie, certains pays pourraient apporter leur expérience en vue d'une transposition dans d'autres pays ; à titre d'exemple, le souhait de développer des formations en alternance est différent dans certains pays, ce qui nécessite des étapes. Il souligne le rôle que pourraient jouer les acteurs universitaires et préconise de redonner toute leur place aux formations professionnalisantes de type intermédiaire avec le concours du secteur économique, se référant au projet annoncé par le Canada visant à la formation professionnalisante de 2500 jeunes malgaches et rappelant la vocation professionnalisante de l'université. Il soulève le besoin de créer des mécanismes d'incitation des jeunes à l'entrepreneuriat, estimant que leur avenir ne réside pas seulement dans le salariat, convaincu que la création d'activité permet de porter l'avenir d'un pays. L'AUF essaie de développer un statut d'étudiant entrepreneur pour valoriser la préparation d'une activité future en la facilitant afin de montrer qu'ils ne doivent pas choisir entre travailler et étudier. L'Agence cherche ainsi à valoriser le travail, ce qui suppose une exigence sur les activités. S'agissant des incubateurs, il est nécessaire de s'assurer que l'entrepreneur obtiendra concrètement les résultats attendus. La question du suivi des étudiants prend toute son importance, de même que la nécessité de tirer les leçons d'un premier échec. Il en découle l'importance de mettre en place des dispositifs d'évaluation des initiatives lancées, portant sur l'activité créée et la façon d'améliorer ces dispositifs. Il est important de se doter des outils nécessaires, de se placer au niveau des pays et d'associer les organisations

d'accompagnement, d'encouragement et d'évaluation. Il comprend l'idée de « plan Marshall » dans la consolidation de ces aspects.

**La Secrétaire générale** salue l'engagement de l'AUF à rassembler ces expériences concluantes et à accompagner de manière structurante les entreprises pour leur permettre d'être mieux armées. Le souci de résultat repose sur la conjonction des forces en apprenant de ce qui a été accompli dans les pays. Le développement de la formation professionnelle et technique lui semble primordial et elle se réjouit d'être en parfaite cohérence avec ce que les jeunes réclament, relevant que face à une situation de chômage accablante, une plus grande adéquation entre l'éducation, la formation professionnalisante et les débouchés sur le marché de l'emploi est indispensable, de même qu'un accompagnement des jeunes dans leurs propres initiatives entrepreneuriales. Elle mentionne les réalisations de la Confémen dans le domaine de l'éducation et insiste sur la mise en commun des expertises et le rassemblement autour de valeurs.

**Le représentant de la jeunesse francophone du Liban, M. Karim Mounayar**, honoré d'être présent à la CMF, rappelle que 20 jeunes de 20 pays ont formé le comité de rédaction des jeunes francophones qui a travaillé durant six mois et reprend la formule de Socrate selon qui « Rien n'est trop difficile pour la jeunesse ». Il relève qu'un des points majeurs sur lesquels s'est penché le comité est celui de la diversité, une diversité transversale, qui touche plusieurs niveaux et constitue une richesse indispensable. Les jeunes ont partagé divers éléments de leurs cultures et compris que leurs différences ne sont pas des barrières mais des ponts et que s'ils étaient engagés à travailler ensemble, c'est parce qu'ils appartenaient à une même famille, la Francophonie. C'est dans cette perspective qu'ils demandent à l'OIF et aux ministres de donner de l'importance à cette pluralité, d'encourager les échanges entre les étudiants de différents pays, de favoriser la création d'emplois au sein de la communauté francophone et d'inciter les jeunes à se lancer dans les domaines de l'art et du sport. Il remercie les instances qui ont œuvré à la présence des jeunes, en particulier la délégation suisse qui est à l'origine de l'initiative. Il est convaincu que la participation des jeunes durant le Sommet ne peut qu'être utile à la jeunesse, espère que l'expérience sera renouvelée et est confiant qu'ensemble le terrain pourra être préparé pour le futur.

**Le vice-premier ministre de Belgique** considère qu'améliorer l'environnement des affaires et développer de nouveaux types de partenariat économique est le sens même du thème du Sommet d'Antananarivo, le renforcement de l'espace économique devant passer selon lui par le renforcement des PME, qui constituent l'épine dorsale des économies. Saluant le dynamisme de l'Afrique et le potentiel qui peut y être déployé, il appuie le développement d'entreprises par les jeunes, en mettant l'accent sur la formation en alternance. Pour lui, parallèlement à la promotion de l'État de droit et dans le même esprit, l'intégration régionale doit être encouragée en Afrique comme ailleurs, les projets transfrontaliers et la libre circulation des personnes et des services représentant, de plus, un encouragement pour les investisseurs privés. Il souligne néanmoins que le libre-échange se doit d'aller de pair avec les valeurs de la Francophonie. Évoquant la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands lacs, tenue à Kinshasa en février 2016, il remarque qu'en période d'instabilité politique il est difficile de remédier aux crises budgétaires et financières, ce qui pose la question de savoir si l'absence de troubles est apportée par les investissements ou vice-versa. Idéalement, de son point de vue, les deux devraient évoluer conjointement. En effet, estime-t-il, pour briser le cycle des crises, il ne suffit pas seulement de régler les problèmes de sécurité car une base stable se fonde avant tout sur une bonne gouvernance, un État de droit, une population en bonne santé, éduquée et dynamique, des emplois décents pour tous. Il se réjouit de voir autant de jeunes participer aux travaux de la Conférence et ayant rédigé une déclaration, et salue la présence parmi eux, grâce à la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une jeune Belge aux propos brefs et percutants.

**Le représentant de la Bulgarie** livre le message des élèves de la première école de langue française de Bulgarie, qui commence par cette citation de Victor Hugo, « *La jeunesse est le sourire de l'avenir de l'humanité* », et se poursuit par une déclaration des jeunes francophones bulgares qui sont « *décidés à tout mettre en œuvre pour que cette mission et cette destinée soient ressenties comme telles par chaque jeune personne de l'espace commun francophone* ».

**Le recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie** déclare que, conformément à la mission qui lui a été confiée par les sommets de la Francophonie, cet opérateur offre à la jeunesse africaine des formations spécialisées qui ne concurrencent pas les formations offertes par les universités locales mais qui accompagnent les besoins économiques et sociaux des pays et, dès lors, conduisent à l'emploi. Il relève que toutes les formations de l'Université Senghor concernent la gestion et le développement économique, sous tous ses aspects, qu'il s'agisse de santé publique, de culture ou d'environnement, où l'esprit d'entrepreneuriat doit se développer dans les prochaines années. Il précise que plusieurs masters visent directement la gestion d'entreprises, notamment culturelles. Il mentionne l'organisation de séminaires sur l'entrepreneuriat, tant à Alexandrie que dans les neuf campus implantés en Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale. Par ailleurs, il signale la signature d'une convention de partenariat avec la Conféjes, en marge de la CMF d'Erevan, qui a donné lieu à la publication d'un guide pour l'entrepreneuriat destiné aux jeunes. Il conclut que c'est en proposant aux jeunes africains des formations de grande qualité conduisant à l'emploi que la Francophonie pourra remplir sa mission au service du développement et accroître son influence dans la mondialisation.

**Le ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire** se réjouit de la participation à ces instances du porte-parole du Parlement francophone des jeunes de Côte d'Ivoire ainsi que de la présidence du groupe de travail sur la Stratégie jeunesse de la Francophonie confiée à son pays. Il signale que le ministère ivoirien de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique a mis en place une politique nationale jeunesse, un conseil national de la jeunesse, une agence d'emplois jeunes et un bureau de coordination pour l'emploi. Il cite, entre autres actions pour valoriser les jeunes acteurs socio-économiques responsables, un prix d'excellence pour les jeunes Ivoiriens qui se distinguent dans la vie économique et culturelle du pays. En terminant, il rappelle la tenue, en juillet 2017, des VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Abidjan, où il espère la participation des jeunes de tous les pays membres et observateurs.

**Le ministre des Relations extérieures du Cameroun** souligne l'importance de se saisir efficacement des problématiques des jeunes dans l'espace francophone. Selon lui, la jeunesse africaine peut être considérée comme une bombe à retardement en raison des préoccupations que constituent le chômage et le désœuvrement des jeunes découlant de la gouvernance politique, économique et sociétale, et dont des groupes radicaux criminels tirent un profit malsain. Il est donc temps de repenser les modes d'intervention en faveur de cette catégorie de la population, en donnant la possibilité aux jeunes d'acquérir des compétences pertinentes. Cette approche novatrice doit leur donner les moyens de réaliser leur propre épanouissement et de participer à la création de richesses. Le ministre considère que le secteur numérique représente un formidable levier pour l'acquisition de savoirs et savoir-faire susceptibles d'encourager la jeunesse à mieux répondre aux défis contemporains. Il fait part du lancement par son gouvernement, en février 2016, d'un plan triennal spécial pour les jeunes, doté d'un budget de 156 millions d'euros et visant à favoriser leur insertion économique, leur formation civique et entrepreneuriale, et leur installation dans des unités de production. Ce plan prévoit aussi la mise en place d'un observatoire de la jeunesse, de programmes gouvernementaux et non gouvernementaux, et de structures d'accompagnement de proximité. L'objectif est d'orienter les jeunes vers des secteurs productifs et des emplois à valeur ajoutée pour lutter contre la pauvreté et susciter l'espoir. Le gouvernement camerounais a sollicité l'appui technique de la Francophonie pour la mise en œuvre de ce plan triennal.

**Le représentant de l'Ex-République yougoslave de Macédoine** exprime sa gratitude à l'endroit de l'OIF pour avoir choisi une jeune ressortissante de son pays parmi les vingt

jeunes sélectionnés et exprime le soutien de son gouvernement à l'ensemble des programmes de la Francophonie liés à la jeunesse. Il indique qu'une jeune ressortissante malgache faisant partie du programme de volontariat a été accueillie avec plaisir à Skopje et qu'un jeune de l'ERYM partira bientôt à son tour.

**Le Secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones, M. Pierre Baillet**, exprime sa solidarité avec les propos de la Secrétaire générale et apporte le témoignage d'une autre manière de faire en faveur de la jeunesse, véhiculée par l'AIMF et la coopération décentralisée : celle de l'action à la base. Rappelant que l'objectif de l'AIMF est de soutenir une politique sociale forte dans les territoires afin d'affirmer la position de la démocratie locale, il évoque des projets qui améliorent l'accueil des jeunes dans les écoles, notamment l'accueil des jeunes filles, projets qui offrent des conditions sanitaires décentes, cofinancés avec la France, le Canada, des fondations et des agences de l'eau. Il évoque également l'appui aux classes multimédia qui ouvrent les jeunes au monde, au Cameroun, à Madagascar ou encore au Rwanda. Il mentionne des bibliothèques scolaires en RDC, au Bénin et en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un projet d'insertion des jeunes dans la vie économique locale mené à Tbilissi, à Dakar et à Tamatave avec la ville de Saint-Etienne, se réjouissant que ce dernier projet soit mis en valeur dans le numéro du jour du journal de la Francophonie. Il indique que ces projets sont cofinancés avec l'appui des villes de Marseille, Luxembourg, Genève et Paris. Il évoque les programmes de l'AIMF visant la modernisation des services municipaux qui, pour être durables, dépendent de transferts technologiques auprès de startup, comme, à Madagascar, en matière d'état civil. Il mentionne enfin des projets d'appui au développement de l'économie sociale et solidaire, afin de sensibiliser les maires à cet important outil de mise à l'emploi des jeunes. Il informe la Conférence que l'AIMF travaille avec d'importantes ONG comme ICOSI et SOS Développement, avec l'AFD et avec le Québec, notamment au Cameroun. Persuadé que les États ne doivent pas oublier cette dimension concrète de la Francophonie, qui pose le problème de la capacité des territoires à mettre en œuvre leur politique sociale et, de là, de l'appui que les États doivent leur apporter, il rappelle que malheureusement, dans bien des pays, les villes n'obtiennent en moyenne que 5% des ressources financières de l'État et il conclut en soulignant que l'avenir de la démocratie locale et de la jeunesse passera par une évolution de ce taux.

**La Présidente** conclut ce point de l'ordre du jour en se réjouissant que le format novateur et inclusif du débat ait permis des échanges fructueux sur ces dossiers majeurs pour l'avenir de la communauté francophone et du monde. Elle remercie à nouveau la Secrétaire générale pour son initiative et salue la richesse des exposés, lesquels témoignent de la vitalité de la coopération francophone, tout en soulignant les efforts qu'il reste à faire pour renforcer encore davantage l'efficacité des actions au bénéfice et la jeunesse et en faveur d'une Francophonie économique au service d'un développement humain durable.

## **5. Table ronde sur la mise en œuvre du *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales**

En ce 10<sup>e</sup> anniversaire du *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, **la Présidente** relève qu'il a semblé pertinent de tenir une table ronde sur la mise en œuvre de cet outil adopté lors du Sommet de Bucarest, afin d'évaluer le suivi des engagements pris par les États et gouvernements membres en la matière. Elle cède la parole à la Secrétaire générale pour introduire et animer cette table ronde.

En introduction à la table ronde, un film sur le multilinguisme est présenté. **La Secrétaire générale** précise qu'il s'agit d'un extrait du film diffusé dans les organisations internationales pour porter le plaidoyer sur le multilinguisme.

- **Exposés liminaires**

**La Secrétaire générale** relève l'importance de se pencher sur la question de l'usage de la langue française dans les organisations internationales en raison du caractère alarmant de la situation, comme le montre le dernier rapport préparé par l'Observatoire de la langue française. Une telle situation affecte directement la pleine participation de nombre de pays de l'espace francophone dans les instances internationales. Alors que le français est langue officielle et/ou de travail dans tout le système onusien, comme à l'Union européenne et à l'Union africaine, elle juge inacceptable qu'il soit exigé des fonctionnaires de ces organisations et des délégués de tous les pays, quelle que soit leur langue officielle, que les textes soient d'abord rédigés en anglais et que la traduction des textes officiels, de l'anglais vers les autres langues, n'intervienne qu'après leur adoption et souvent avec retard. De même, il est inacceptable que les sites Internet, les documents essentiels à l'information des citoyens, d'une part, et à la connaissance partagée des parties prenantes aux grands enjeux internationaux d'autre part, soient trop rarement disponibles dans d'autres langues que l'anglais, tout comme il est inacceptable que lors des réunions informelles, l'interprétation ne soit pas assurée et que les francophones se trouvent obligés de s'exprimer en anglais ou de se taire. La Secrétaire générale témoigne avoir vu, à l'ONU, à l'occasion de Beijing +20, la frustration et la colère de femmes francophones, venues nombreuses pour faire valoir leurs actions et témoigner de leurs attentes, être réduites au silence, alors qu'elles s'étaient investies et préparées. Elle déplore enfin que le recrutement des fonctionnaires internationaux, des experts et de tous les mandataires des organisations internationales privilégie la connaissance d'une seule langue et repose sur des mécanismes de sélection exclusivement anglophones. Pour elle, le droit fondamental de s'informer, de négocier, de faire valoir ses positions dans la langue que l'on maîtrise le mieux relève de la démocratisation des relations internationales. Ce respect lui semble indispensable pour une participation et une contribution équitables aux débats internationaux et à l'adoption des textes et des normes et constitue l'un des aspects importants de la mobilisation francophone dans les grandes conférences et négociations internationales, lors de tous les grands rendez-vous de l'Agenda 2030 pour le développement durable, ou encore aux Conférences de Paris et de Marrakech sur le climat. Pour elle, l'absence de démocratie est avérée lorsque la diversité des approches et des contenus est sacrifiée à une pensée unique. Elle rappelle que chaque langue pose un certain regard sur les choses et véhicule une conception particulière du monde. Préserver cette diversité, c'est garantir la richesse et la capacité d'évoluer des idées et des concepts, alors que la tendance est à oublier ses propres mots, à calquer ses mots sur les mots anglais et à laisser l'anglais s'imposer à tous. De même, dénier aux citoyens le droit de suivre les évolutions des discussions internationales dans une langue compréhensible pour eux va à l'encontre de la démocratie. En recourant à une seule langue de communication, les organisations risquent de creuser davantage le fossé qui les sépare déjà des citoyennes et des citoyens. Cela crée non seulement une discrimination par la langue, mais aussi un déficit de participation, de perspectives et d'idées. La Secrétaire générale constate également la remise en question de l'existence et la légitimité-même du multilinguisme, que certains trouvent accessoire au point d'affirmer que le recours à une langue unique est gage de démocratie. Elle relève que celles et ceux qui n'ont pas l'anglais comme langue maternelle, majoritaires, devraient alors avoir la même maîtrise de cette langue que les anglophones. C'est bien cela, affirme-t-elle, que défend la Francophonie : non pas l'usage de la seule langue française, mais le multilinguisme. Elle souligne l'importance que revêt la langue dans les opérations de paix, dont la moitié se déroule dans l'espace francophone, et, plus largement, dans tous les champs de la coopération multilatérale. Dix ans après l'adoption du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, qui constitue une véritable feuille de route, la Secrétaire générale estime que le moment est venu de réaffirmer les principes contenus dans ce document ainsi qu'un engagement ferme, résolu et enthousiaste en faveur de la langue française et du multilinguisme. Elle espère qu'à la fin des échanges sera adoptée la

résolution préparée par le Groupe de travail du CPF sur le français dans la vie internationale. Elle invite le Canada-Québec, la Côte d'Ivoire et la France à délivrer leurs communications.

**La ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Canada-Québec**

cite des chiffres tirés du rapport sur la langue française dans le monde de 2014, qui recensait quelque 212 millions de locuteurs au quotidien sur les cinq continents, le français étant la 5<sup>e</sup> langue la plus utilisée dans le monde. Elle regrette que, malgré une progression de 7% de locuteurs depuis 2010, la tendance à l'unilinguisme s'accroît dans les organisations internationales et dans les grands événements sportifs. Elle note que ce constat renvoie à l'idéal d'une langue française rayonnant sur la scène internationale mais aussi au respect des engagements pris lors de l'adoption, il y a dix ans, par la CMF de Bucarest, du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*. Il importe donc, estime-t-elle, de se concerter, dans une démarche constructive commune, pour répondre à ces engagements. Elle affirme que pour assumer leur identité francophone sur la scène internationale et relever les défis, les États et gouvernements membres doivent agir, non pas pour combattre une autre langue mais pour repositionner la langue française dans l'arène internationale, caractérisée par un contexte de diversité linguistique. C'est en offrant au français sa pleine force sur la scène internationale qu'il sera possible de donner de la voix et de peser collectivement dans les prises de décision, souligne-t-elle. Elle exhorte à traduire en actions les engagements déjà pris, en affirmant que son gouvernement ne ménage pas ses efforts pour faire du français une langue active au plan international. Ayant rappelé la situation linguistique singulière de la province de Québec, seule en Amérique du Nord à avoir le français comme unique langue officielle, elle signale que son gouvernement veille à l'usage du français écrit et parlé au sein des organisations internationales, notamment celles du système onusien, et participe, à Paris, Rome ou Tokyo, aux groupes d'ambassadeurs francophones. En revenant sur la récente conférence de l'Unesco sur Internet et la radicalisation des jeunes organisée à Québec, elle informe la CMF que son gouvernement a pu assurer la prépondérance du français dans cet événement d'envergure, lequel s'est entièrement déroulé dans les deux langues de travail (anglais, français), respectant ainsi les règles onusiennes. Elle souligne également les efforts pour faire respecter le statut de la langue française aux Jeux olympiques en soutenant la participation de jeunes traducteurs et interprètes québécois. Ces exemples montrent que le rayonnement international de la langue française reste une priorité pour son gouvernement, qui considère que chacun a une part de responsabilité pour que le français soit représenté sur la scène internationale dans sa riche diversité. C'est pourquoi la ministre encourage les États et gouvernements membres à mettre en action leur volonté politique en faveur de la langue française, notamment à travers des rappels auprès des diplomates et fonctionnaires sur l'importance d'utiliser le français dans la vie internationale et un engagement ferme et dynamique au sein des groupes d'ambassadeurs francophones. Relevant son rôle fédérateur, elle invite aussi l'OIF à renforcer sa vigilance et ses interventions au sein des organisations internationales en matière de diversité linguistique. Elle se réjouit que cet enjeu soit pris à cœur par la Secrétaire générale, comme l'a démontré son discours. Enfin, elle appelle à rester unis dans l'action afin de parvenir à cet idéal, en faisant preuve d'audace pour remplir les engagements pris, en partageant et en étant fiers de la langue commune.

**Le ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire** évoque en premier lieu ce qui pourrait inciter au découragement en ce qui a trait à la place du français dans la vie internationale, à commencer par l'usage quasi exclusif de l'anglais dans plusieurs institutions internationales, l'exigence de sa maîtrise pour accéder à de hautes fonctions internationales et le fait que lorsqu'il n'est pas la première langue, l'anglais se positionne comme deuxième langue de travail. Il observe ensuite que de plus en plus de pays, même francophones, utilisent leurs langues nationales, locales, devenues pour certaines langues officielles dans des instances internationales, ce qui, en Afrique, est le cas du swahili, du malinké ou du wolof. Ainsi, la forte volonté des nations de promouvoir leur identité à travers leurs langues dans le cadre du multilinguisme invite à formuler la problématique de l'usage du français dans les organisations

internationales sous l'angle de la complémentarité et de la diversité. Pour le ministre, la réalité est que l'anglais s'impose de plus en plus, malgré les recommandations du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, et que l'on assiste à l'émergence de nouvelles langues sous-régionales. Il s'interroge sur ce qu'il faut faire pour que le français reste une langue fédératrice, la politique du bâton à l'égard des experts qui enfreignent au quotidien les recommandations du *Vade-mecum* lui semblant vouée à l'échec. Faire du français une langue d'invention, de création scientifique et de croissance économique lui paraît une stratégie plus porteuse et, de ce point de vue, il encourage la promotion par l'OIF de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes francophones. Il appelle à soutenir les inventeurs, les chercheurs, les écrivains, les réalisateurs et tous ceux dont les œuvres assurent une visibilité à la langue française. Il recommande la constitution d'un comité d'experts pour revoir le *Vade-mecum* et faire des propositions concrètes tenant compte des enjeux actuels. La solution serait pour lui de lier la croissance démographique, notamment en Afrique francophone, à une croissance inventive, productive et économique portée par la langue française et qui comptera. Face à la pensée unique imposée par l'anglais, qui constitue une forme d'impérialisme, il est d'avis qu'il faut agir au sommet, en demandant aux chefs d'État et de gouvernement de prendre une résolution relative aux régimes linguistiques et à l'usage de la langue française afin de la soumettre à l'ONU, à l'Union européenne et à l'Union africaine. Il préconise, enfin, de mettre en place un collège de juristes et d'avocats aux fins de poursuivre les institutions qui violeraient ce principe d'équité.

**Le secrétaire d'État français chargé du Développement et de la Francophonie** confirme que la langue française est aussi maltraitée à Bruxelles qu'à New York. Il signale avoir dû, en septembre, menacer de boycotter le Conseil des ministres européens pour qu'il se tienne en anglais et en français et pas uniquement en anglais. Il considère que le recul général du multilinguisme est dommageable à la qualité des débats au sein des organisations mais aussi à l'efficacité de l'action internationale. Il prend pour exemple la nécessité du multilinguisme dans le cadre des missions de maintien de la paix en environnement francophone ou dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cependant, sa conviction profonde est que ce recul n'est pas inéluctable, pour la raison évidente qu'il ne correspond pas aux aspirations profondes des peuples, qui sont soucieux de préserver la diversité des langues et donc des cultures. Il précise que la France a œuvré, en lien avec ses partenaires francophones, pour que soit désormais clairement inscrite à l'ONU la règle de maîtrise de plusieurs langues par les secrétaires généraux des Nations unies. À ce propos, il se réjouit que le nouveau secrétaire général Antonio Guterres soit parfaitement francophone. Il indique par ailleurs que la France a toujours coopéré étroitement avec l'OIF à la formation au français des fonctionnaires des États membres et observateurs de la Francophonie. Il mentionne aussi le projet pédagogique, *En avant*, visant à faciliter l'accès des personnels francophones à des postes de commandement et à renforcer le multilinguisme, dont l'usage du français, dans les opérations de maintien de la paix. Il évoque la tenue d'une réunion ministérielle sur ce sujet en octobre à Paris. Au-delà des circulaires qui rappellent périodiquement les règles d'utilisation du français par les représentants de la France, il informe la Conférence que l'élaboration d'un *Vade-mecum* sur l'usage du français et d'un plan d'action en faveur du multilinguisme et de la promotion de la langue française dans les institutions européennes a paru nécessaire. Il explique que ces documents ont été élaborés en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'y impliquer : les représentants de ministères français en contact avec les institutions européennes mais aussi avec des experts de l'OIF et de la Commission européenne, l'association des fonctionnaires francophones de Bruxelles ainsi que les réseaux professionnels, des universitaires, des chercheurs et des entreprises. Il espère que ces initiatives permettront de relancer l'usage de la langue française dans les institutions européennes. De son point de vue, il est nécessaire de défendre l'usage du français dans les grandes enceintes internationales mais en expliquant que ce n'est pas pour défendre un privilège et pas seulement en raison de la précision de la langue française, qui est utile aux juristes. C'est aussi, affirme-t-il, pour promouvoir le pluralisme, pour refuser l'uniformité que

voudrait imposer la globalisation économique du monde. Il déclare que c'est en défendant le multilinguisme que sera préservée la diversité du monde, et donc sa richesse et sa beauté.

- **Débats**

**Le ministre de la culture du Sénégal** se réjouit de voir ce point inscrit à l'ordre du jour. Il se félicite des découvertes culturelles malgaches. Il soutient les efforts déployés sur la question du multilinguisme et de l'usage de la langue française dans les organisations internationales, relevant que Léopold Sédar Senghor, l'un des pères fondateurs de la Francophonie, avait vu juste sur la situation alarmante de la langue française quarante ans plus tard. En parcourant les listes des participants issus des organisations internationales telles que l'Unesco, l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, il s'étonne que nombre d'entre elles ne soient pas représentées. Rappelant que le Secrétaire général Abdou Diouf avait mené un combat immense dans les organisations sportives, il s'interroge sur le travail mené au niveau des instances internationales, citant l'exemple de la ligue internationale d'escrime dont tous les documents sont en anglais. Il rappelle qu'il revient aux francophones d'œuvrer pour redresser la barre de la régression de l'usage de la langue française. Il recommande d'explorer la piste des dirigeants francophones sportifs au niveau du CIO, insistant pour que les institutions internationales sportives soient également concernées par ce travail.

**La secrétaire d'état auprès du ministère des Affaires étrangères de Roumanie** observe que la promotion du français et la diversité linguistique et culturelle comptent parmi les principaux axes de l'action francophone de son pays. Elle relève que le français est un outil de communication qui comporte tout un système de penser et de concevoir le monde, un paradigme auquel s'ajoutent les spécificités des langues nationales, constituant un instrument unique et riche qui représente un atout significatif dans les échanges avec les partenaires régionaux et internationaux. C'est pourquoi la Roumanie continue à soutenir l'importance de la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, qui reste d'actualité dix ans après son adoption lors du XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Bucarest, en 2006. Elle constate, au niveau onusien mais aussi dans les structures régionales, comme l'Union européenne, la pérennisation de la tendance dégressive de l'utilisation de la langue française, ainsi que des autres langues. Celles-ci ont été remplacées par un idiome qui n'est pas proprement parler de l'anglais, mais une simplification réductrice de celui-ci, au profit d'un fonctionnalisme mal conçu. Consciente qu'il reste encore beaucoup à faire, mais que des efforts sont fournis pour changer cette situation, elle indique que son pays a établi la pratique d'utiliser de plus en plus le français dans les discours prononcés lors des conférences internationales, surtout aux Nations unies, ou, du moins, d'insérer des passages en français dans les allocutions. Dans cette perspective, la Roumanie accorde un intérêt particulier aux programmes et aux projets de l'OIF qui visent à consolider la langue française dans la vie diplomatique et internationale. À ce titre, l'Initiative francophone nationale 2015-2018, qui se déroule dans le cadre du programme « Le français dans les relations internationales », représente une contribution majeure dans le domaine de la formation en français des diplomates et des fonctionnaires roumains : elle leur apporte une meilleure efficacité dans les processus de négociation et de gestion des affaires européennes et internationales, alliant une mise à niveau linguistique avec des connaissances thématiques de très grande qualité adaptées aux besoins des institutions publiques bénéficiaires. Signe de son succès, le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre. La déléguée de la Roumanie souligne l'importance de cet instrument pour la préparation de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne en 2019. Avant de conclure, elle se réjouit de souligner le succès du projet phare de bourses doctorales et de recherche *Eugène Ionesco*, lancé par son pays lors du Sommet de Bucarest et entré dans sa neuvième année d'existence. Conçu comme une contribution nationale et directe de la Roumanie au développement durable des pays francophones, le programme comptabilise plus de 600 boursiers provenant de 37 pays francophones, surtout des pays du Sud.

**Le représentant de Djibouti** observe que continuer à déplorer le dépérissement de la langue française dans les organisations internationales sans agir sur le fond du problème ne permettra pas d'arrêter le processus. Sans remettre en cause dix ans de travail réalisé, et tout en reconnaissant le caractère louable de la feuille de route que constitue le *Vade-mecum*, il est persuadé de la nécessité d'aller plus loin que ce plaidoyer. Pour lui, le français doit devenir la langue de l'innovation, des technologies de l'information, de l'internet. Le français doit s'enrichir de la richesse et de la diversité francophones. Reprenant les mots du Président François Mitterrand évoquant pour la première fois, lors du Sommet de Maurice en 1993, « le français en partage », en référence au partage d'une valeur, d'un bien, d'une richesse, il se demande pourquoi Djibouti, seul pays francophone de la Corne de l'Afrique, n'abrite aucun programme de l'OIF pour le rayonnement de la langue française. Ainsi, Djibouti, tête de pont de la langue française dans cette partie du monde, n'a rien à partager avec ses pays voisins non francophones. En dépassant la personnalisation de la problématique, il souligne la traversée d'une époque de suprématie de la langue anglaise dans le monde et appelle à la résistance, persuadé que l'éclaircie ne viendra que grâce à cette conviction que le français est le patrimoine commun des francophones. Il ajoute que cette résistance dépend de chacun et doit commencer par un effort sur soi.

**Le représentant du Togo** se félicite de l'inscription de ce point à l'ordre du jour et partage l'importance de défendre la langue française et la culture francophone dans les instances internationales, tout en étant persuadé de la nécessité de mener une autocritique. Constatant que le français n'est ni la langue originelle, ni usuelle dans certains pays de l'OIF, il s'interroge sur le pourcentage de citoyens parlant le français dans ces pays, et préconise de proposer à ces États membres la possibilité de vérifier régulièrement l'évolution de la maîtrise de la langue française.

**Le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie** se réjouit de l'opportunité qui est donnée d'approfondir la réflexion sur la place du français dans les organisations internationales dix ans après l'adoption du *Vade-mecum*, relevant que la langue française constitue ce ciment qui unit les membres de la famille francophone dans le respect de leurs diversités culturelles et linguistiques. Elle leur permet, tout d'abord, de mesurer la réalité du défi auquel les États et gouvernements sont confrontés pour conforter la présence de la langue française au niveau international. Ces échanges doivent permettre de définir ensemble les moyens de préserver l'influence du français dans les organisations internationales et de se mobiliser pour les mettre en œuvre. Il estime qu'une partie des réponses à apporter à ce sujet réside dans l'affirmation d'une volonté politique et relève de la responsabilité de chacun des États membres de la Francophonie. Il se réfère à l'expérience de l'Arménie, où le français n'ayant pas le statut de langue officielle, l'initiative a été prise d'adresser des instructions aux représentations de l'Arménie auprès des organisations internationales recommandant la mise en œuvre de certaines dispositions, notamment de s'exprimer en français lors des réunions, toutes les fois que c'est possible, de participer aux réunions des groupes des ambassadeurs francophones et de s'associer aux démarches de ces groupes lorsque la diversité linguistique n'est pas respectée ; les recommandations ont été suivies d'effets. Par ailleurs, il est convaincu que le renforcement de la présence du français est aussi lié à l'action coordonnée qui pourra être menée avec les autres espaces linguistiques en faveur du plein respect de la diversité linguistique dans ces forums internationaux. Les représentations de l'Arménie auprès des organisations internationales se sont régulièrement associées aux diverses initiatives développées dans ce sens ; l'Arménie a ainsi coparrainé le projet de résolution sur le multilinguisme qui a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU. Il assure la Conférence que son pays entend poursuivre tous ses efforts en faveur de l'usage de la langue française au sein des organisations internationales et reste disponible pour travailler au renforcement du multilinguisme, de concert avec les représentations des États membres de la Francophonie, de l'OIF et des autres espaces linguistiques.

**Le représentant du Congo** souligne l'intérêt capital des questions soulevées, remarquant que d'autres organisations multilatérales traitent également ces sujets. L'OIF est la seule dont la raison d'être repose sur le français en partage. Relevant qu'au fil des années, l'Organisation a vu le nombre de ses membres s'accroître, il plaide pour que le français ne devienne pas secondaire. Il rappelle qu'à l'occasion du Sommet de Bucarest, il avait proposé un Vade-mecum obligeant les représentations des États membres de l'OIF n'ayant pas le français comme langue officielle à s'exprimer en français dans les tribunes internationales et à faire du français la première langue étrangère obligatoire. Il se demande dans quelle mesure les États et gouvernements ont aidé l'OIF à mettre en œuvre le Vade-mecum. Il s'étonne que des pays soient suspendus en raison de l'état de leur démocratie mais qu'il ne soit pas tenu compte de l'état de la langue française dans les pays. Il voit une question de bon sens dans le fait que la langue française soit considérée comme un point capital des instances. Il soulève plusieurs questions : quelles mesures les pays membres ont-ils prises en faveur d'une renaissance ou d'une percée de la langue française dans la population, à commencer par la jeunesse ? Quels grands projets solidaires permettraient de consolider le français dans les systèmes d'éducation des pays où le français est devenu une langue véhiculaire de développement ? Quelle place est réservée au français dans les forums internationaux ? Quelle vigilance chacun des membres exerce-t-il afin que le français soit l'une des deux langues de travail dans les organisations internationales et que les documents soient distribués dans les deux langues ? Il rappelle qu'entrer à l'OIF implique des devoirs et des comptes à rendre. Conscient du rôle de l'éducation, le Congo œuvre pour l'éducation pour tous. Le français reste la langue officielle et langue d'enseignement. Si certains pays africains ont la chance de garder une langue originelle, dans d'autres pays comme le Congo, le français est la langue d'unité. Le Congo assure en outre le rayonnement de la langue française grâce à ses écrivains dont plusieurs ont été couronnés de prix littéraires. Il évoque les refus de visas d'entrée que se sont vu opposer nombre de ressortissants francophones pour participer au Forum mondial de la langue française et insiste sur l'importance de recenser les problèmes et d'élaborer des stratégies efficaces, concluant que la Francophonie ne doit pas devenir une zone de conflit.

**Pour le représentant du Gabon**, la question de l'usage des langues à statut international dans les organisations internationales pose le problème fondamental du respect de la différence dans un milieu voué au dialogue et à la négociation. Il relève qu'on ne dialogue pas avec soi-même mais avec l'autre, qui est porteur de différence et donc de différence linguistique. Aussi, exiger un minimum d'égalité d'information et de droit à la parole dans une langue maîtrisée et des documents compris de tous pose la question de l'efficacité des actions. Il estime que le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* revêt une importance encore plus grande qu'à sa naissance tant ce problème est d'actualité, et qu'il représente une feuille de route pour obtenir une certaine représentativité au sein des instances. Il est toutefois d'avis que son caractère non contraignant limite sa mise en œuvre et le suivi des recommandations. Il se demande, enfin, si le lien de ce texte avec la question du multilinguisme a été bien intégré. Considérant que les pistes esquissées par les ministres de Djibouti et du Togo méritent d'être approfondies, il propose, au vu du bilan de la mise en œuvre du *Vade-mecum*, de renforcer le champ d'action des ambassadeurs francophones et de leur donner des moyens d'action et de pression dans le cas du non-respect des règles, comme, par exemple, le refus de prendre la parole. Il prône en outre une Journée des langues qui mette à l'honneur une langue ou une autre. En terminant, il signale la pratique régulière de la langue française par la majorité de la population au Gabon et encourage la mise en œuvre du *Vade-mecum*, au nom du respect du statut de la langue française mais aussi du respect du multilinguisme.

**Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Cambodge**, qui rejoint les orateurs précédents, souhaite partager la réflexion de son gouvernement sur la situation de la langue française, patrimoine commun à gérer et à faire fructifier. Il témoigne des pressions subies dans les organisations internationales pour ne pas pratiquer le français, citant à cet égard l'exemple donné par le secrétaire d'État français à l'Union européenne et soulignant qu'il en

va de même dans la plupart des organisations du système des Nations unies. Il estime que si l'OIF, avec le poids qui est le sien comme organisation internationale, n'intervient pas pour soutenir les pays membres, il leur est difficile de résister isolément dans ces négociations. Il retrace ensuite l'histoire de la langue française dans son pays où, avant 1970, elle était enseignée dès l'école primaire et maîtrisée par un tiers de la population. Ce n'est donc pas un hasard, indique-t-il, si Norodom Sihanouk, le père de l'indépendance nationale, fut l'un des pères fondateurs de la Francophonie. Cependant, la terrible tragédie qu'a connue le Cambodge a fait disparaître la grande majorité de ceux qui parlaient français et le monde du 21<sup>e</sup> siècle, dominé par les échanges économiques et les valeurs marchandes, s'exprime en anglais. En Asie du Sud-Est, le français est une langue nettement minoritaire mais le Cambodge y reste attaché. Néanmoins, un choix se présente : soit la langue française est aujourd'hui parlée par une dernière génération de nostalgiques ou bien, avec l'aide des pays les plus riches de la communauté mais surtout grâce à la volonté politique de tous, les jeunes trouveront un intérêt réel à apprendre le français, s'ils ont accès à des bourses d'étude, au financement de projets ou à des emplois en français dans les institutions, les entreprises et les ONG.

**Le vice-premier ministre de la Belgique** centre son intervention sur trois éléments : la coopération, le multilinguisme et les opérations de maintien de la paix. Concernant le premier élément, il relève l'intérêt pour les pays francophones de pouvoir travailler ensemble en langue française. Il indique que la Belgique participe très activement aux groupes d'ambassadeurs francophones et tient à ce que ce travail soit poursuivi. La Belgique tente de promouvoir le multilinguisme, notamment au sein de l'ONU où elle apporte son soutien aux résolutions sur le multilinguisme. À ce propos, le ministre se félicite des contacts établis entre l'OIF et l'ONU. À titre d'illustration, il cite l'échange qui a eu lieu récemment entre les membres du groupe de travail sur le français dans la vie internationale du CPF et la secrétaire générale adjointe de l'ONU chargée de la communication. Estimant qu'il est important d'encourager les contingents francophones au sein des opérations de maintien de la paix, il annonce que la Belgique a décidé de s'investir dans celles de l'ONU en participant à la formation de formateurs en français. Il insiste, dans ce cadre, sur la protection des civils et sur la tolérance zéro par rapport à l'atteinte à la réputation de l'ONU. Il salue par ailleurs l'intervention de la Secrétaire générale au Conseil de sécurité, en l'assurant qu'elle peut compter sur le soutien entier de la Belgique. Il se réjouit de l'annonce faite à la Conférence sur le maintien de la paix en environnement francophone de Paris quant à la création de l'Observatoire Boutros-Ghali, qui a un ancrage important à Bruxelles et à la naissance duquel la Belgique a été associée. Enfin, il évoque le *Brexit*, qui marque la sortie de l'un des pays membres de l'Union européenne, laquelle passe ainsi de 28 à 27 membres. Il appelle l'attention sur le fait que la langue anglaise ne sera plus la langue officielle d'aucun des pays membres, l'Irlande ayant choisi le gaélique comme langue officielle. Dans ce contexte, il lui semblerait intéressant de développer des démarches au sein et auprès de l'Union européenne pour défendre le multilinguisme, en donnant la place qui lui revient à la langue française dans le cas particulier des relations avec les pays qui souhaitent participer à la francophonie dans le monde.

**Le représentant du Laos** relève que la langue française est parlée par environ 300 millions de personnes dans 102 pays et qu'elle est la deuxième langue des transactions économiques et la deuxième langue de travail dans les organisations internationales. Il constate néanmoins que le français est confronté à des défis colossaux menaçant son influence et son expansion dans certaines parties du monde. Bien que son rayonnement soit croissant dans le monde en général et surtout en Afrique, son influence commence à disparaître en Asie du Sud-Est. Selon le représentant, sans une volonté politique forte de la Francophonie pour y maintenir la langue française, son usage aura bientôt tellement diminué dans cette partie du monde qu'il sera impossible d'en faire une langue internationale d'apprentissage, d'usage et d'influence. Il est donc nécessaire, à ses yeux, d'élaborer une stratégie pour faire revivre le français en Asie du Sud-Est. Il indique que les trois pays membres de cette région prennent des mesures concrètes pour relever ce défi. Le Laos, pour sa part, apprécie les résultats obtenus par le projet de valorisation du français en Asie du Sud-Est, Valofrase, qui a été lancé en 2006

dans les trois pays et s'est terminé en 2015. Ce projet, conclut le représentant, a grandement contribué au rayonnement de la langue française et à la visibilité de la Francophonie au Laos.

**L'ambassadeur de Grèce**, très sensible à la diversité culturelle et linguistique au sein des organisations internationales, estime que l'usage de la langue française, langue traditionnelle de la diplomatie, pourrait servir de levier aux usages multilingues, freiner la prévalence du monolinguisme et même aider d'autres langues, y compris le grec, à renforcer leur place sur la scène internationale. Il est d'avis que pour une meilleure prise en compte du *Vade-mecum* et pour le renforcement de la langue française dans les organisations internationales, il faut changer les mentalités dans ces organisations mais aussi chez les représentants des États auprès d'elles. Il propose d'attaquer le problème à sa source en tentant de redresser les inégalités entre anglophones et allophones, par exemple en soutenant le recrutement de francophones à des postes stratégiques au sein de ces organisations et tout particulièrement dans leurs comités de recrutement. Selon lui, la coopération avec d'autres espaces linguistiques, tels les États ibéro-américains et les pays lusophones, pourrait aussi contribuer au recul du monolinguisme, le soutien réciproque aux demandes de respect des dispositions statutaires concernant les langues de travail et les langues officielles pouvant faire avancer la cause commune. Sur un plan pratique, il appelle à veiller à ce que les textes essentiels à la négociation soient disponibles automatiquement dans toutes les langues de travail. Il évoque, pour finir, quelques initiatives susceptibles de renforcer le multilinguisme et l'usage du français dans les organisations internationales, suggérant, à titre indicatif, que l'OIF aide à organiser des cours de français pour les fonctionnaires des organisations internationales et que les États dont le français est la langue officielle organisent des séminaires thématiques en français pour les diplomates non francophones de naissance mais disposant d'une bonne maîtrise de la langue. L'image du français et d'autres langues pourrait en outre être promue par des activités culturelles en marge des programmes officiels, des soirées de cinéma francophone par exemple, pour mettre en avant non seulement la langue française mais aussi les cultures riches et variées des pays francophones.

**Le ministre de la Culture de la Guinée** partage l'analyse du collègue de Djibouti. Il relève que, pour la population africaine, le français est une langue d'usage politique et une langue d'affaires. Elle peut aussi être un facteur d'unité et de cohésion sociale face aux défis d'ordre ethnique dans des pays multilingues. Force est de constater néanmoins que le français s'ouvre très peu aux populations à la base. Il est d'avis qu'il vaudrait mieux privilégier cette démarche d'ouverture plutôt que s'attarder à déplorer le dépérissement de la langue française dans les organisations internationales, ce qui relève d'une vision élitiste. La question pour lui est de savoir ce qu'il est fait du français à la base et de quel français il s'agit : un français élitiste ou le français de la majorité des Africains ? Il appelle donc à s'ouvrir aux populations locutrices en Afrique, qui n'hésiteront pas, sinon, à forcer le portail de la langue.

Au terme du débat, **la Présidente** salue les riches échanges sur la langue française, qui constitue le socle de la communauté. Elle retient que les constats et les engagements formulés lors de la discussion amènent à adopter le projet de *résolution sur la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, préparé par le groupe de travail du CPF sur le français dans la vie internationale.

Il en est ainsi décidé.

## **6. Projets de programmation révisée et de budget 2017 de l'OIF et autres questions de coopération et questions administratives et financières**

### **6.1. Intervention de la Secrétaire générale de la Francophonie**

**La Secrétaire générale** présente, avec l'Administrateur de l'OIF, M. Adama Ouane, les révisions apportées à la programmation de l'OIF ainsi que le contexte budgétaire de

l'Organisation. Elle rappelle que deux ans auparavant, à Dakar, les chefs d'État et de gouvernement ont doté la Francophonie d'un cadre stratégique 2015-2022, d'une programmation quadriennale, d'une stratégie jeunesse et d'une stratégie économique pour la Francophonie, ambitieuse feuille de route qui a guidé les actions de la Francophonie et invite à rester en phase avec les grands enjeux internationaux émergents et l'actualité des pays membres. Elle souligne que, malheureusement, ces nouveaux enjeux sont majoritairement des menaces pour la paix, la sécurité, la croissance partagée, le développement responsable et la stabilité du monde. Terrorisme, radicalisation violente, persistance ou résurgence de crises et de conflits, flux de réfugiés, de déplacés, de migrants, creusement des inégalités, atteintes quotidiennes aux droits, aux libertés, à la dignité humaine ou encore chômage des jeunes, ont progressé au sein de tout l'espace francophone. Les réponses ont été collectives et concertées. Au sein de la Francophonie, la pluralité des champs d'expertise et d'intervention constitue une chance pour agir de manière multipartenariale, complémentaire et diversifiée au niveau des États et gouvernements, des villes, des parlementaires, des universitaires et chercheurs, des médias, des organisations non gouvernementales et de la société civile, dans une démarche intégrée et en synergie avec les politiques nationales, les coopérations bilatérales et multilatérales, régionales et internationales. C'est pourquoi elle n'a cessé de consulter, alerter et réunir, l'ensemble des acteurs francophones et ceux des relations internationales. Dans le même temps, le plaidoyer a été porté dans les grands fora internationaux, du Conseil de sécurité jusqu'à la CdP22 au Maroc, en passant par tous les grands rendez-vous de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'OIF a également accompagné la concertation et le plaidoyer de ses pays membres à faible revenu sur les questions liées au financement du développement et soutenu leur participation active aux processus internationaux de discussions et de décisions. Elle a en outre organisé ses propres événements à dimension internationale comme, par exemple, la conférence sur la cybersécurité ou la conférence sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que des événements ouverts à de larges panels, comme la première édition des Journées de la Francophonie économique et numérique qui a donné lieu à des recommandations, consignées dans un livre blanc. Des événements rassembleurs et fédérateurs, avec et pour la jeunesse, ont également été mis en place. Toutes ces rencontres sont venues enrichir, parfois infléchir, la mise en œuvre des programmes et stratégies, ainsi que la réflexion. En témoignent les différents rapports préparés pour les Instances sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, sur la situation de la jeunesse, sur l'état des lieux du numérique, et sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

L'Organisation a surtout été à pied d'œuvre sur le terrain, au plus près des populations, avec la faiblesse de ses moyens mais avec la force de ses convictions et des valeurs universelles qu'elle partage ainsi que la force de son expertise reconnue. La Secrétaire générale assure s'être pleinement investie, en s'appuyant sur ses équipes, pour renforcer ou renouveler les efforts dans toutes ses missions et pour impulser la stratégie jeunesse et la stratégie économique. Elle réitère l'urgence de donner aux jeunes toutes les raisons de dire non à ceux qui voudraient les entraîner à commettre l'irréparable ou à en être victimes, l'urgence de sortir les jeunes hommes et les jeunes femmes de cette absence de perspectives qui les jette sur les routes souvent meurtrières d'un exode forcé ; l'urgence d'appuyer, de pair avec les autres organisations, les femmes dans la lutte pour l'égalité femme-homme, pour l'autonomisation des femmes, contre les violences faites aux filles et aux femmes et contre l'impunité, au nom des droits et des libertés.

Les instances d'Antananarivo constituent une étape majeure à mi-parcours de la programmation quadriennale 2015-2018 de l'OIF. Elles permettent de présenter les premiers résultats atteints par les programmes, ainsi que les révisions et les innovations à leur apporter afin de les rendre encore plus cohérents, plus pertinents et plus efficaces. L'exigence de résultats oblige à être réactifs aux mutations du monde, aux besoins des populations et aux attentes des États et gouvernements, en prenant en compte les retours

d'expérience du terrain, les premiers enseignements tirés du suivi de la programmation et les opportunités de partenariats. Elle constate que les premiers résultats sont satisfaisants et souligne l'intérêt d'une approche pragmatique pour concilier temps de l'urgence et temps long, regard rétrospectif et vision prospective, action et réflexion. Pour la seconde partie du quadriennium, les changements opérés à la programmation poursuivent les grands objectifs et résultats fixés initialement dans le respect du Cadre stratégique de la Francophonie et de l'équilibre des quatre missions tout en proposant une approche globale et transversale, plus innovante et plus efficace, anticipant et répondant aux nouveaux enjeux. Cette révision de la programmation de l'OIF doit pouvoir s'appuyer sur des moyens adéquats afin de maintenir la cohérence d'une programmation multilatérale, de préserver les acquis, de soutenir les actions que les États et gouvernements demandent d'élargir ou d'approfondir, et de disposer d'une masse critique à même de mobiliser des fonds additionnels.

S'agissant du projet de budget 2017, elle se félicite de la reconduction de l'engagement pris par les États et gouvernements lors du Sommet de Dakar concernant l'indexation annuelle de 1,5% des contributions statutaires à l'OIF. En conséquence, le projet de budget pour 2017 s'établit à 72,3 millions d'euros, contre 76,9 millions en 2016. Elle rappelle que le versement et l'indexation annuelle des contributions statutaires sont primordiaux pour l'Organisation : elles représentent en effet près de 60% du budget ordinaire. Tout en mesurant les difficultés économiques que traversent nombre de membres, elle attache néanmoins une importance au règlement des arriérés des contributions statutaires qui s'élèvent à environ 11 millions d'euros. Des propositions en ce sens ont d'ores et déjà été faites à plusieurs des pays concernés. Elle se félicite aussi des premiers résultats des travaux du Groupe sur le barème des contributions statutaires. Elle appelle l'attention des ministres sur le fait que la baisse constante du montant des contributions volontaires versées à l'OIF constitue un défi pour tous, appelant l'ensemble des membres à contribuer volontairement aux quatre missions et aux 26 programmes de l'Organisation et rappelant que ces contributions sont essentielles pour initier, mettre en œuvre ou consolider les projets, inciter et encourager d'autres partenaires, entreprises, fondations ou mécènes, à investir pour la Francophonie. Elle se réjouit toutefois que les partenaires internationaux se montrent de plus en plus intéressés et informe la Conférence qu'elle signera, en marge du Sommet, plusieurs accords de partenariat en ce sens. Par ailleurs, l'Organisation aspire aussi à la poursuite de financements exceptionnels, comme ceux dont elle a bénéficié, par exemple, en faveur de son programme phare de soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et au service des stratégies économique, jeunesse, numérique et de la politique intégrée en faveur de la langue française.

Elle termine en lançant un appel aux ministres à apporter à l'Organisation un appui convaincu, confiant, mobilisé et volontaire, non seulement au nom de l'OIF mais aussi au nom des populations de l'espace francophone, dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## 6.2. Intervention de l'Administrateur de l'OIF

**L'Administrateur** assure qu'au cours de cette deuxième année de la programmation 2015-2018, la mise en œuvre de l'ambitieuse feuille de route confiée à la Secrétaire générale de la Francophonie a été poursuivie. Les interventions en matière économique, en direction prioritairement des femmes et des jeunes, ont été renforcées et amplifiées avec engagement et détermination. Comme l'a rappelé la Secrétaire générale, la programmation quadriennale de l'OIF ne doit pas être immobile et figée dans le temps, elle doit aussi être vivante et évolutive, tout en contribuant toujours à atteindre les objectifs des quatre missions du Cadre stratégique de la Francophonie adopté par le Sommet de Dakar en 2014. En effet, l'apparition et l'évolution de nouveaux enjeux internationaux interpellent tous les acteurs de la Francophonie et appellent des réponses collectives et concertées, associant les pouvoirs locaux et législatifs, les innovations académiques et scientifiques, les médias, les coopérations intergouvernementales et non gouvernementales. Ce rapprochement entre les

acteurs de la Francophonie, pour des diagnostics partagés ainsi que des solutions urgentes et agissantes, est devenu une réalité et une évidence. Il cite notamment l'exemple du domaine éducatif, avec la mise en place de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) à Dakar. En complémentarité avec les autres acteurs et partenaires engagés dans l'Agenda pour l'éducation 2030, cet Institut fédérera toutes les expertises et les bonnes pratiques disponibles au sein de l'espace francophone. Il annonce que l'IFEF est désormais doté de statuts, d'un comité de pilotage fonctionnel et d'un directeur et l'OIF attend qu'il bénéficie de locaux adaptés pour pouvoir transférer ses programmes en matière d'éducation et de formation, notamment l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem) et le programme Écoles et langues nationales (Elan), qui bénéficient de contributions importantes de ses partenaires, tels que l'Agence française de développement.

L'Administrateur rappelle que deux ans auparavant, lors de l'adoption de la programmation quadriennale de l'OIF par la Conférence ministérielle de Dakar, le terrorisme, la sécurité, la radicalisation, la crise migratoire n'avaient ni l'ampleur ni la prégnance actuelle et ne constituaient pas une menace aussi forte pour les populations. C'est l'une des raisons pour lesquelles il présente une programmation révisée, souhaitant qu'elle bénéficie mieux encore aux jeunes et aux femmes, afin qu'ils évoluent dans un environnement plus sécuritaire et durable et qu'ils disposent d'outils de formation et d'éducation adaptés, et pour contribuer à en faire des acteurs et des actrices du développement durable, des citoyennes et des citoyens critiques et responsables, d'ardents défenseurs et promoteurs de la paix, de la démocratie et du vivre ensemble. Parmi ces moyens figurent l'apprentissage et l'usage de la langue française, que les pays ont en partage et qui les rassemble en Francophonie. Cette langue doit aussi rimer avec créativité et modernité, avec perspectives et employabilité, afin que les jeunes générations l'utilisent et pour reprendre ce que la jeunesse francophone répète à chaque consultation, à chaque rencontre, notamment depuis le Forum mondial de la langue française tenu à Liège en 2015. Il ajoute son attachement, avec la Secrétaire générale, à ce qu'une troisième édition de ce Forum puisse avoir lieu, si possible dans un pays du Sud, et lance un appel pour accueillir la prochaine édition de ce Forum en 2018. Il observe que l'immense vivier que constitue le capital démographique de l'espace francophone risque d'être inutile si l'enseignement du français n'est pas considérablement amélioré auprès de ses locuteurs et locutrices primaires. L'OIF doit donc veiller à la qualité de son apprentissage et à favoriser sa relation avec les langues partenaires dans le cadre d'un multilinguisme adapté. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en place de l'IFEF, l'Organisation envisage le déploiement d'un programme d'enseignement massif et de qualité du français, qui puisse permettre d'appuyer les réformes éducatives et d'utiliser les innovations des pratiques pédagogiques et numériques, mais aussi de développer un apprentissage tout au long de la vie, et un programme de labellisation et de certification internationales reconnues des compétences et niveaux de performance en français. Ce programme sera mené en concertation et en cohérence tant avec les autorités des pays, les personnels de l'éducation, les enseignants, les élèves, les professionnels des relations internationales, de la culture, du tourisme, qu'avec les opérateurs et conférences de la Francophonie, les coopérations bilatérales et multilatérales et les opérateurs privés.

L'Administrateur met ensuite l'accent sur l'autre grand projet pour la jeunesse, le plus grand événementiel de la Francophonie : les VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, qui se tiendront du 21 au 30 juillet 2017 à Abidjan. Lors de ses récentes missions en Côte d'Ivoire, il a pu mesurer l'engagement des autorités ivoiriennes ainsi que l'état d'avancement des préparatifs. À ce jour, une cinquantaine d'États et gouvernements se sont inscrits et, en écho à l'appel pressant lancé par la Secrétaire générale, il invite vivement les autres à le faire pour permettre à leur jeunesse de participer aux 21 concours culturels et compétitions sportives prévus. Une attention particulière sera ensuite portée à l'accompagnement et à la promotion des lauréats. À l'instar du Sommet de la Francophonie à Madagascar, les Jeux de la Francophonie permettront à la population ivoirienne de disposer de nouvelles infrastructures sportives et culturelles, favorisant le développement de politiques nationales dans ces deux domaines.

D'autre part, à l'occasion de la CdP22 qui s'est tenue à Marrakech, et comme ce fut le cas lors de la CdP21 à Paris, la Francophonie s'est fortement mobilisée pour porter les positions et plaidoyers de ses membres et les accompagner dans les négociations grâce à des outils politiques et techniques adaptés et en français. L'utilité et la performance de ces outils ont été telles qu'ils ont été traduits en arabe et en espagnol pour répondre, par solidarité, à l'appel et aux besoins exprimés par ces communautés linguistiques. L'expérience et l'expertise de l'IFDD permettra à l'OIF de continuer à contribuer à la mise en œuvre concrète des dispositions prises par la communauté internationale. Parallèlement, dans le cadre des Objectifs de développement durable, une initiative nouvelle intitulée « Objectifs 2030 » visera à leur diffusion et leur appropriation par les acteurs francophones.

En outre, les activités relatives au programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique subsaharienne seront poursuivies, à travers notamment l'appui à la création et à l'accompagnement des incubateurs, à l'instar de celui de Madagascar, *Incubons !*, hébergé dans le Bureau régional à Antananarivo. L'Administrateur annonce qu'il signera, ce 25 novembre, dans le cadre du Salon des industries de Madagascar, huit accords-cadres de financement de ce programme majeur qui a pour objectif la structuration des filières et la création d'emplois dans l'espace francophone. Autour de ce programme, l'OIF a souhaité agir mieux et plus dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, de l'économie de la culture, de l'économie verte et bleue ainsi que de l'économie numérique. Par exemple, l'Organisation envisage, à brève échéance, de mettre en place un dispositif pilote de formation en présentiel et en ligne de 100 000 jeunes d'Afrique francophone ainsi qu'une plate-forme de financement participatif. Par ailleurs, le livre blanc issu de la première édition des Journées de la Francophonie économique et numérique, tenue à Paris, le 14 septembre dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie adoptée au Sommet de Dakar en 2014, permet, à partir du thème du Sommet d'Antananarivo, de suivre l'état d'avancement de cette stratégie. Il ambitionne également de prendre en considération et d'anticiper les mutations économiques au sein du monde et de l'espace francophone.

L'Administrateur rappelle que les principes directeurs qui ont guidé la révision de la programmation sont la transversalité, la complémentarité et la décentralisation, la qualité voire l'excellence, l'efficacité et l'impact. Ainsi, l'Initiative *Libres ensemble* se traduira par des activités socio-culturelles pour déconstruire les préjugés et les stéréotypes et faire dialoguer les diversités, des actions de prévention contre la radicalisation violente et la promotion d'un vivre ensemble harmonieux, des initiatives citoyennes et d'adaptation des programmes scolaires ainsi que des concours d'innovation numérique. En matière d'égalité femmes-hommes, les actions de l'OIF porteront sur la promotion des droits des femmes, la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, la formation professionnelle et technique, et l'appui à l'autonomisation économique des femmes. La décentralisation et la régionalisation des actions sont également recherchées pour mettre pleinement en œuvre les premiers plans d'action régionaux élaborés pour l'Europe centrale et orientale, pour l'Asie-Pacifique et pour en engager dans les autres régions. Il mentionne l'ouverture du Bureau régional pour l'océan Indien en mars 2016 à Antananarivo, l'installation de l'IFEFF à Dakar et le projet d'ouverture d'un Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

Dans le cadre des actions de terrain, l'Administrateur exprime sa solidarité aux populations exposées aux graves catastrophes naturelles, telles que l'ouragan Matthew qui a frappé Haïti, début octobre, rappelant la relance du Fonds francophone de solidarité d'urgence, initié par le Cameroun, et l'appel aux États et gouvernements pour y contribuer, aux côtés des initiatives bilatérales en cours. À ce jour, l'OIF, ainsi que les gouvernements d'Andorre, du Cambodge et de Chypre, ont mobilisé un montant de 165 000 euros qui permettra de relancer l'enseignement primaire dans les régions touchées par l'ouragan, en particulier par l'achat d'un kit scolaire et un accompagnement psychosocial des élèves et des professeurs.

S'agissant du projet de budget 2017 présenté à la Conférence ministérielle pour adoption, il s'établit à 72,3 millions d'euros. En sa qualité d'Administrateur, il se félicite de la reconduction de l'engagement pris lors du Sommet de Dakar concernant l'indexation annuelle de 1,5% des contributions statutaires à l'OIF. Il remercie, au nom de la Secrétaire générale et du personnel de l'OIF, l'ensemble des États et gouvernements membres pour leur soutien solide à la solution des problèmes chroniques liés aux salaires et à la retraite au sein de l'Organisation. Il se félicite enfin des derniers résultats obtenus en matière de recouvrement des arriérés des contributions statutaires. Après Djibouti, le Qatar vient de verser l'intégralité de ses arriérés et sa contribution pour 2016, à savoir 3,271 millions d'euros ; Vanuatu a pour sa part procédé à un premier versement de 50 000 euros de son plan d'apurement. Il encourage le Cap-Vert, la Mauritanie et l'Union des Comores à effectuer dans les meilleurs délais les versements annoncés. Ces marques d'engagement et de confiance sont importantes pour répondre à toutes les attentes et pour que les ressources financières et humaines de l'OIF soient pleinement au service de son projet.

Depuis sa prise de fonction, l'Administrateur a engagé une véritable culture du résultat, de l'évaluation et de l'audit, une culture intégrée et partagée au quotidien par toute l'Organisation, avec l'appui de toutes les parties prenantes à ce processus, notamment, la Cour des comptes du Maroc, dont il tient à remercier le premier Président, M. Driss Jettou, et le Directeur de l'audit, M. Kers, pour la deuxième mission d'audit effectuée dans un esprit de dialogue franc et constructif, dans un souci partagé d'asseoir solidement une culture intégrée et rigoureuse de l'audit au sein de l'Organisation. Il se félicite de l'opinion sans réserve formulée par l'auditeur externe sur les états financiers qui « *donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale de la Francophonie au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS* ». Il indique avoir pris acte des neuf recommandations formulées et avoir déjà pris les mesures nécessaires pour leur pleine mise en œuvre. Il a par ailleurs constaté que certaines de ces recommandations vont dans le même sens que les principes qui ont inspiré la nouvelle structure organisationnelle entrée en vigueur en 2016 ainsi que l'élaboration du plan de modernisation intégré. Ces changements ont été et seront menés avec le souci de la performance, l'exigence de l'efficacité, la mesure des résultats, la culture de l'audit et de l'évaluation. Cette démarche donnera à l'Organisation plus de légitimité et de crédibilité pour chercher d'autres financements et d'autres partenaires.

À l'instar de la Secrétaire générale, il rappelle le caractère essentiel des contributions des pays membres pour initier tous ces projets, mais aussi pour inciter et encourager d'autres partenaires, y compris les entreprises et mécènes, à investir dans et pour la Francophonie. Les partenaires apporteront d'autant plus leur appui à l'Organisation si elle est en mesure d'utiliser encore mieux chaque euro qui lui est confié. En la matière, l'Administrateur observe qu'il a tenu l'engagement qu'il avait pris devant les ministres l'année précédente, à savoir maintenir un ratio programmation/fonctionnement de 80%/20%, qui est même de 81%/19% pour cet exercice budgétaire. Au-delà du prochain exercice budgétaire et des deux années de la programmation quadriennale restante, il souligne la responsabilité collective et partagée de stabiliser, d'accroître et de pérenniser les financements de l'Organisation pour mieux répondre dans la durée au cadre stratégique de la Francophonie mais également aux déclarations et aux résolutions adoptés par les Sommets qui élargissent régulièrement les champs d'intervention de l'OIF et qui nécessitent des moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions communes.

### **6.3. Rapport de l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU**

**Le directeur de l'Audit externe de l'OIF et du FMU, M. Lahcen Kers**, présente, au nom du premier président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc, M. Driss Jettou, les conclusions du rapport de l'Auditeur externe au titre de l'exercice 2015, précisant qu'il a été

réalisé conformément aux normes internationales avec pour objectifs la vérification de la régularité des opérations exécutées et l'accompagnement de l'Organisation dans ses efforts de restructuration et de modernisation engagés depuis 2014.

Il rappelle au préalable qu'une équipe de cinq auditeurs est intervenue au siège de l'OIF du 4 au 24 avril 2016 pour procéder à l'audit des états financiers de l'OIF de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Pour la première fois, l'Auditeur externe est intervenu au mois d'avril de l'année suivant la clôture de l'exercice concerné. Sa mission de certification sera désormais effectuée juste après la fin du nouveau délai du 31 mars N+1 exigé par le règlement financier de 2014 pour la présentation des comptes annuels provisoires par la Secrétaire générale à l'Auditeur externe. Il souligne les efforts qui ont été déployés par les équipes de l'OIF pour réduire, d'un mois environ, le délai d'établissement et de présentation des comptes annuels pour se conformer ainsi aux bonnes pratiques en vigueur dans les organisations internationales. Une mission intermédiaire a été menée du 7 au 12 décembre 2015 au siège de l'OIF par une équipe de quatre auditeurs au terme de laquelle un rapport a été transmis à la Secrétaire générale le 8 janvier 2016. Cette mission a porté, en particulier, sur la revue du dispositif du contrôle interne, l'examen des procédures comptables, l'analyse sommaire des systèmes d'information et l'évaluation des risques au sein de l'Organisation. Pour l'audit des états financiers, les diligences menées sur place ont permis de relever certaines observations initiales. Ces constats ont été systématiquement discutés avec les responsables concernés et par la suite, lors de la réunion de sortie tenue avec l'Administrateur et ses équipes le 22 avril 2016. Les conclusions du rapport provisoire ont été communiquées officiellement à la Secrétaire générale le 27 avril 2016. Le rapport définitif prend en compte les commentaires et les réponses de l'OIF, tels qu'ils ont été communiqués à l'Auditeur externe le 29 avril 2016. Les comptes définitifs ont été arrêtés et communiqués avec la déclaration d'intégralité à l'Auditeur externe le même jour. L'opinion de l'Auditeur externe, ainsi que le rapport définitif, ont été adressés à l'intention de la CMF le 6 mai 2016. Les conclusions du rapport définitif ont été présentées et discutées lors de la réunion de la CAF qui s'est tenue le 9 juin 2016 avant sa transmission au Conseil permanent, réuni à Paris le 30 juin 2016. Par ailleurs, pour la première fois, ont été intégrées dans le rapport d'audit de 2015, les données demandées l'année précédente par les membres de la CAF au sujet du Fonds multilatéral unique. M. Kers insiste sur l'application rigoureuse du nouveau règlement financier, facilitée par la qualité de l'organisation de l'OIF et l'engagement de ses responsables.

Revenant sur les faits significatifs de l'année 2015, qui constitue la première année du budget quadriennal, le directeur rappelle que durant cette année, les nouveaux responsables de l'Organisation ont pris leurs fonctions. La Secrétaire générale s'est installée le 5 janvier 2015 et a nommé, après consultation du CPF, l'Administrateur de l'Organisation qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2015. L'année 2015 a été marquée par l'amorce de toutes les réformes organisationnelles décidées par les Instances, notamment la suppression du poste de contrôleur financier, la responsabilisation des ordonnateurs délégués, le renforcement de l'audit interne et la mise en place d'un comité d'audit. La suppression du contrôle qui était assuré par le contrôleur financier a été compensée, en partie, par la mise en place en 2015 d'une cellule de contrôle dit de « conformité » au niveau de la direction chargée des Finances. En 2015, ce contrôle s'est avéré insuffisant en raison notamment de l'absence de procédures validées, de l'insuffisance des pouvoirs de visa qui lui sont conférés et de la limitation du périmètre de son intervention. Le volume des opérations ainsi contrôlées par cette voie n'a pas dépassé le tiers du total des dépenses ordonnancées en 2015. Par ailleurs, la transition vers le nouveau système a été marquée par la nomination d'une auditrice interne en janvier 2015 et l'installation du Comité d'audit en avril 2015. Cependant, ces mécanismes supposés accompagner l'ancrage de la réforme, n'ont pas fonctionné correctement. La direction de l'audit interne a cessé de fonctionner en novembre 2015. Un seul rapport d'audit, portant sur « l'identification des risques et opportunités d'amélioration des processus de l'OIF » a été élaboré en juin 2015.

Concernant les aspects comptables, conformément au règlement financier entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'année 2015 est caractérisée par l'application du nouveau calendrier de présentation des comptes de l'Organisation, avant le 31 mars, avec un raccourcissement d'un mois par rapport à l'ancienne échéance. Un calendrier rigoureux des engagements des dépenses avant la fin de l'année a été arrêté par l'Administrateur le 15 juillet 2015. M. Kers relève le non-respect de la période complémentaire et un léger retard constaté au niveau de la présentation des comptes annuels provisoires, ainsi que la non production de l'état de rapprochement budget/comptabilité à temps tout en estimant que ces difficultés peuvent être surmontées par des mesures d'organisation des processus d'établissement des comptes et de communication des pièces à temps par les ordonnateurs et ordonnateurs délégués.

Globalement, pour la première année de mise en œuvre de cette réforme, le directeur note le bon déroulement de la préparation des comptes annuels et s'attend à des améliorations conséquentes pour l'exercice 2016, notamment au niveau de la maîtrise du calendrier de production des comptes. Pour porter ces changements, l'OIF a mis en application à partir de janvier 2015 un nouveau système d'information de l'Organisation, le SIG 2g. Au cours de la première année de sa mise en production, de nombreuses difficultés ont nécessité des développements informatiques complémentaires en vue de répondre aux besoins de l'Organisation en matière de clôture des comptes dans les délais impartis. Jusqu'à l'intervention de l'auditeur externe en avril 2016, il a été constaté que ce système n'était pas déployé au niveau de l'IFDD, ni dans les Unités hors siège, sa généralisation nécessitant le développement du module « multisociété ». De même, l'appel d'offres relatif aux tableaux de bord, prévu pour l'année 2015, n'a pas été lancé. Les efforts ont été concentrés sur la stabilisation des modules relatifs à la gestion du budget et des dépenses.

## **Conclusions et recommandations de l'audit des états financiers 2015**

### **État des comptes**

Les états financiers de l'OIF, au 31 décembre 2015, tiennent compte des ajustements apportés après le début de la mission finale de l'Auditeur externe, qui ont eu pour objet de contrepasser des écritures erronées, comptabilisées en sens inverse lors de la clôture de l'exercice. Ils ont impacté, en moins, le solde net de l'exercice d'un montant total de 131 000 € qui correspondent à des charges liées aux « Voyages et déplacements » et « Hébergements et missions ». Ainsi, au 31 décembre 2015, l'état de la performance financière fait ressortir un solde net positif de 1,27 million d'euros, contre 400 000 € en 2014, soit une hausse de 218%. L'autre variation concerne l'augmentation des contributions statutaires contre la diminution des contributions volontaires et des fonds spéciaux. En dépit de l'augmentation constatée en 2015 des contributions statutaires et des reprises de provisions et transferts de charges, les produits opérationnels de l'OIF ont enregistré une légère baisse, due essentiellement à la baisse du montant des fonds spéciaux et la diminution du montant des contributions volontaires.

Au niveau des charges, il a été constaté la baisse des dépenses liées à la programmation contre la hausse des achats, charges externes, impôts, taxes et autres charges. Ainsi, les dépenses opérationnelles ont diminué en 2015 de 2,39 millions d'euros par rapport à 2014. Cette baisse est due à la diminution des charges de programmation du fait du ralentissement du rythme d'exécution constaté en 2015 et la baisse des charges du personnel, malgré l'augmentation constatée au niveau des achats, des charges externes et de l'augmentation des dotations aux amortissements et provisions. Par ailleurs, les comptes 2015 affichent une diminution des charges du personnel de l'OIF de 603 000 €, soit -2,22 % par rapport à l'année 2014, qui s'explique principalement par la diminution des effectifs en début d'année suite aux départs en retraite. À fin 2015, l'effectif du personnel de l'OIF a atteint 311 agents et responsables (contre 305 fin 2014) dont 227 au siège, 66 aux UHS et 18 à l'IFDD. L'année 2015 a enregistré 30 recrutements et 9 mises à disposition contre 26 départs et 7 agents en fin de mise à disposition. Ainsi, le poids des charges de personnel de l'OIF est passé, entre 2014 et 2015, de 49,15% à 47,99% par rapport aux charges opérationnelles hors celles liées aux

protocoles et de 70,08% à 67,08% par rapport au produit des contributions statutaires, marquant ainsi une légère amélioration.

Le taux de couverture des charges opérationnelles (hors charges liées aux protocoles) par les contributions statutaires s'est amélioré de 1,4 point (71,53% en 2015 contre 70,13% en 2014). Néanmoins, les contributions statutaires ne couvrent qu'environ 70% des charges opérationnelles.

Concernant le recouvrement des contributions, le montant à recevoir a augmenté de 2,19 millions d'euros, atteignant 3,32 millions d'euros au 31 décembre 2015 qui correspond à un montant brut de créances sur contributions statutaires de 11,74 millions d'euros et de créances sur contributions volontaires de 173 000 €, déduction faite de provisions pour dépréciation de 8,59 million d'euros. Cette situation appelle une vigilance au niveau de la maîtrise des charges opérationnelles (non liées aux protocoles) et de la pérennité des ressources pour les couvrir, notamment celles provenant des contributions statutaires. Le directeur prend note des mesures entreprises par l'OIF pour le recouvrement des arriérés et des engagements des membres concernés pour le versement des arriérés. L'annonce faite par l'Administrateur concernant le règlement des arriérés du Qatar et le début de dénouement dans le cas du Vanuatu ouvrent une perspective positive.

D'autre part, l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 fait ressortir une trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 29,68 millions d'euros en baisse de 45,3% par rapport à 2014. Cette variation s'explique principalement par le reclassement, comme recommandé par l'Auditeur externe, en immobilisations financières des placements dont la durée est supérieure à un an. Sur une base comparable, la trésorerie et équivalents de trésorerie sont en progression en 2015 de 140% par rapport à 2014. Ainsi, les immobilisations financières ont augmenté de 33 millions d'euros passant à 34,39 millions d'euros, alimentées par le Fonds de prévoyance à hauteur de 26 millions d'euros. La trésorerie et les placements propres à l'OIF, hors fonds de prévoyance, totalisent 36,74 millions d'euros, représentant l'équivalent de onze mois de contributions statutaires.

### **Contributions volontaires/FMU**

Ayant rappelé que la question de l'audit du Fonds multilatéral unique avait été soulevée l'année précédente, en raison de l'absence de comptabilité spécialement dédiée M. Kers indique qu'il a été convenu avec les membres de la CAF de présenter dans le rapport de l'Auditeur externe l'état des encaissements et des décaissements des contributions volontaires transitant par ce fonds, dont les finances sont gérées hors budget de l'OIF. À cet effet, les encaissements et décaissements constituent des opérations de trésorerie. L'OIF joue, à ce niveau, le rôle d'intermédiaire entre les donateurs et les opérateurs de la Francophonie, les contributions au FMU étant reversées aux différents opérateurs selon une répartition qui devrait être arrêtée par la Conférence ministérielle, sur proposition du Secrétaire général. Ces versements sont effectués selon les clauses des conventions signées avec les donateurs. Or, dans la pratique, cette répartition n'est pas fixée par la CMF. En 2015, les fonds qui ont été encaissés dans le cadre du FMU totalisent 30,8 millions d'euros, dont 27,2 millions d'euros ont été versés aux opérateurs avant le 31 décembre 2016, répartis par opérateur comme suit : 23,78 millions d'euros à l'AUF ; 1,68 million d'euros à l'Université Senghor d'Alexandrie ; 1,56 million d'euros à l'AIMF ; 165 000 € à la Confémén et 16 000 € à TV5Afrique. Fin 2015, la situation du FMU fait ressortir une dette de 3,61 millions d'euros envers les opérateurs suivants : AUF (2,68 millions d'euros), Université Senghor (466 000 €) et AIMF (464 000 €). Ces montants, encaissés en décembre 2015, ont été reversés aux trois opérateurs concernés en janvier 2016. Par ailleurs, et malgré la demande exprimée par l'Auditeur externe devant la CMF l'année précédente, les opérateurs de la Francophonie ayant bénéficié des financements via le FMU en 2015 n'ont pas communiqué les rapports de leurs commissaires aux comptes, en contradiction avec la décision de la CMF réunie en sa 25<sup>e</sup> session de la CMF le 16 décembre 2009. Seul le rapport du commissaire aux comptes de l'AUF relatif à l'exercice 2014 a été communiqué à l'Auditeur externe en date du 15 juin 2015.

## Conclusions et recommandations

Ayant procédé à l'examen de la mise en application des recommandations émises par la Cour des comptes au titre de l'exercice 2014, le directeur de l'audit externe relève l'adoption par l'OIF de la directive n°01/2014 relative à la mise en œuvre et au suivi des recommandations des auditeurs externes, entrée en vigueur le 29 avril 2014, qui prévoit :

- la détermination des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de chaque recommandation jusqu'à l'exécution complète ;
- la fixation d'un délai d'exécution de 12 mois après l'émission du rapport d'audit définitif ;
- l'établissement d'un rapport et sa remise à l'Administrateur au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Fin avril 2016, sur les dix recommandations de 2014, trois ont été mises en œuvre, six sont en cours d'application et une n'est pas encore réalisée. Les conclusions de l'Auditeur externe, au titre de l'exercice 2015, ont porté sur de nombreux aspects qui figurent dans son rapport et qui ont donné lieu à neuf nouvelles recommandations, portant sur les aspects suivants :

- le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- le respect des normes comptables en matière de présentation des états financiers ;
- la rationalisation de l'utilisation des moyens de paiement ;
- l'amélioration des fonctionnalités du système d'information ;
- la codification de la procédure d'octroi des dérogations aux directives ;
- le renforcement de la gestion et le suivi des immobilisations ;
- le respect du statut et les directives régissant le personnel ;
- l'optimisation de la gestion des déplacements conformément à la directive en la matière ;
- l'amélioration de la gestion et du suivi des programmes.

Les observations et les recommandations visent le renforcement du dispositif du contrôle interne en relation avec la tenue des comptes et l'amélioration de la gestion de manière générale, aussi bien au niveau de la régularité que de la performance. L'OIF a adopté en 2015 une nouvelle organisation pour la gestion de la programmation qui est partagée entre plusieurs directions. Cependant, il a été constaté qu'elle n'a pas développé suffisamment de synergies entre les différentes entités pour un meilleur suivi des projets. Elle ne dispose pas encore de procédure de gestion des charges de programmation, précisant les intervenants, l'échéancier des décaissements, les niveaux de validation et le dispositif de contrôle interne ainsi que les règles d'évaluation et de remontée de l'information. En outre, la clause prévue au niveau des protocoles de partenariat relative à la vérification sur place de l'utilisation des fonds de l'OIF n'est pas souvent mise en œuvre. À ce niveau, M. Kers précise que des bailleurs de fonds cofinçant certains projets en partenariat avec l'OIF n'effectuent le déblocage des fonds qu'après audit des projets correspondants. Il y voit une bonne pratique qui devrait être mise en œuvre pour les projets financés par l'OIF à même de garantir une meilleure efficacité dans la gestion des fonds, une amélioration de l'efficacité des actions menées et une bonne gestion administrative des projets. À l'issue des travaux d'audit des états financiers de l'OIF au titre de l'exercice 2015, M. Kers est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIF au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date et ce, conformément aux normes IPSAS.

Avant de conclure, M. Kers informe la Conférence qu'en parallèle à sa mission d'audit des états financiers, deux missions d'audit de performance ont été lancées à partir du deuxième semestre. La première porte sur l'appréciation des réalisations des programmes menés par l'OIF dans les domaines de l'éducation et de la formation pour la période 2010-2015. Après une phase de contrôle documentaire, un déplacement a eu lieu au siège de l'Organisation du 31 octobre au 4 novembre 2016. La seconde concerne les opérations liées à l'environnement et au développement durable pour la même période. La mission auprès de l'IFDD est programmée pour la période du 19 au 23 décembre 2016. En outre, pour la préparation de la

mission d'audit de certification des comptes 2016, une mission intermédiaire d'une semaine a été programmée à partir du 12 décembre. Toutes ces missions s'inscrivent dans la démarche de la Cour des comptes visant l'accompagnement de l'OIF pour se conformer aux exigences de son règlement financier, respecter les normes comptables en vigueur et s'assurer du degré d'atteinte des objectifs fixés dans ses plans d'action selon les exigences d'efficacité et d'efficience, contribuant ainsi à la performance des actions arrêtées par les instances et exécutées par l'OIF. M. Kers conclut en remerciant les responsables de l'OIF pour leur engagement et la réactivité de leurs équipes pour mener à bien les travaux d'audit.

#### 6.4 Débat et décisions

Aucune délégation n'étant intervenue à ce point des travaux, la CMF entérine l'ensemble des conclusions, recommandations et résolutions transmises par le CPF.

Sont ainsi adoptés :

- le projet de budget révisé de l'OIF pour l'année 2017 ainsi que le projet de résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2015-2018 de l'OIF au titre de l'année 2017, d'un montant de 72 362 215 € ;
- le projet de programmation 2015-2018 révisée de l'OIF ;
- le projet de modification des Statuts de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF).

Par ailleurs, conformément à l'article 225 du Statut du personnel, à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Kaïta Kayentao Diallo à la fonction d'assesseure du Tribunal d'appel de l'OIF, et sur recommandation du CPF du 30 juin 2016, la CMF désigne M<sup>me</sup> Amsatou Sow Sidibé, de nationalité sénégalaise, pour la période restante du mandat en cours.

La CMF entérine également l'ensemble des décisions de nature politique ainsi que celles relatives aux questions de coopération et aux questions administratives et financières prises par le Conseil permanent au cours de l'année 2016.

En concluant sur ce point, **la Présidente** réitère ses remerciements aux membres du Conseil permanent ainsi que des commissions et groupes de travail pour leurs contributions.

### 7. Communications des membres associés et des observateurs

Après avoir salué le réseau de solidarité que représente la Francophonie, **l'ambassadeur du Mexique** rend hommage à la langue française, qui est la langue par laquelle les droits de l'Homme ont commencé à imprégner la conscience publique. Il note que le Mexique, soucieux de faire avancer l'État de droit au plan international comme au plan national, explore les voies de coopération avec l'OIF en matière d'observation électorale. Il fait état de la coopération triangulaire entre le Mexique, le Maroc et la France pour l'étude des zones arides et semi-arides face au changement climatique et signale avoir participé à la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone tenue à Paris en octobre 2016. Il indique qu'au fur et à mesure du déploiement de troupes mexicaines dans des opérations de maintien de la paix en zone francophone, son pays comptera sur l'appui de l'OIF pour la formation des soldats à la langue française. S'agissant toujours du français, il appelle l'attention sur le cas de l'Organisation des États américains, où son statut de langue officielle est largement ignoré. En annonçant la création en 2016 au Mexique d'un groupe des amis de la Francophonie, il exprime une certaine frustration du fait que le statut d'observateur ne permette pas de participer au CPF, à ses commissions et à différents groupes de travail, limitant ainsi les échanges. À ce propos, il aimerait partager l'expérience de son pays, qui a le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe depuis quinze ans. Il signale que la 13<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra en décembre à Cancún, au Mexique. Pour conclure, il formule des vœux pour la poursuite du dialogue et de

la coopération au profit des peuples qui intègrent la Francophonie, unis par des liens linguistiques, historiques et culturels.

En accueillant avec satisfaction le thème du Sommet, **l'ambassadeure de Géorgie** déplore les nombreux problèmes liés à l'insécurité, dans un contexte de conflits persistants, avec l'apparition de groupes criminels terroristes, ce qui transforme la notion d'opérations de maintien de la paix dans le monde entier. Elle souligne que la Géorgie, qui jouit du statut d'observateur auprès de la Francophonie depuis 2004, accorde une grande importance à la coopération avec cette organisation. Elle regrette profondément que la situation de la Géorgie ne figure pas dans le projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone alors que la résolution adoptée à Dakar, lors du précédent sommet, réaffirmait le soutien de l'Organisation à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, ainsi qu'à l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de la Géorgie. En réitérant l'engagement de son pays envers le principe de résolution pacifique des conflits, elle déclare que son gouvernement compte sur l'appui de l'OIF. Elle termine en félicitant la Secrétaire générale, grâce à qui la Francophonie a pris un autre élan et joue un rôle encore plus important dans la communauté internationale.

**Le ministre des Affaires étrangères du Kosovo** souligne l'importance qu'attachée à l'adhésion à la Francophonie par son pays, qui est reconnu par 113 États membres de l'ONU et qui bénéficie d'un accord de coopération avec l'Union européenne. Avec une économie stabilisée et un PIB qui augmente de 4 à 5% par an, le Kosovo aspire à être un partenaire viable de l'OIF et appelle tous les pays qui n'ont pas encore reconnu son indépendance à le faire.

Jugeant le débat sur le thème du Sommet très important, **l'ambassadeure de Slovénie** ne doute pas qu'avec le Sommet de 2016, l'importance de l'OIF dans la gouvernance mondiale sera renforcée. Elle salue l'engagement de la Secrétaire générale et marque son appui au programme pour l'emploi des jeunes et des femmes par l'entrepreneuriat. Elle salue aussi les efforts en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme, et se réjouit de l'appui de l'OIF à la CdP22 de Marrakech et à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat. Elle mentionne, par ailleurs, l'initiative de la Slovénie pour que la journée du 20 mai soit proclamée *Journée mondiale de l'abeille*, notamment en raison de son importance pour la biodiversité. La Slovénie a soumis au comité de l'agriculture de la FAO une proposition en ce sens, en septembre 2016, et sollicite le soutien des États membres à ce sujet.

**Le chef de délégation de la Hongrie**, qui a le statut d'observateur auprès de l'OIF depuis douze ans, souligne que, de par le caractère unique de la langue hongroise, son pays est attaché à la diversité linguistique et culturelle. Il partage aussi l'attachement de l'Organisation à la démocratie, aux droits de l'Homme et au développement durable. Il note que le français, qui est à ses yeux la langue de synthèse par excellence, est la troisième langue la plus prisée dans les établissements scolaires hongrois. Convaincu que l'usage du français est un instrument de progrès économique, social et culturel, il se félicite de la coopération avec l'OIF, qui a permis de former plusieurs centaines de fonctionnaires hongrois à la langue française. Il fait également état de relations facilitées avec certains pays francophones, surtout en Afrique, où son pays n'a pas de représentation diplomatique. Il considère ces relations comme un levier économique et stratégique aussi bien pour la Hongrie que pour ces pays. La Hongrie, qui suit de très près les prises de position de la Secrétaire générale sur les grandes questions internationales, prend aussi une part active aux opérations de maintien de la paix en Afrique. En terminant, le chef de délégation évoque l'intérêt de son pays pour la préservation du patrimoine culturel au regard du développement durable.

**L'ambassadeure de Slovaquie** s'associe aux remerciements à l'endroit des autorités malgaches et témoigne sa haute appréciation des actions menées par la Secrétaire générale et des efforts dynamiques de la direction de l'OIF faisant preuve d'une grande efficacité. Elle assure son plein soutien à l'action politique, diplomatique et économique de l'Organisation

dans une période marquée par une crise sécuritaire et humanitaire grave, des crises migratoires et des attaques terroristes. Elle salue la mobilisation en faveur des femmes et des jeunes et la campagne *Libres ensemble*. Son pays attache une attention particulière à la politique en faveur des femmes. Elle souligne l'importance de l'assistance de l'OIF dans la formation effective en langue française, saluant le fait que dans le cadre du mémorandum de partenariat 2016-2018, des centaines de fonctionnaires slovaques ont la possibilité de perfectionner leur français. La Slovaquie aspire au renforcement de la visibilité pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne et organisera le séminaire régional francophone de la présidence et le séminaire national sur les juridictions européennes. En 2017 sera organisé un séminaire sur la réforme du système de sécurité.

**Le ministre adjoint des Affaires étrangères du Ghana** excuse l'absence de la ministre et exprime sa reconnaissance au gouvernement et au peuple malgaches pour leur chaleureux accueil. Il note avec satisfaction l'importance que cette rencontre accorde à la problématique d'un développement harmonieux et durable de l'espace francophone. Le Ghana a renforcé ses efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, œuvre à la réduction de l'effet de serre et prend les mesures vers une société résiliente aux péripéties climatiques ; ainsi, le Ghana a signé et ratifié l'accord issu de la CdP21. Au-delà de cet accord, le Ghana est persuadé que des organisations comme l'OIF peuvent contribuer à réunir les ressources nécessaires des pays membres et travailler avec la volonté politique de réaliser ces objectifs ainsi que ceux du développement durable. L'un des éléments indispensables au développement durable est la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en particulier parmi les jeunes. C'est dans ce contexte que le Ghana exprime sa solidarité au peuple du Cameroun qui a récemment subi un attentat meurtrier ; il est convaincu que la famille francophone peut collaborer pour l'éradication de l'extrémisme violent. À cet égard, il note que l'OIF a pris l'initiative d'organiser une conférence internationale sur la prévention du terrorisme et de l'extrémisme qui a conduit à des résultats positifs, tels que la campagne *Libres ensemble*. Le Ghana salue la politique de la stratégie jeunesse et lance un appel aux nations à promouvoir la diversité culturelle et linguistique, et à favoriser l'égalité hommes-femmes et filles dans le but de construire une société inclusive et équilibrée. De plus, l'atteinte de l'objectif de paix, favorable au développement économique, nécessite des pratiques de bonne gouvernance à travers une démocratie participative que l'OIF exhorte tous les pays membres à mettre en pratique. Le ministre adjoint assure que dans la poursuite de ces principes, le processus électoral au Ghana devrait se dérouler paisiblement le 7 décembre 2016 en vue de l'élection d'un président et des parlementaires pour former le prochain gouvernement au 7 janvier 2017. L'organisation avec succès de plusieurs scrutins renforce la volonté du Ghana de prouver à la communauté internationale que la pratique de la démocratie est acquise et le résultat de ces élections confortera la paix qui prévaut dans la sous-région depuis un certain temps.

**L'ambassadeur de l'Uruguay** remercie le gouvernement malgache pour l'organisation du sommet ainsi que le choix du thème. Au nom du ministre des Affaires étrangères, il souligne l'engagement actif de l'Uruguay comme pays observateur, le premier d'Amérique du Sud depuis le sommet de 2012. Son pays attache une grande importance à l'espace francophone politique et de promotion culturelle, plateforme unique pour promouvoir la coopération tripartite et la coopération en Afrique francophone, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie et de l'éducation. Lors de la récente visite du Président Hollande en février, l'Uruguay s'est engagé à ouvrir de nouveau l'enseignement professionnel en français et à promouvoir l'enseignement du français dans l'éducation publique. Un ordinateur est fourni à chaque enfant. Il relève l'importance de l'accès des universités uruguayennes au réseau des universités francophones. Il souligne le rôle fondamental qu'il attache à l'OIF comme espace privilégié pour la promotion de la paix, des droits de l'Homme et du développement durable tout en rappelant l'engagement de son pays en RDC et à Haïti pour collaborer dans le cadre des Nations unies pour la promotion de la paix. Il termine en se réjouissant de l'avis favorable donné à l'adhésion de l'Argentine comme pays observateur.

**Le chef de délégation de l'Ukraine** exprime sa gratitude aux hôtes malgaches et salue le dynamisme qui a été insufflé par la Secrétaire générale dans le fonctionnement de l'OIF pour faire entendre sa voix sur la scène internationale. En sa qualité de membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Ukraine porte une attention toute particulière aux défis auxquels font face les pays d'Afrique et du Proche orient qui, pour être surmontés, nécessitent le respect strict des principes du droit international, en premier lieu de la Charte de l'ONU et de la Charte universelle des Droits de l'Homme, ainsi que la construction d'un solide État de droit, en premier lieu par les plus puissants. Il cite à titre d'exemple le cas de son propre pays qui, victime d'une agression militaire étrangère, a fait l'objet de l'attention constante de la famille francophone, qu'il remercie. Le 15 novembre, le troisième Comité de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution sur la situation des droits de l'Homme en Crimée (Ukraine), proposée par son pays et coparrainée par 42 délégations, dont de nombreux membres de l'OIF. Il adresse un appel vibrant à toutes les délégations à soutenir ce projet à l'Assemblée générale le 15 décembre. Il rappelle que trois semaines auparavant, le bureau du Procureur de la Cour pénale internationale a rendu public son rapport préliminaire dans lequel le conflit en Crimée et à l'Est de l'Ukraine est qualifié de conflit armé international. Il observe que le fait que la CPI se saisisse de ce dossier pourrait être pris en compte lors de la réflexion en cours dans certains pays quant au futur de leur appartenance au Statut de Rome. Pour conclure, il réitère l'engagement de l'Ukraine au sein de la famille francophone.

**L'ambassadeur de Lituanie** remercie les autorités malgaches pour leur hospitalité et salue le rôle de l'OIF pour la promotion de la solidarité dans l'espace francophone ainsi que la condamnation des actes de violence et des attaques terroristes. En tant qu'État observateur, son pays profite des programmes d'enseignement de la langue française dans le cadre des accords et du mémorandum de partenariat avec l'OIF. Depuis 2015, c'est l'Agenda 2030 qui guide les efforts de la Lituanie pour sa contribution à la construction d'un monde plus juste, plus équitable, plus développé, plus uni, plus sain et plus heureux. Le développement durable est le moyen le plus efficace de prévenir et résoudre les conflits et de réaliser le rêve d'un avenir paisible et prospère. La communauté francophone est riche de sa diversité, de sa solidarité et de son ouverture pour poursuivre les objectifs du développement durable. Depuis son adhésion à l'Union européenne en 2004, la Lituanie est devenue un fournisseur d'aide internationale au développement, augmentant constamment son aide publique pour atteindre le niveau envisagé dans le contexte de l'Agenda 2030. L'égalité des genres et les droits de la femme sont au centre du développement durable. Le rôle des femmes dans la résolution des conflits et dans la protection des droits de l'Homme est d'une grande importance dans le contexte de la sécurité globale et du développement durable. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, il est fier d'annoncer que dans son rôle de présidente du Conseil mondial des femmes leaders, la Présidente de la Lituanie a dirigé, le 21 septembre, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, une discussion de haut niveau sur le sujet du coût économique de la violence contre les femmes. Il remercie la Secrétaire générale de son appui personnel dans cet événement important. La Lituanie applaudit par ailleurs les efforts de la communauté internationale sur l'accord de Paris et salue les résultats de la réunion de la CdP22 à Marrakech. Elle conclut en souhaitant une contribution significative de l'OIF à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

## **8. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, premier vice-président de l'APF, M. Jacques Chagnon, souligne le rôle de vigie de la démocratie de l'Assemblée consultative et présente les thèmes et les actions qui ont mobilisé cet acteur de la coopération interparlementaire depuis le Sommet de Dakar. Il signale la tenue de la 42<sup>e</sup> assemblée plénière de l'APF à Madagascar en juillet 2016 sur le thème du Sommet d'Antananarivo. Des échanges entre les différentes sections est né l'Avis adressé par l'APF aux chefs d'État et de gouvernement. L'APF a aussi

adopté 12 résolutions portant, notamment, sur l’alphabétisation des femmes, la participation politique des jeunes, la lutte contre la pauvreté, le terrorisme international ainsi que sur les situations politiques en Syrie, en Haïti, en Centrafrique et au Burundi. À cette occasion, la suspension des sections centrafricaine et burkinabé a été levée. Compte tenu du non-respect des droits de l’Homme, la section syrienne, membre de l’APF, a été suspendue, de même que la section burundaise, à titre préventif. Le premier vice-président témoigne de la ferme volonté de l’APF de jouer un plus grand rôle dans la prévention des conflits et la médiation. Il évoque sa participation aux missions de médiation de la Francophonie et souligne combien l’APF a été frappée par la disparition tragique à Bamako, en novembre 2015, de Geoffrey Dieudonné, conseiller au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui participait à une formation à l’intention des fonctionnaires de l’Assemblée nationale du Mali organisée par l’APF et l’Université Senghor. Notant que la coopération est la raison d’être de l’APF et que les fonctionnaires parlementaires sont des rouages essentiels de la démocratie et de l’État de droit, il annonce que l’Assemblée parlementaire du Québec a de nouveau accueilli un programme de formation parlementaire. Il mentionne en outre le programme Noria, qui contribue à l’amélioration des systèmes d’information au sein des parlements, en indiquant que la Côte d’Ivoire, la RDC, Madagascar et le Mali ont bénéficié de ce programme ces deux dernières années. Il déclare que l’APF compte sur la Francophonie pour lui donner les moyens de remplir les missions qui lui ont été confiées. Il estime par ailleurs que le Parlement francophone des jeunes, une simulation parlementaire visant à former de jeunes citoyens responsables, participe du combat mené par la Secrétaire générale pour donner une voix à la jeunesse francophone. Fière de s’associer à l’OIF pour faire prendre aux jeunes une part active aux débats des instances, l’APF salue les efforts déployés pour l’intégration des jeunes dans la révolution numérique. À ses yeux, s’investir dans ce domaine offre un gage de sécurité matérielle et sociale pour l’avenir.

## 9. Questions diverses

**L’Union des Comores** ayant signé un plan d’apurement et versé une partie de ses arriérés, sort du groupe 2 des pays en situation d’arriérés et est autorisée à prendre de nouveau la parole aux instances.

**Le délégué de la Tunisie**, réitérant la candidature de son pays pour accueillir le prochain sommet de la Francophonie, reprend les termes du Président Bourguiba lors de son discours tenu devant l’Université de Montréal le 11 mai 1968 : *« Ma fierté, elle, tient assurément au fait que je puis m’adresser à vous en étant compris immédiatement de tous, en une langue qui nous est commune. À vous, parce que la langue française est plus qu’un héritage, le fondement de votre être et de votre identité. À nous, Tunisiens, parce que la langue française est celle que nous avons choisie, presque à égalité avec notre langue maternelle, comme langue de culture, de travail et de rencontre. Et n’y a-t-il pas là un fait qui mérite d’inspirer notre réflexion, tant il me paraît donner un sens particulier à notre rencontre que je ressens comme un moment privilégié du voyage que j’effectue sur votre continent nord-américain ? (...) Il est clair en tout cas qu’aujourd’hui, la langue française ne représente pas pour nous le bien d’autrui que nous nous serions approprié, et dont nous aurions de quelque manière à rétribuer l’usage. Il est clair que nous la considérons comme un bien propre, comme une partie intégrante de notre culture présente, une culture qu’elle a largement informée et formée. (...) »*. Il insiste sur le caractère éminemment symbolique de la candidature tunisienne aux yeux de l’actuel Président de la République, dont il excuse l’absence en raison d’un sommet très important, au même moment, à Tunis. Il assure que la Tunisie est nouvelle, démocratique, combative, également engagée dans la lutte contre le terrorisme. Prenant la parole à son tour, **le secrétaire d’État aux Affaires étrangères** adresse ses vifs remerciements au peuple et aux autorités malgaches pour leur chaleureux accueil et leur hospitalité. Il étend ses félicitations à la Secrétaire générale. Le Sommet se tient à un moment où les pays de l’espace francophone font face à des défis multiples, notamment en matière sécuritaire et d’attaques terroristes, dont la Tunisie n’a pas été épargnée. Il évoque une civilisation et une culture

basées sur un Islam moderne et modéré. Il appelle l'ensemble de la communauté internationale à mener une action commune contre le fléau de l'extrémisme violent et du terrorisme. Il insiste sur la promotion des valeurs de diversité culturelle en rappelant que la Tunisie est l'un des pays fondateurs de la Francophonie et ne ménage pas ses efforts en son sein. La Tunisie souhaite tisser davantage les liens entretenus avec l'OIF en accueillant le prochain Sommet de la Francophonie.

**Le représentant du Cameroun** soulève que les ministres devront se pencher sur le choix à opérer entre la Tunisie et l'Arménie pour l'accueil du prochain sommet et suggère un *aparte*.

**Les représentants de la Tunisie et de l'Arménie** assurent être ouverts au dialogue pour une solution consensuelle.

## 10. Date et lieu de la prochaine session de la CMF

**La présidente** annonce que la 33<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se réunira, en session ordinaire, en 2017. À la suite du retrait de la candidature de la Principauté de Monaco, que le Chef de la délégation monégasque a eu l'obligeance de présenter dans un esprit de consensus, seule la candidature du Togo demeure, pour accueillir la 33<sup>e</sup> session de la CMF en 2017.

**Le représentant de Monaco** confirme le retrait de la Principauté et soutient la candidature du Togo pour accueillir la CMF en 2017. Monaco souhaite organiser la CMF en 2019. Constatant que le thème choisi par le Togo est très voisin de celui retenu par Monaco, il annonce que sur le volet financier, le Prince Albert II a décidé de contribuer à hauteur de 100 000 euros à l'organisation de la CMF par le Togo.

Au nom du Président de la République, **le représentant du Togo** remercie Monaco et tout particulièrement le Prince Albert II pour son soutien financier. Il remercie également la Secrétaire générale pour son rôle de facilitation.

La proposition est adoptée à l'unanimité. La date de la prochaine CMF, qui se tiendra à Lomé, sera précisée ultérieurement.

## 11. Adoption du relevé des décisions et des projets de résolutions

La CMF adopte par acclamation le relevé des décisions lu par le rapporteur général, la Belgique, et les projets de résolutions de la 32<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle.

### Clôture des travaux

**La présidente de la CMF** se réjouit de ces deux jours de riches débats dans un esprit de tolérance, et dont les conclusions seront communiquées aux chefs d'État et de gouvernement. La table ronde sur le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les relations internationales* a permis d'émettre des recommandations et de proposer des mesures concrètes pour la langue française, dont elle espère qu'elles ne resteront pas vaines. S'agissant du thème du Sommet *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde*, elle souligne qu'il appartient à tous d'œuvrer pour que l'agenda de travail devienne le socle de la communauté francophone et souhaite que les chefs d'État et de gouvernement adoptent des mesures à la hauteur de leurs ambitions. En déclarant close la 32<sup>e</sup> session de la CMF, elle remercie les participants ainsi que la Secrétaire générale et l'OIF pour le travail accompli, et témoigne sa reconnaissance au bureau de la Conférence.